

PLAIDOYER

Déjà soumis au Tribunal ainsi qu'à la partie adverse

TABLE DES MATIÈRES

1) ENTENTE DE VIVRE ENSEMBLE.....	p.2
2) MISE EN DEMEURE.....	p.4
3) JOURNAL DE BORD de Charles-Olivier Bolduc	p.9
4) RÉFLEXIONS Concernant la bruit causés par mes locataires d'en haut	p. 21
5) CONTEXTE, HISTORIQUE ET DEMANDE	p. 29
7) NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS	p. 38

ENTENTE DE VIVRE ENSEMBLE!

Les signataires s'engagent de par le fait même à respecter les conventions suivantes, en rapport à leur cohabitation dans l'immeuble domicilié au 258-260 Richmond, Saguenay.

1) Non fumeur

2) Idéalement sans animaux domestiques, ou autrement, s'assurer que ceux-ci fassent aussi peu de bruit que possible, et que leurs excréments soient aussitôt ramassés sur le terrain.

3) L'échangeur d'air doit être gardé en fonction le plus possible, quoiqu'il soit acceptable de le fermer pour la nuit, ou encore durant l'été, à condition de garder alors les fenêtres ouvertes le plus clair du temps. Le mode « 20 minutes par heure » est recommandé en temps normal.

4) Les bruits électriques ou de moteur doivent se voir cessés aux alentours de 20h, ce qui implique notamment de voir à ce que soient alors cessés les activités suivantes : passer l'aspirateur, faire fonctionner la laveuse ou la sècheuse, etc. Dans un même esprit, on demande à ce que de tels bruits ne se voient pas redémarrés avant 9h le matin, dans la mesure du possible.

5) Les conversations à haute voix doivent se voir cessées aux alentours de 22 h, du moins à l'extrémité de la maison correspondant à la chambre à coucher de l'autre locataire. Dans le cas du locataire d'en bas, cela implique notamment que soient alors cessés les conversations à haute voix dans la grande salle en totalité.

6) À ce niveau, si une exception doit avoir lieu (ex. un « party »!), il faut d'abord s'assurer d'avance que l'autre locataire n'y voit pas d'inconvénient.

7) Dans un même esprit, le locataire d'en bas s'engage à cesser tout bruit relié à la vaisselle, dans les alentours de 22 h, et d'en faire de même pour tout bruit qui serait relié au vestibule ou à sa voiture, du moins dans la mesure du possible.

8) En ce qui a trait au logement du haut, il est demandé de ne pas opérer de congélateur ou d'aquarium, ou à tout le moins pas au dessus de la chambre du locataire d'en bas, de façon à ce que celui-ci ne soit pas dérangé par les vibrations associées.

9) Durant la journée, il s'agit de trouver un juste milieu entre d'une part préserver la jouissance paisible de l'autre locataire, et d'autre part ne pas s'empêcher de vivre non plus!!! En d'autres termes, il s'agit donc essentiellement de « vivre et laisser vivre! »...

10) Cette entente peut se voir modifiée, et des clauses additionnelles peuvent notamment s'y voir ajoutées, du moment où les deux signataires s'entendent en ce sens.

Signée à Saguenay, le _____

Noms des signataires

Signatures

Rédigé par Charles-Olivier Bolduc
Vendredi, 12 juin 2020

1) MISE EN DEMEURE

Chicoutimi, le 16 décembre 2020

LIVRÉ EN MAIN
PROPRE

Monsieur M.,
Madame D.,
(Adresse)

Objet : Mise en demeure

Je commencerais, en guise de mise en contexte, pour renvoyer aux deux messages pouvant être retrouvés en Annexe 1, ainsi qu'une retranscription des échanges ayant eu lieu par Messenger entre Charles-Olivier Bolduc et M.M., lundi soir dernier.

Cette dernière altercation m'a par ailleurs fait réaliser que ce n'est pas la première fois que vous me reprochez des bruits qui ne figurent pas dans notre « charte de vivre ensemble » (Annexe 2), et qui en d'autres termes relèvent simplement de l'occupation normale d'un logement d'habitation résidentielle comme le mien. En effet, vous vous êtes déjà plaint, de par le passé, le bruit causé par la sonnerie de mon téléphone, par le fait que je parle au téléphone (assez rarement d'ailleurs), ou par mon fils Ariel lorsqu'il vient chez moi (là encore assez rarement), et fait alors le genre de bruit propre à n'importe quel enfant de 7 ans, dans des heures par ailleurs tout à fait normales.

Vous ne me paraissez donc avoir nullement compris en quoi consiste cette fameuse Charte de vivre ensemble, et notamment sa dernière clause, pas plus d'ailleurs que la notion même de jouissance paisible, et de la notion d'équilibre (ce qui d'ailleurs renvoie justement à la clause en question). qui est sensée sous-tendre sa mise en application.

Il semble que je n'aie donc d'autre choix de me faire encore plus clair, de par la présente mise en demeure.

1) En tout premier lieu, je vous rappellerais que le fait de taper sur le plancher, comme vous l'avez fait lundi soir dernier, dans le but d'exprimer votre mécontentement et de me signifier de réduire le bruit, ne fait nullement partie des modes de communication qui me paraissent acceptables dans cet immeuble, et qui d'ailleurs ne s'harmonise aucunement avec l'esprit de ma Charte de vivre ensemble, à laquelle je n'avais même pas pensé inclure ce genre de précision, tant j'étais certain de ne pas tomber sur des locataires qui s'exprimeraient de cette façon.

En revanche, il est indiscutable que cela revient à générer un bruit significatif, ce qui en soi revient clairement à une nouvelle violation de ladite Charte, d'autant plus que ce bruit est alors causé sciemment.

Je vous somme donc, une fois de plus, de frapper sur le plancher du 260 Richmond, que ce soit de façon volontaire ou par négligence.

2) Je vous rappelle que j'ai le droit de prendre ma douche. Et cela à l'heure que je veux, puisque rien ne l'interdit ni dans la loi, ni dans notre Charte. Je vous rappelle d'ailleurs que je vous avais justement avisé oralement, préalablement à la signature du bail, qu'il m'arrivait de prendre ma douche un peu tard, mais que je veillais à cela arrive le moins souvent possible, le moins tard possible, et que je fasse alors le moins de bruit possible, conditions que je considère toutes avoir toujours remplies avec diligence, au même titre que je mets constamment un soin extrême, et que d'aucuns pourraient considérer excessif, à réduire autant que possible le bruit que je peux causer à mes locataire d'en haut, de façon générale. J'aimerais enfin préciser que de toutes les 3 années où J.L., la mère d'Ariel, a résidé dans votre logement, elle ne s'est pratiquement jamais plaint du bruit, même s'il m'est arrivé d'en faire tout autrement plus qu'envers vous.

Veuillez donc noter que toute plainte que vous pourriez désormais faire en ce sens sera considérée comme étant non avenue et comme n'étant ainsi d'aucune validité, tout en n'en représentant pas moins une violation supplémentaire de ma jouissance paisible, que ce soit en me faisant subir votre bruit ou vos accusations infondées.

3) Je réitère une fois de plus ma demande à réduire votre bruit. La façon donc M.M. circule en haut (car j'ai l'assurance que c'est de lui qu'il s'agit, est si bruyante qu'elle me paraît démontrer une totale absence de considération pour le locataire d'en bas, considérant la faible isolation du plancher-plafond. Je me permets d'ailleurs de lui rappeler, cette fois par écrit, que F., le conjoint de J.L., était bien plus grand et pesant que M.M., et pourtant, je ne me souviens jamais l'avoir entendu marcher en haut.

Souvent, j'ai réellement l'impression de vivre en dessous d'un chantier perpétuel, ou encore d'une sorte de piste d'entraînement pour un marathon. Je ne sais pas ce que vous faites là-haut, mais ça a l'air à la fois très prenant, très important, et surtout, cela semble demander beaucoup de dureté et de lourdeur dans l'exécution.

4) Enfin, j'aimerais très sincèrement vous inviter, une fois de plus, à considérer sérieusement ma proposition de signer dès que possible l'entente de résiliation de bail que j'ai déposée dans votre boîte à lettre. Je crois que cela pourrait nous éviter à tous des démarches compliquées et potentiellement inutiles, tandis que cela ne pourrait qu'être dans le meilleur intérêt de tous, puisque visiblement, nous n'avons pas grand plaisir à cohabiter ensemble, ce qui semble donc confirmer que ce logement n'est pas pour vous.

En ce qui a trait au trois premières clause ici-haut, je vous indique que si vous manquez une fois de plus à vos obligations, des recours seront intentés contre vous auprès de la Régime du Logement (désormais désigné comme le Tribunal administratif du logement).

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

CHARLES-OLIVIER BOLDUC _____

(Adresse)

Annexe 1

6 déc 2020 07 h 31

Avis envoyé par Messenger à M.M. et Mme D., par Charles-Olivier Bolduc.

Bonjour à vous deux.

Cela fait maintenant 4 mois environ que nous partageons l'occupation de cette maison.

En l'espace de ces quatre mois, je vous avouerais que j'ai vraiment tenté de faire le mieux que je pouvais pour tenter de m'adapter au bruit que vous pouvez causer.

J'ai notamment commencé, comme vous avez pu voir, par vous demander d'éliminer les habitudes qui étaient le plus clairement en violation de « l'entente de vivre ensemble » que nous avons tous signée, ainsi que le propriétaire officiel de l'immeuble.

C'est donc en ce sens que je vous ai d'abord demandé de cesser de parler à haute voix au dessus de ma chambre passé 22h, tel que stipulé dans la clause #5, ce que j'ai d'ailleurs du faire à plusieurs reprises.

Je crois d'ailleurs avoir remarqué que cela aura porté fruit, et je vous en remercie.

Il semble maintenant que je n'aie plus d'autre choix que de vous demander de réduire, de façon plus globale et donc pas simplement à partir de 22h, le bruit associé à vos pas.

Je vous avouerais en effet que je n'ai désormais plus grand plaisir à demeurer dans mon propre logement, de telle sorte que je n'attends constamment que le moment où j'aurai à sortir, ou encore à aller coucher chez ma blonde. Notons que cela revient donc assez exactement à l'opposé du principe de « jouissance paisible » dont est justement sensé pouvoir se prévaloir tout locataire du Québec, puisqu'il s'agit d'un principe fondamental du Code civil, et d'ailleurs garanti par la Régie du logement.

Plus concrètement et plus spécifiquement, cela revient également à l'inverse de la clause #9 de notre « entente de vivre ensemble », laquelle précise que « Dans la journée, il s'agit de trouver un juste milieu entre d'une part préserver la jouissance paisible de l'autre locataire et, d'autre part, ne pas s'empêcher de vivre non plus! »... Notons justement que je ne vous demande pas d'arrêter de marcher (!), mais simplement d'essayer de marcher de façon moins bruyante.

Juste au cas où cela permettrait d'isoler la problématique de façon plus claire, je préciserais en outre que je n'ai commencé à constater ce phénomène de bruits de pas excessivement bruyants, rapides, et presque incessants que depuis que M.M. a cessé de travailler au bureau de D.T. à La Baie.

Et au cas où l'on pourrait croire ou considérer qu'il ne s'agirait que d'un caprice ou d'une sensibilité extrême de ma part, je me permettrais de citer ici mon propre fils alors âgé de 6 ans, alors que je tentais de l'endormir, et qui considérant son jeune âge ne pouvait donc dire cela que de façon ingénue, et sans

pouvoir calculer les implications de ce témoignage, notamment compte tenu qu'il m'a dit cela de façon spontanée, et sans que j'aie d'abord passé de commentaire en ce sens : « On dirait qu'ils vont passer à travers le plancher! »...

Hier soir justement, Ariel me reparlait du bruit, avant de me dire : « Je vais essayer de l'endurer ». Or ce matin, il me confirme qu'il n'a pas très bien dormi, et que depuis que les bruits ont recommencé ce matin, il est incapable de se rendormir.

Car il faut dire aussi que les bruits de pas, c'est quand il ne s'agit pas carrément d'espèces de gros bruits de « boum badaboum » : le genre de bruits de choses lourdes qui semblent pratiquement projetées sur le plancher, ou plus vraisemblablement déposées très lourdement, sans aucun égard au bruit pouvait être ainsi causé.

Ce qui me rend le plus perplexe, c'est que c'est surtout dans nos chambres à coucher que nous entendons de tels bruits, et ce notamment dans les heures d'endormissement, qu'il s'agisse du soir ou du matin.

Même chose d'ailleurs pour ce qui est de la machine que vous devez utiliser pour votre fils, et qui cause donc des bruits répétitifs sur le plancher. Je veux bien croire que vous n'avez pas le choix d'utiliser cette machine, mais ça va être difficile de me faire croire que vous n'avez pas le choix de l'utiliser directement en haut de nos chambres à coucher. Surtout que je suis assez bien placé pour savoir qu'il ne manque pas d'autres pièces dans ce bungalow de 24' x 40'. Et surtout que je sais pertinemment que vous savez pertinemment qu'il existe une problématique du bruit, et que je souhaite notamment m'en prémunir au niveau de ma chambre à coucher, comme le révèle cette fameuse clause #5.

Or étrangement, je n'ai là encore, pas l'impression d'en entendre ces bruits vis-à-vis ni votre chambre à coucher, ni celle de votre fils, ni la salle de bain, par exemple.

Je finirais en vous rappelant que je n'aie rien contre vous, et ne souhaite d'ailleurs pas nécessairement votre départ, ou du moins pas dans le moment.

Mon but est simplement que nous puissions vivre ensemble d'une façon réellement agréable et harmonieuse.

En espérant donc pouvoir compter sur votre compréhension et votre collaboration.

Charles-Olivier

8 déc 2020 13 h 06

Avis envoyé par Messenger à M.M et Mme D., par Charles-Olivier Bolduc.

Bonjour,

Ce matin, j'ai prêté une attention particulière aux bruits, et ai ainsi pu constaté que contrairement à ce que Maxime semblait avancer hier, il s'agit immanquablement de pas d'adultes, qui ne semblent donc avoir réduit ni en fréquence ni en intensité.

En outre, je continue d'entendre ce qui semble assez clairement être le bruit de la machine, toujours au dessus de ma chambre, malgré que M.M. m'ait dit qu'il l'avait relocalisée.

J'ai donc appelé la Régie du logement, et ai pu ainsi me faire rappeler plus spécifiquement les mesures auxquelles il m'est possible de recourir.

Je commencerais donc par suivre leur premier conseil, soit de vous proposer une résiliation du bail, ce qui éviterait aux deux parties d'avoir à passer en Cour, et nous sauverait donc à tous du temps et de l'énergie que nous aurions évidemment intérêt à investir ailleurs.

Je serais même prêt à vous laisser jusqu'au 1^{er} juillet pour vous relocaliser, ce qui me paraît plutôt généreux de ma part, compte tenu qu'il me faudrait attendre plus de 6 mois pour retrouver ma jouissance paisible, du moins au sens où je l'entends. Cela devrait donc vous laisser amplement le temps de vous trouver un autre endroit, qui lui soit mieux adapté à vos besoins.

J'espère donc sincèrement que nous pourrons en arriver à un arrangement en ce sens.

Charles-Olivier

Lun. Entre 22 h 36 et 22 h 46 (heure du dernier message de M. M.)

Retranscription des échanges ayant eu lieu par Messenger entre Charles-Olivier Bolduc et M.M., lundi soir dernier.

M.M. : « crimme tu chiale apres nous ta pas entendu le sque tu fait comme bruti
fais attention aussi yer rendu 23h merc »

Charles-Olivier Bolduc « Si y a plus moyen de prendre sa douche tranquille à 22h30, moi, je vais juste être content qu'on le règle une bonne fois pour toutes, votre problème !!! »

M.M. : « ben chiale pas pas quand on fait pareil merci bonne nuit »

2) JOURNAL DE BORD

De Charles-Olivier Bolduc

En rapport aux agissements des locataires actuels du (adresse)

Et contenant tant des notes personnelles que des correspondances entre eux et moi-même

Août 2020

Bonsoir! Serait-il possible, S.V.P., d'éviter les conversations à haute voix au-dessus de ma chambre, passé 22h, tel qu'entendu dans l'entente de location? Vous pouvez cependant fort bien discuter dans la cuisine, la salle à manger, votre chambre ou encore la petite pièce située à gauche de la porte d'entrée, en entrant! Merci!!

Vendredi 7 août
21h21

Bonsoir à vous deux,

C'est juste que mon fils et moi essayons présentement de nous endormir depuis un certain temps, or nous avons justement du mal à y arriver en raison des bruits de pas pesants, rapides et décidés que nous entendons en provenance d'en haut. Mon fils m'a même dit : « on dirait qu'ils vont passer à travers le plancher! Es-tu sûr que le plancher est assez solide? »

Je me demandais donc juste si c'était possible de porter une petite attention en ce sens, au même titre qu'aux autres bruits décrits à partir de 20h.

Merci!!!

Charles-Olivier

6 janvier (notes personnelles)

Bon ben encore une fois, ça brasse comme ça se peut pas, ça donne des coups tellement, tellement forts dans le plancher... On dirait qu'ils sont en train de s'installer, ou encore qu'ils font un party : on croirait qu'ils sont au moins 6-7 en haut... Pis ça parle fort, ça fait des boums, ça fait des bangs, on dirait qu'ils n'en finissent plus de déposer sur le plancher des trucs ultra-lourds, et ce ultra-lourdement... Ma blonde arrive de travailler de nuit, j'essaie de dormir avec elle le matin, mais c'est littéralement impossible...

6 décembre

Ariel me dit : « Papa, si je réussis à me rendormir après minuit (c'était sa façon de dire au petit matin), à cause de leur bruit en haut, est-ce que c'est correct si je me lève? »

Lundi, 7 décembre

Suite à mon message du 6 décembre (voir Annexe 1 de la mise en demeure)

J'ai rencontré M.M. en soirée, et nous avons réussi à nous entendre, du moins sur le coup. Leur argument principal était que le bruit était essentiellement causé par leur fils qui commençait à marcher. Je lui ai alors avoué que pour moi, cela changeait tout, puisque d'une part je n'avais même pas pu concevoir que les bruits puissent être causés par leur fils (ce qui n'est pas somme toute pas si étonnant, comme on pourra le voir plus loin), et que j'étais bien conscient que ça n'était pas quelque chose sur lequel on peut avoir un réel contrôle.

Toutefois, pas plus d'une heure après, j'entends à nouveau les bruits de la machine, ce qui aura donc donné lieu aux échanges suivants, toujours sur Messenger, mais cette fois entre Maxime et moi.

C-O : Rebonsoir M. ! C'est juste que... tu ne m'avais pas dit que tu avais relocalisé la machine, finalement ?

M. : oui

C-O : Dans quelle pièce est-elle rendue, si tu me permets ?

M. : dans la salle d'ordure

mais ça change aussi on change de truc

sa tappe aussi

sa nous tappe aussi

Mardi, 8 décembre (8h30)

Ce matin, les bruits ont recommencé, mais cette fois, j'ai pu mieux les analyser, en les comparant à leur assertion à l'effet qu'ils soient le fait de leur enfant de 8 mois. Il serait donc assez dur de croire ou de me faire croire que ce soit le cas : en effet, on parle bien de pas qui sont d'une part très rapides et saccadés, et d'autre part sont souvent excessivement pesants, et font pratiquement résonner toute la maison.

En outre, j'entends encore les bruits répétitifs et très forts qui sont manifestement ceux de la machine, qu'ils n'ont donc visiblement pas encore déplacée, contrairement à leurs dires.

...

13:07

J'entends des "froot froot" ininterrompus, ainsi qu'une bonne couple de "bags", juste au dessus de mon bureau...

Sérieux, on dirait que je vis en-dessous d'une espèce de shop.

Dimanche, 14 décembre
Minuit, 23 minutes

Gros bruits de pas bien intenses en haut.

Notons que cela survient la veille même de l'altercation majeure de la « douche », et notons donc la contradiction : ils sont prêts à me reprocher une douche que je prends à 22h30, à grands coups de pieds sur le plancher, et ils ne s'empêchent pas de circuler comme des bons au-dessus de ma chambre, à minuit le soir.

Jeudi, 17 décembre 2020
À partir d'environ 8h du matin

Et nous voilà donc repartis pour une nouvelle volée de bruits ininterrompus, directement au-dessus de ma chambre... Leur cause semble d'origine diverse : clairement, il y a notamment ceux de la machine, avec leur cadence caractéristique, ce qui est d'autant plus surprenant qu'ils avaient clairement commencé à la faire fonctionner ailleurs dans les jours précédents, ce qui semblait donc démontrer que j'avais enfin réussi à faire entendre ma demande en ce sens; en la ramenant ainsi directement au-dessus de ma chambre, difficile de ne pas me donner plus clairement l'impression qu'il s'agit d'une sorte de « punition » par rapport à la mise en demeure que je leur ai fait parvenir hier.

Surtout qu'on parle cette fois de rien de moins qu'un concert de bruits de natures différentes, et d'origine par ailleurs très difficile à établir... Une chose est sûre, toutefois : il ne s'agit pas de leur fils, que j'entends pleurer de façon stable et ininterrompue dans une autre pièce un peu plus loin; il ne s'agit pas non plus des pas de M., que je commence à reconnaître assez facilement. En fait, c'est vraiment comme s'ils étaient en train de déménager, de s'installer, ou de « virer leur appartement de bord » : on entend de forts « boum » qui semblent être ceux de meubles, ainsi que les bruits de pas plus irréguliers de gens qui s'affairent à quelque chose de relativement demandant et compliqué.

Bon, là ça commence à être le temps que j'appelle mon père pour lui parler de tout ça; je vais donc faire cela à l'instant.

Vendredi, 18 décembre 2020

16 : 54 Encore des gros mega bruits de « boum boum », visiblement faits avec les pieds... Je veux bien croire qu'on n'est pas le soir, mais je veux dire : même moi, je ne pense pas qu'il me soit jamais arrivé de marcher aussi lourdement!!! Mettons qu'il ne pourraient pas davantage me donner l'impression qu'ils font ça spécifiquement pour me déranger!!!

Lundi, 28 décembre

Encore des gros bruits, relativement réguliers, directement au-dessus de ma chambre alors que j'essaie de dormir le matin... Des bruits qui ne peuvent donc absolument pas être ceux d'un enfant, qui au contraire tendent à être plus irréguliers, tandis qu'un enfant ne peut juste pas être aussi pesant que cela...

12:48

Bon là, tu vois, je viens de recevoir un gros mega bagn incroyable... On croirait le genre de bagn qu'on

fait pour signifier au logement d'en bas de réduire le bruit... Pourtant, je suis assis devant mon ordi, avec les écouteurs sur les oreilles !!

En outre, pendant que j'écris, les bruits continuent... On dirait vraiment qu'il sont 10 en haut, en train de s'installer pour un réveillon ou je ne sais quoi, pourtant il n'y a aucun char dans le parking...

12:53

Bon, là, ce sont des "bang bagn" à coup de pied, systématiques et rapprochés, l'un après l'autre, et qui semblent donc assez clairement indiquer qu'ils ont ramené leur machine au-dessus de mon bureau, malgré mes sempiternelles demandes de la mettre ailleurs, et malgré qu'ils se soient engagés je ne sais combien de fois à la relocaliser...

En fait, c'est pas compliqué : on parle de "bags" tellement forts que ça fait trembler mon écran d'ordi !!!

Mardi, 29 décembre

J'entends encore des coups et des boums au dessus de ma tête. Je les entends marcher, et sérieux, on dirait qu'ils font exprès pour appuyer aussi fort et violemment que possible.

Mardi, 5 janvier 2021

13:56

Encore des gros, d'énormes boum boums de géants, juste au-dessus de ma chambre, qui est donc aussi mon bureau.

Vraiment désagréable de revenir chez moi. Aucun plaisir à demeurer ici.

Saguenay, mercredi le 30 décembre 2020

Bonjour,

Décidemment, les bruits n'arrêtent pas au-dessus de ma chambre/mon bureau. Je ne sais si ceux-ci sont causés par votre fils, mais dans un tel cas, alors je n'en reviens juste pas que vous n'avez pas trouvé de meilleur endroit pour le faire jouer le matin, dans toute cette maison de 24x32, que directement au-dessus de ma chambre/mon bureau. Et je peux vous garantir que ce n'est pas des bouchons dans les oreilles qui peuvent faire une différence, ni le fait d'aller me transférer dans le lit de mon fils.

Après vous avoir demandé je ne sais combien de fois de faire votre tapage de machine ailleurs qu'au-dessus de mon bureau, il semble qu'il me faille vous réexpliquer à chaque fois que si c'était vrai pour un tel bruit, il y a de bonnes chances que ça le soit aussi pour un autre. Puisqu'il faut croire que ça n'était évidemment pas assez clair dans les clauses de notre entente de vivre ensemble, que vous avez pourtant signée.

C'était pourtant si simple quand Julie était ici. Il y avait plein de choses que je n'avais même pas besoin de lui dire, puisque manifestement ça lui paraissait tout simplement aller de soi. Comme le fait d'avoir installé la première salle de jeu d'Ariel non pas au-dessus de ma chambre, mais bien dans la petite pièce à gauche de la porte, en entrant.

En fait, je réalise que ça n'est pas juste que j'ai fait une erreur en vous faisant venir ici : c'est de loin ma plus grosse erreur de 2020, et pour 2021, je dois tout de suite vous dire que je n'ai ni de plus grand rêve ni de plus grand espoir que de vous voir partir.

En d'autres termes, vous résidez dorénavant ici contre mon gré, ainsi que contre celui de mon père, que j'ai bien entendu informé de la situation.

Plus concrètement, j'aime autant tout de suite vous avouer (ce qui, encore là, est surtout un autre service que je vous rends que de vous informer ainsi d'avance de mes intentions) que je n'attends que la réouverture des services publics en janvier pour prendre tous les moyens légaux qui seront à ma disposition pour vous faire sortir d'ici. Surtout que vous ne me donnez pas d'autre choix, puisqu'en plus de votre bruit incessant et de votre incapacité à comprendre ou écouter mes demandes, vous avez l'outrecuidance de refuser de signer la résiliation de bail que je vous ai soumise, ce qui revient donc à me dire : "même si tu n'es pas content qu'on soit là et que tu aimerais qu'on parte, on va rester pareil".

Nous n'aurons donc d'autre choix, par votre faute, que de laisser les tribunaux faire leur travail.

En attendant, peut-être que vous pourriez (je vais donc vous le redemander pour la millième fois je crois) essayer de réduire le tapage au-dessus de ma chambre/mon bureau, à tout le moins le matin ; qui sait, peut-être que je pourrais ainsi en venir à changer d'avis.

Ah oui, et en passant, S.V.P. ne vous donnez pas la peine de me répondre pour rien, notamment avec un beau grand post négatif et bourré d'attaques : de toute façon, je ne suis aucunement intéressé à vous lire.

Charles-Olivier Bolduc

Mercredi, 30 décembre

Bon, et nous voilà donc repartis pour une nouvelle ronde de bruits matinaux. Des boums boums, des bagn bagn : toute la gamme y passe. Et j'ai beau avoir des bouchons dans les oreilles, ça n'est manifestement pas ça qui fait une différence, ni d'ailleurs le fait de migrer dans le lit de mon fils, dans la chambre d'à côté.

J'en étais venu à la conclusion que ce devait être leur fils qui faisait tout ce bruit, pourtant en les écoutant ce matin, puisque je n'arrivais évidemment pas à dormir de toute façon, je ne pouvais faire autrement que de ne pas comprendre comment leur fils d'un an pouvait faire un tel bruit, et surtout un bruit qui est ainsi parfois régulier, parfois irrégulier. Car ce sont les séquences régulières qui m'étonnent. C'est vraiment à croire que le fils soit à l'image des parents, et qu'il éprouve donc un malin plaisir à tout bonnement taper sur le plancher.

Idéalement, il faudrait vraiment que je vois la scène pour mieux comprendre, car visiblement, dans le moment je n'y arrive pas.

Mais ce que je ne comprends surtout pas, advenant que ce soit bel et bien leur fils qui fasse tout ce bardas (du moins en partie, car souvent, ce sont clairement les parents), c'est comment ils ont pu en venir à l'idée que ce soit une bonne idée d'installer sa salle de jeu directement au-dessus de ma chambre, en sachant qu'il allait notamment jouer là le matin, pendant que je risquais d'être encore en train de dormir, d'autant plus que ce n'est pas comme si je n'avais pas donné amplement de signes assez clair que je ne trippais pas sur le bruit plus qu'il faut, que ce soit de par les clauses de l'entente de location ou en leur demandant à je ne sais combien de reprises de faire fonctionner leur machine d'enfer ailleurs qu'au dessus de ma chambre/mon bureau. Mais non, dans toute la maison de 24 x 42, c'était évidemment juste au dessus de ma chambre/bureau qu'il leur fallait venir faire tout ce nouveau tapage, puisque s'ils ne pouvaient pas réussir à me déranger avec leur machine, il fallait bien que ce soit autrement.

Mercredi, 6 janvier 2021

Ma copine E. a dormi chez moi, en arrivant de travailler de nuit. Le matin, elle était donc on ne peut plus à même d'entendre le vacarme des gens en haut. Je lui ai donc demandé ce qu'elle en pensait, et voici ce qu'elle m'a répondu : "S'ils déplacent un meuble ou quelque chose du genre, c'est correct et c'est normal, des bruits de même, mais autrement, moi je trouve ça excessif".

22:56

Je suis dans mon lit, sur le point de m'endormir, et je suis tiré de ma somnolence par une grosse série de pas très lourds et sonores. C'est pas mêlant, les murs en tremblent.

Manifestement, même en me couchant tard, je ne suis pas à l'abri.

Comme quoi j'avais raison d'en être venu à la conclusion que la seule façon pour moi de savoir que je peux réellement dormir en paix, de façon satisfaisante et jusqu'à "satiété", c'est en allant dormir chez ma blonde.

Car ici, quand je ne me fais pas réveiller le soir en tentant de m'endormir, c'est tôt le matin en tentant de

poursuivre mon sommeil.

Ça n'est pas compliqué : ici, il m'est impossible d'être tranquille, que ce soit pour dormir, pour travailler ou pour vivre, en un mot.

Jeudi, 7 janvier 2021

8:00

Wow ! Je suis tiré de mon sommeil par... mais veux-tu bien me dire ce qu'ils font en haut ? Ce sont des allers-retours, tout-à-fait non-stop, entre le salon et le reste de la maison !

En outre, la porte patio ne cesse d'ouvrir et de fermer...

Et je réalise, presque pour la première fois, que j'entends clairement et distinctement la télé... Autrement dit, plutôt que de s'améliorer, la situation se détériore ! Malgré toutes mes demandes et injonctions, et malgré l'appel de mon père (dont j'ai su aujourd'hui qu'il leur a fait récemment), non seulement ils n'ont pas voulu écouter et prendre tout cela en compte, mais leur comportement empire carrément !!!

10:00

Là, c'est vraiment spécial : des boums boums extrêmement rapides, sur place, comme quelqu'un qui ferait du jogging sur place, juste au dessus de mon bureau... C'est vraiment à croire qu'ils le font exprès !!!

Rendu là, ce doit être l'enfant... Ce qui m'emmène donc à me demander pourquoi, là encore, ils n'ont rien voulu entendre de ma demande, pourtant simple, de mettre sa salle de jeu ailleurs qu'au-dessus de ma chambre, qui est aussi mon bureau ?

Sauf qu'en les voyant notamment faire tous ces allers-retours au salon, tout en les entendant écouter la télé aussi fort, il semble que j'aie déjà ma réponse... Manifestement, toute leur vie tourne autour de leur salon et de leur télé. À en juger simplement par leurs bruits, qui sont disons assez faciles à suivre, on peut voir que c'est toujours là que ça se passe. Ils ont donc vraisemblablement dû se dire : "comme c'est toujours là qu'on est de toute façon, on veut que notre enfant soit là aussi, comme ça on n'aura pas à lui courir après".

Si c'est ça, c'est quand même un assez drôle de raisonnement ! Un enfant devant la télé, continuellement, avant même qu'il soit en âge de comprendre c'est quoi et que ça puisse représenter un réel intérêt ? Ne devrait-on pas plutôt chercher à faire précisément le contraire, en évitant le plus possible de l'exposer inutilement à la télé, et en l'exposant plutôt à des jouets et objets d'intérêt pour lui, ainsi qu'à des interactions de qualité avec ses parents ? Mais bien entendu, rendu là, ça n'est plus de mes affaires !!...

16:55

Boum boum, boum... Ça arrête juste plus... Mais veux-tu bien me dire que c'est qu'ils font ? Que c'est qu'ils peuvent bien faire, pour faire du bruit de même !?!

Plus le goût de travailler sur mon ordi, même plus le goût d'être là !!!

19:21

Les boums, boums et les bagnes, bagnes continuent, de façon ininterrompue, tout au long de la soirée...

Vendredi, 8 janvier 2021

Encore une fois, à 8h le matin, le tapage recommence d'aplomb... Ça a bien l'air que c'est schedulé comme ça, coudons : à 8h, tapage ! Voyant cela, j'ai décidé d'essayer d'aller me coucher dans le lit de mon fils : c'était déjà un peu moins pire, mais le bruit reste définitivement trop dérangeant pour que je puisse réellement me rendormir... Alors je sais ce qu'il me reste à faire : aller chercher ce qu'il me faut à l'entrepôt pour me faire un petit lit de camp que je vais aller mettre directement en dessous de leur chambre à eux, afin de pouvoir m'y transférer le matin, à 8 tapant, soit lorsqu'ils recommenceront leur tapage infernal, comme d'habitude !!!

Samedi, 9 janvier 2021

Je réalise que le manque de sommeil, évidemment dû à mes locataires d'en haut, commence à avoir d'assez sérieuses répercussions sur ma vie. Moi qui d'ordinaire est si productif et organisé, quand je manque de sommeil, et que je me sens donc épuisé et/ou fébrile comme en ce moment, je deviens sujet à oublier ou perdre mes affaires. Ça faisait d'ailleurs un certain nombre de choses, de plus en plus importantes, que je perdais cette semaine. Sauf qu'hier, c'est rien de moins que mon porte-clé et donc toutes mes principales clés, que j'ai perdues. Je ne me souviens même pas de la dernière fois où une telle chose m'était arrivée, et où j'avais donc pu commettre une erreur d'une telle erreur qui s'avère donc aussi pathétique que plutôt lourde de conséquences.

Lundi, 11 janvier 2021

C'est quand même assez incroyable !!! Même en allant dormir mon lit secondaire que je me suis installé dans le salon/salle de jeu, soit juste en dessous de leur chambre, ils continuent de faire assez de bruit pour que ce soit dérangeant (!), que ce soit avec une occasionnelle volée de pas marquée de leur lourdeur et leur rapidité habituelle (on dirait qu'ils sont comme "fâchés" en marchant !), avec des gros "boums" qu'ils réussissent donc à venir faire jusque dans leurs deux chambres à coucher (!), ou encore en se parlant très, très fort, quand ils ne sont pas carrément en train de se chicaner.

Bien sûr, c'est quand même pas mal moins pire que dans ma chambre/bureau à moi, de telle sorte que faute d'être un "remède-miracle" (!), ce lit secondaire devrait à tout le moins me permettre de survivre (!), en continuant à me reposer assez pour n'être pas trop brûlé pour pouvoir passer à travers ma journée.

15:32

Mon Dieu que ça cogne fort... On dirait qu'ils tapent avec leur poing, sur le plancher, directement au-dessus de mon bureau... Mais oui, mais c'est quoi, qu'ils font !?!

15:46

Les bruits, très lourdement, très fortement, continuent, ne s'arrêtent pas.

17:47

Crime, j'essaie de faire la vaisselle, avec la musique relativement forte (mais pas trop non plus !), pour couper le bruit, et j'entends des "boums boums" tellement forts que ça réussit à me déranger !! En même temps, dur de croire que ce sont des coups pour me dire de réduire mon propre bruit, puisque je leur ai interdit de faire ça, par ma mise en demeure, et que c'est le genre de bruit qu'on entend à la

journée longue, de toute façon, soit notamment quand je ne fais que travailler devant mon ordi !!

17:57

Boum, boum, boum, les gros bruits de pas... Mais câline que c'est donc rendu désagréable de vivre ici !!!

Mardi, 12 janvier 2021

À compter de 8h du matin, environ

Invivable... C'est vraiment le seul mot que je peux trouver...

Pourtant, je dois admettre qu'en me mettant dans mon "lit de camp", sous leur chambre, dès que commence le tumulte matinal, le bruit doit bien descendre d'au moins 50 %...

Or avec des volées de pas comme j'ai pu entendre ce matin, il suffit qu'il y en ait une aux 5 minutes, admettons, pour enlever à quiconque l'idée même de se reposer !!

En plus, il y a le fait que leur fameuse machine avait été redéplacée en direction de leur chambre...

Quand je suis dans mon bureau, je ne l'entends donc pas plus qu'il faut, mais du moment où je le quitte, et surtout du moment où je m'approche de leur chambre, je me trouve à pratiquement courir après le trouble, ou plus précisément après l'ultime tapage (littéralement), soit celui de leur machine... Voilà donc ce qui s'appelle être pris entre l'arbre et l'écorce ! Ce qui démontre qu'il n'y a désormais plus un seul endroit, dans mon logement, où je peux être à l'abri du bruit !!

Je dois donc me résoudre à l'évidence : mon idée de lit de camp ne fonctionne juste pas... Et si je veux pouvoir dormir ici, je n'ai d'autre choix que de me mouler sur leur horaire à eux, ce qui revient à dire que je dois me laisser imposer leur horaire quotidien, si je veux pouvoir vivre tranquille dans cette maison, ou à tout le moins retrouver la capacité de dormir les heures dont j'ai besoin !!!

11:30

Des pas aussi lourds que ça, désolé, mais c'est juste pas possible que ce soit un enfant !! On entend la maison pas juste trembler, mais craquer !!!

Crime on dirait que je commence à me sentir vraiment pas bien dans ma tête, à force de ce boucan infernal continu...

15:12

Câlinje, j'essaie d'écrire ces lignes, et je ne suis même pas capable, tellement ça cogne, en haut !!! Sérieux, je n'ai jamais vu ça !! Et ça n'est pourtant pas la première fois que je vis en immeuble à logements !!!

22:45

Je dois faire deux séries de pas dans mon appart, et je les fais à pas feutrés... Quelle différence par rapport à eux autres, pour le moins qu'on puisse dire !!!... ;)

23:20

Vous voyez, de leur côté, je viens encore de les entendre marcher, au-dessus de ma chambre, et d'une façon lourde, mais lourde !!! Appuyée, assumée !!! On dirait vraiment qu'eux, ils font exprès !!!

Mercredi, 13 janvier 2021

10:29

Boum, boum, boum au-dessus de ma tête, boum, boum boum...

18:47

En ce moment même, j'essaie d'écrire ces lignes, mais ça tape tellement fort, et ce bien sûr juste au-dessus de ma tête, que ça en devient disons passablement difficile de se concentrer...

23:15

J'entends en haut des conversations à haute voix passé 22h, et donc plus précisément 1h30 après l'heure à laquelle elles seraient sensées s'être terminées, selon notre Entente.

Conversations suivies en plus de bruits de pas excessivement lourds... et qui d'ailleurs n'en finissent plus...

On enchaîne ensuite avec des tapotements, et finalement avec du gros brassage ultra-bruyant...

...

Mais oui mais il parle donc ben fort, lui... En plus, ça ne finit juste plus, leur parlotte !!

Clairement, ces gens-là se disent désormais que puisqu'ils ont coupé les moyens de communication avec moi, et ont ainsi coupé à la source la possibilité même de recevoir mes messages, qu'ainsi ils ne sont plus astreints d'aucune façon ni aux messages que j'avais pu leur envoyer de par le passé, ni à notre Entente de vivre ensemble elle-même, tandis que ma mise en demeure semble les avoir laissés parfaitement indifférents, en réalisant forcément que cela, en soi, ne les aura empêché d'aucune façon de pouvoir continuer à mener le train de vie qu'ils veulent.

À 23:38, j'entends encore des pas de géants, ainsi que le son de la TV, qui manifestement est donc beaucoup trop fort...

À 23:47, n'y tenant plus, je me fais une raison, et me rends à l'évidence : je n'ai clairement pas d'autre choix que de retourner dans mon lit de camp !! Je croyais pouvoir me permettre une petite nuit dans mon vrai lit, pour faire changement, mais ça a bien l'air que c'était trop demandé, puisque la nouvelle règle, soit celle imposée de facto par ces nouveaux locataires qui ont ainsi fait fi de l'Entente qu'ils avaient eux-mêmes signés au départ, semble être devenue qu'il me faut simplement suivre leur rythme journalier, et plus précisément leur différentes velléités, de sorte que s'ils décident de veiller tard à soir, ben, je n'ai qu'à en faire de même, hein ?...

23:50

Bon, comme je finis d'écrire ces lignes, il semble qu'eux aussi aient finalement résolu d'aller se coucher... sauf que là, en même temps, ça n'est pas clair : je les entends dans la salle de bain, puis dans leur salon... Alors où est-ce que ce serait mieux que je me couche ? Dans ma chambre ? Dans mon lit de camp ? C'est que j'aimerais comme le savoir, moi, là ? Je veux bien croire qu'il me faut vous obéir, et vous suivre dans vos mouvements quotidiens, mais pourraient-ils, à tout le moins, être brefs, automatiques ?

Jeudi, 14 janvier 2021

Bon, il est 10h30, et je viens juste de me lever. C'est ça que ça m'aura pris, pour être capable de récupérer, avec la nuit d'enfer qu'ils m'auront fait passé, tant en ne finissant plus de veiller tard hier soir juste en haut de ma chambre (ce qui représentait pourtant une violation on ne peut plus claire de notre Entente), puis en recommençant leur cirque ce matin à la première heure... Des vraies machines, eux autres, hein ? Sont capables de se coucher tellement tard que je n'en finis plus d'attendre qu'ils finissent par se lasser de faire leur maudit bruit, puis ils n'en sont pas moins capables de se lever assez tôt pour m'empêcher de récupérer de la piètre qualité et quantité de sommeil que j'aurai eu grâce à eux !! C'est là que tu vois que c'est pratique d'être dans la vingtaine comme eux plutôt que la quarantaine comme moi, hein ? Tout comme c'est sans doute pratique d'être encore "tous neufs et tous frais partis", dans la vie, plutôt que d'avoir du se taper, comme moi, un certain nombre de situations ressemblant pas mal à des burnouts, et qui en plus se seront étendus sur plusieurs années (puisque je n'aurai pas cessé de travailler pour autant), et tout ça parce que j'en aurai trop fait pour les autres, qu'il s'agisse de mon fils ou des Gratuivores. Bon, alors maintenant, je paye pour.

Le pire, c'est que même avec mon lit de camp (que je continue en effet d'utiliser, puisque c'est quand même moins pire ainsi), je me rends compte que réellement, je ne m'en sors pas : c'est comme s'ils prenaient un malin plaisir à circuler bruyamment dans pratiquement toutes les pièces de la maison !! Depuis mon lit de camp, je suis en effet en mesure d'en juger pas mal mieux : une volée de pas bruyant par ici, une autre volée de pas bruyants par là... Bien sûr, ces volées de pas sont plus occasionnelles que le tapage insupportable et surtout incessant qu'il y a au dessus de ma chambre dès 8h le matin (!), mais tout de même, des volées de pas comme ça, je peux vous dire que c'est assez pour vous réveiller un homme assez vite !!... ;)

Dimanche, 17 janvier 2021

22:37

Impossibilité de dormir ici, en ce moment... Ça marche fort en haut, câline que ça marche fort, pis en plus, ça arrête juste pas...

22:47

Bon, et voilà maintenant que ça parle fort, très fort... Et donc un bon 47 minutes passé l'heure où sont censées avoir été cessées les conversations à haute voix. Autre belle violation de notre Entente, aussi claire que le nez dans une face.

22:52

Crime, la série de pas qui vient de se faire au-dessus de ma tête était juste TELLEMENT lourde, tellement appuyée... Comment ils peuvent faire ça en sachant on ne peut mieux que ma chambre est juste en-dessous, et que j'ai clairement stipulé, dans un document qu'ils ont eux-mêmes signé, que je tiens à y retrouver ma quiétude à partir de 22h, tout au moins ?

Samedi, 16 janvier 2021

Ariel, alors qu'on allait se coucher, au chalet familial :

- Ce qui est le fun, c'est qu'ici, on se fera pas déranger par les gens en haut !
- De quels gens tu parles ?
- De ceux qui font du bruit, chez nous !

Lundi, 18 janvier 2021

Ce matin, ce n'est pas à 8h30, mais à aussi tôt que 7h30 que j'ai eu l'honneur de me faire tirer en dehors de mon lit par leur tapage infernal, qui en l'occurrence s'avérait littéralement un tapage de pied intensif, très rapide, juste au-dessus de moi...

Et comme, pour faire bonne mesure, il ne fallait évidemment pas que je puisse rester tranquille une fois redirigé vers mon lit de camp, ce sont alors des volées de pas aussi bruyantes qu'incessantes qui ont pris le relais, en plus d'un bruit ressemblant à un déplacement de meuble (!), puis à une boîte d'objets dur qu'on aurait brusquement vidée sur le plancher !!

Je pourrais pratiquement en venir à croire qu'ils me suivent dans mes déplacements (!), si mon esprit rationnel n'était pas en mesure d'aisément conclure qu'ils doivent simplement distribuer leur bruit de façon "équitable" (!) à travers toute la maison... quoique définitivement, ça ne puisse sans doute juste pas égaler le niveau qu'il peut y avoir au-dessus de ma chambre-bureau !!!

J'en suis d'ailleurs arrivé au point où je me dis que je ne peux juste plus travailler chez moi ; comme il faut également que je travaille physiquement à mon entrepôt, c'est ce que je compterai faire au cours des prochains temps, de sorte que je n'aurai d'autre choix de laisser de côté mon travail de bureau, en attendant que ça se règle.

...

13:11

Ça tape, ça tape, ça tape tellement fort, tellement non-stop, en haut, que je suis en train de juste essayer de transmettre ma demande à la Régie, et je n'arrive juste pas à me concentrer suffisamment pour le faire !!!

3) RÉFLEXIONS

Concernant la bruit causés par mes locataires d'en haut

Concernant la rupture de nos communications

Si l'on considère l'enfer que j'ai vécu hier soir et ce matin (voir les entrées correspondantes de mon journal de bord), on peut facilement en conclure que cela, en soi, ne pourrait sans doute mieux démontrer à quel point les conséquences peuvent être fâcheuses (du moins pour celui qui subit les bruits), lorsque sont coupés les principaux canaux de communication, comme mes chers locataires auront donc décidé de le faire unilatéralement, ce qui a du arriver suite à notre dernière altercation par Messenger, survenue le 8 décembre dernier.

Il faut avouer qu'il s'agit là d'un "move" plutôt commode pour eux, puisque techniquement et à court terme, cela les évite d'avoir à composer avec mes demandes ou récriminations, ainsi que d'avoir à se soucier du genre de climat d'écoute et d'entraide qui pouvait se voir suggéré de par la clause 14 de notre Entente de vivre ensemble (quoique j'aurais définitivement pu la formuler plus clairement en ce sens, comme je ne manquerai pas de le faire avec mes prochains locataires, si j'ai la chance de voir ceux-ci partir), et comme ce pouvait en tout cas être le cas avec Julie, mon ancienne locataire.

C'était même plutôt spectaculaire de voir à quel point nous pouvions bien collaborer l'un(e) avec l'autre, pour ce qui est de respecter les besoins de chacun, surtout pour des "ex". Il n'en devient d'ailleurs que d'autant plus pathétique de constater le contraste entre cette situation idéale que nous avions alors, et celle que je dois endurer avec ces nouveaux locataires, qui à la première occasion se seront donc empressés de couper cet outil de communication si privilégié que pouvait être Messenger, notamment dans un contexte comme celui de cet immeuble.

D'ailleurs, jusqu'à ce qu'ils suppriment ainsi nos conversations Messenger et leur historique (était-ce notamment en prévision du fait que nous risquions de nous retrouver en Cour, et que leur témoignages leur paraissent pouvoir être incriminants, ce qui est en tout cas mon pt de vue ?), nos échanges n'auraient pas mieux pu démontrer à quel point ce medium pouvait être idéal en ce sens, surtout qu'au début, ils se montraient on ne peut plus "vites sur la gachette", tant pour ce qui est de lire mes message que pour y répondre de façon positive puis y donner suite de façon conséquente.

Cela m'emmène même à réaliser là une autre erreur de ma part, à laquelle j'entends bien remédier si j'ai la chance de pouvoir changer de locataires, soit en inscrivant directement dans ma prochaine version de l'Entente de Messenger que le médium de communication privilégié sera Messenger (ou tout autre médium s'en rapprochant le plus possible). Il semble que j'aie manqué une autre opportunité de le préciser, soit dans ma mise en demeure, où j'avais à tout le moins pris la peine de mentionner le mode de communication que je souhaitais le plus éviter, soit bien sûr cette odieuse coutume de frapper dans le plancher ou plafond. Encore une fois, j'apprends donc à la dure, mais encore une fois, c'est là le genre de "gestion d'immaturité" que je n'avais aucunement eu besoin de faire avec Julie (ce qui ne m'aura donc pas emmené à développer de l'expérience en ce sens), et que je croyais avoir réussi à prévenir en régigeant mon Entente.

Je continue d'ailleurs à penser que l'Entente, même ainsi imparfaite, n'en était pas moins suffisante, et que mes locataires sont tout bonnement en violation de celle-ci, soit plus précisément du point 14, qui me paraît assez clairement impliquer une écoute des besoins et demandes les uns des autres, et donc des moyens de communication aussi directs et efficaces que possible.

Maintenance de l'immeuble

Voici une autre raison pour laquelle le départ de ces locataires me paraîtrait définitivement plus que souhaitable : déjà que le climat social s'est dégradé assez abruptement à partir du moment où j'ai commencé à leur faire part par écrit de où j'en étais par rapport à eux, jusqu'à en venir à complètement disparaître, le fait qu'ils aient décidé de couper notre principal moyen de communication me paraît mettre à risque la maintenance de l'immeuble, ou à tout le moins la rendre tout autrement moins simple et commode.

J'en ai d'ailleurs eu un excellent exemple lundi dernier (le 11 janvier), quand j'ai réalisé que de l'eau s'écoulait du plafond de la salle de bain. Il est vrai qu'il était alors assez tard, mais sachant à quel point ils semblent se coucher tard, si nous n'avions donc pas ainsi été en conflit, je leur aurais assurément envoyé un message par Messenger, tout en m'essayant à cogner, pas trop fort non plus, à leur porte, au cas où ils auraient encore été debout et auraient donc pu répondre. J'aurais ainsi pu savoir si le dégât d'eau venait par exemple de ce qu'un robinet coulait en haut, ou quelque chose du genre. Sauf que là, en partant, se voyait bloquée en partant toute piste de résolution de problèmes qui serait allée en ce sens. J'ai donc considéré ne pas avoir d'autre choix que d'attendre au lendemain matin, même si cela aurait théoriquement pu se traduire par une détérioration supplémentaire et évitable de l'immeuble (advenant par exemple que le robinet eut alors continué de couler).

Ça n'est bien sûr qu'un exemple, mais le fait est que j'avais déjà commencé, même avant cela, à m'inquiéter de la possibilité que survienne quelque chose du genre, les maisons ayant cette fâcheuse tendance à briser ici et là, tandis que lorsque cela arrive et qu'on a un locataire, la clé est d'avoir une bonne communication et une bonne entente, comme ce pouvait évidemment être le cas avec J.L. (ma locataire précédente), de telle sorte qu'il n'est alors ni long ni compliqué de retrouver accès au logement (ex. Je demande aussitôt : "est-ce que je peux passer regarder ça tout ce suite ?" Et je me fais répondre : "Oui !"). Or en me retrouvant présentement avec une situation qui est tout à l'inverse, je ne peux qu'être emmené à conclure qu'il devrait en être de même pour ce qui est de mes capacités à pouvoir continuer à bien m'occuper de l'immeuble.

Pour citer un autre exemple qui n'est encore ici qu'une possibilité : advenant qu'un trouble technique se produise prochainement en haut, que vont-ils faire ? Si le climat et la communication étaient encore roses et serein(e)s, comme au début, ils feraient alors comme ils le faisaient justement au début, alors qu'ils étaient disons assez loin de se gêner pour me demander ceci ou cela !!! Désormais, je suspecte plutôt qu'ils risquent de ne pas vouloir ou pouvoir passer par dessus leur orgueil et leur rancœur, et préfèrent ne pas m'aviser du trouble à réparer, compte tenu que celui qui est leur nouvel adversaire s'avère à être d'une part le concierge officiel de l'immeuble, et dans les faits le représentant du propriétaire, dans la mesure où Jean-Guy est représenté au départ par François, tandis qu'en pratique, c'est moi qui me retrouve à exercer la plupart des fonctions typiques d'un locateur.

Alors honnêtement, en ce moment, je m'inquiète pour mon immeuble, en lequel j'ai investi tant de temps et d'efforts (voir le document intitulé Travail pour le proprio). Et je me croise donc les doigts en espérant que rien ne "pète" (!) en haut, tout en espérant surtout que les locataires actuels quittent le plus tôt possible, et que je puisse ainsi les remplacer par des gens avec lesquels la situation pourrait se

normaliser dans son ensemble.

L'épisode de la douche

Comme on peut le voir à la toute fin de l'Annexe 1 de ma mise en demeure, la plainte de mes locataires, concernant le bruit que je pouvais causer en prenant ma douche à 22h30, ne sera survenue qu'APRÈS que je leur eu fais parvenir par Messenger mes deux avis écrits (eux aussi présentés dans ladite Annexe 1). Voilà qui est donc plutôt suspect : si ce bruit les dérangeait tant, comment se fait-il qu'ils ne m'en ont jamais fait part au cours des trois mois (et plus) de cohabitation que nous venions d'avoir ? Notamment compte tenu qu'il me sera souvent arrivé alors de prendre ma douche bien plus tard ?

D'ailleurs, si on ne fait même qu'examiner ces répliques de M., il est disons assez simple et naturel de comprendre qu'on se trouve surtout ici dans une logique de retaliation, tandis qu'on semble essayer de me passer des messages du genre : "Nous aussi, on peut se plaindre, si on veut !", ou "Nous aussi on peut en chercher, des poux !", comme si un bruit mineur, bref et normalement sensé pouvoir bien se tolérer pouvait se comparer à un bruit majeur et durable, voire même systématique.

*M.M. : « crimme tu chiale apres nous ta pas entendu le sque tu fait comme bruti
fais attention aussi yer rendu 23h merc »*

M.M. : « ben chiale pas pas quand on fait pareil merci bonne nuit »

Leurs bruits vs mes bruits

Voici en outre d'une liste d'autres faits ou considérations pouvant m'emmener à avancer, comme je le fais ici-haut, que les bruits associés au fait que je prenne ma douche soient « sensé pouvoir bien se tolérer" (ce qui ne fait d'ailleurs que renforcer la possibilité que leur récrimination à cet effet relève plus d'une logique de "un coup pour un coup" que de l'expression d'un besoin réel et profond).

- Cela n'a jamais posé problème de toutes les trois années où Julie était ma locataire ; pourtant, il était plus que fréquent que je prenne ma douche plutôt tard.

- Lorsque nous nous étions parlé du bruit, au cours des rencontres ayant précédé la signature du bail et de l'Entente de vivre ensemble, j'ai avisé les locataires actuels qu'il m'arrivait de prendre ma douche un peu tard, et ils ont alors dit n'y voir aucun problème, tandis qu'ils n'ont pas davantage cru bon de me demander alors de modifier une telle habitude et d'inscrire cela dans l'Entente.

- Il est sans doute utile de rappeler qu'il n'existe pas de loi, du moins à ma connaissance, qui interdise de prendre sa douche au moment de son choix. J'imagine plutôt que s'applique à ce niveau, comme pour tout le reste, une notion de faire preuve de bon sens, de mesure et de respect, et comme de fait, je ne prendrais pas ma douche à 1h du matin non plus, tandis que lorsque je la prends, je m'évertue d'être le plus silencieux possible, comme dans toutes mes actions d'ailleurs (ce qui en soi me semble contraster énormément avec leur comportement à eux).

- Je ne me souviens même pas avoir entendu parler de gens qui se plaignaient des douches d'un autre locataire (!), alors que le genre de plainte que je fais envers eux me paraît si fréquent que je les décrirais plutôt comme étant typiques.

- Tel qu'indiqué dans ma mise en demeure à leur endroit, les locataires actuels m'ont fait au moins une autre plainte disons plutôt suspecte, soit celle à l'effet que "mon fils fasse du bruit", comme si ce bruit pouvait donc se comparer au leur, et que l'on serait pour ainsi dire "quittes" à ce niveau. Le problème, c'est que mon fils ne vient chez moi que de façon très occasionnelle, que le bruit qu'il cause se produit

toujours autour du coeur de la journée (en fin d'avant-midi, en après-midi ou en début de soirée tout au plus), qu'il ne dure jamais une éternité non plus, et que, faut-il le rappeler, c'est sensé être normal qu'un enfant fasse un peu de bruit aussi. Or considérant que tous les éléments énumérés ici-haut sont à carrément inverser dans leur cas (bruit non occasionnel mais permanent, s'étendant typiquement de 8h le matin jusqu'à souvent passé 11h le soir, s'étend tout au long de la journée, et s'avère en lui-même intrinsèquement excessif), disons qu'encore là, il devient, du moins à mes yeux, un peu difficile de prendre au sérieux la notion que "mon bruit égale le leur".

- Lorsque M.M. est descendu chez moi pour tenter que l'on se parle et qu'on résolve ainsi nos différends (bonne idée d'ailleurs), ce qui, si je ne m'abuse, sera survenu suite à mon second avis écrit (celui du 8 décembre, présenté en Annexe 1 de la mise en demeure), je me souviens bien, car ça m'avait marqué, que M.M. m'avait alors exprimé que Mme D. et lui-même me trouvaient "swell", en guise de justification au fait qu'ils souhaitent continuer à demeurer ici malgré tout ce que nous vivons.

Je ne peux donc m'empêcher de constater le paradoxe suivant : si vraiment ils me trouvaient si "swell" que cela, alors quelle crédibilité peut-on vraiment leur accorder lorsqu'ils ont commencé à affirmer, à mesure que le conflit s'intensifiait, que soudainement, mon bruit devenait excessif et intolérable, qu'il s'agisse de celui causé par Ariel ou par mes douches tardives ?

- Remarquons enfin le paradoxe suivant : ils prétendent donc que mes bruits soient si durs à endurer, mais en même temps, ils démontrent on ne peut plus clairement qu'ils ne veulent surtout pas partir d'ici, et sont même prêts à tout faire pour rester contre mon gré, alors que de mon côté, je suis prêt à tout (et donc à prendre tous les moyens légaux) pour qu'ils partent, malgré tout le temps, l'énergie et les complications que cela peut me demander !! Alors déjà, on voit que le "niveau de désagrément" causé par nos bruits respectifs ne semble disons pas exactement comparable !! Ce qui ne les empêche pas pour autant de me répondre que "moi aussi je fais du bruit", lorsque je leur demande de réduire le leur, comme si le niveau de désagrément de nos bruits respectifs étaient justement comparable !!!

En guise de conclusion à cette sous-section, disons simplement que cela ne m'apparaît pas exactement comme étant de nature à me prouver leur bonne foi, même et notamment lorsqu'ils font des allégations sérieuses, à commencer par celle selon laquelle je ferais "moi aussi beaucoup de bruit".

Et bien entendu, est-ce moi, j'ai le goût de continuer à garder moindrement plus longtemps, et juste en haut de chez moi, des gens dont je suis très loin d'être certains qu'ils soient de bonne foi, ou du moins qu'ils le soient toujours ou du moins la plupart du temps ? La réponse va sans doute d'elle-même.

Être à l'écoute, penser aux autres et rester poli... ou pas

Voici enfin trois anecdotes qui m'ont emmené à douter très sérieusement de deux autres qualités me paraissant pourtant tout ce qu'il y a de plus fondamentales à la vie en communauté, ce qui bien sûr s'applique également à la vie en immeuble à logement, comme on peut d'ailleurs le voir ici.

1) Quelques jours après leur emménagement, j'ai entendu tout un tapage en haut, autour de 3h du matin, et qui se sera étendu sur au moins une heure ou deux. J'ai su par la suite que cela avait été causé par le fait que leur bébé, qui a la fibrose kistique, avait du être reconduit à l'Urgence, ce que j'avais alors aussitôt compris. Je n'en suis pas moins resté un peu troublé par le fait que, je crois que ce devait être à leur retour de l'Urgence, ils aient laissé rouler le moteur de leur voiture pendant au moins une bonne vingtaine de minutes, la porte ouverte et la musique au maximum, et ce juste à côté de la fenêtre de ma chambre à coucher. Je veux bien croire que c'était une urgence, qu'ils étaient nouveaux dans le voisinage et dans cette maison, mais c'est juste que si j'essaie de me mettre à leur place, je ne peux

même pas imaginer que j'eusse pu faire une chose pareille, pour la simple raison qu'il m'apparaît assez clair que ça ne se fait juste pas. Je veux dire, quand tu débarques de ta voiture, urgence ou pas, c'est quoi de couper le contact, et de t'organiser pour que ta radio ne crache pas de la musique à plein volume dans tout le quartier, à 3h du matin ? Évidemment, pas besoin de vous dire que je ne me suis ensuite pas rendormi de la nuit, surtout qu'en plus que je ne savais alors pas que c'était pour une urgence, je n'en étais d'autant plus rempli par la surprise, un début de colère et de peur, en me disant : "Dis-moi pas que ça va être toujours de même ? Dis-moi pas que j'ai fait rentrer ici du monde de même ?" ...

2) C'était un beau dimanche chaud et ensoleillé, en fin d'été (je n'avais alors pas noté la date, puisque je n'étais alors pas dans une dynamique de méfiance et de préparation à la Cour, comme en ce moment) ; c'était par ailleurs en plein coeur de l'après-midi (il devait être 14h) et c'est ce moment que M.M. avait choisi pour honorer son engagement de s'occuper de tondre le gazon. Je dois avouer que même moi, à ce moment-là, j'avais comme un drôle de feeling, du genre "il me semble donc que ça n'est pas un bon moment pour ça", mais en même temps, je me suis dit : "après tout, il a ben le droit", et "il n'y a pas de loi contre ça".

C'est juste que ma voisine, Mme A.D., est alors survenue pour lui demander s'il ne pouvait pas tondre la pelouse à un autre moment, ce à quoi il a répondu simplement, et apparemment d'une façon plutôt bête, et sans même la regarder : "Non", puis "moi, j'ai pas de temps pour ça". Elle est ensuite venue s'en plaindre à moi, m'expliquant qu'elle avait alors du monde chez elle, assis à table avec elle, dans sa petite terrasse à l'arrière de son terrain, et qu'étant donné que seule la haie de cèdres les séparait de mon terrain, que M.M. tondait en longeant notamment la haie de cèdres, et ce en faisant alors tout un vacarme (car c'est effectivement une tondeuse plutôt bruyante), ses invités n'ont pas pu faire autrement que de quitter, surtout qu'ils avaient pu constater qu'il n'y avait rien d'autre à faire, considérant la réponse de M.M..

J'ai alors été plutôt surpris et en fait troublé de cet événement, et plus précisément de la réponse de M.M.. Car même si je savais pertinemment que rien dans la loi n'interdisait techniquement ce qu'il avait fait, je n'en étais pas moins sensible aux arguments de Mme A.D., (en fait je suis même entièrement d'accord avec elle sur ces points), qui rappelait qu'on est "dans un quartier tranquille", et "qu'il vient juste d'arriver, n'est pas habitué et ne sait pas nécessairement comment ça marche".

Non pas qu'il y ait dans le quartier une quelconque réglementation en ce sens, mais disons qu'il n'en existe pas moins, en effet, une sorte de règle non écrite, tant pour qui est de préserver la quiétude que de s'essayer de s'entraider (au moins de façon ultra-minimaliste !). Moi, par exemple, il est certain que je n'aurais jamais fait une chose pareille, et que si Mme A.D., était venue me faire une telle demande, j'aurais aussitôt obtempéré, et même avec plaisir et en m'excusant sincèrement. C'est d'ailleurs dans cet esprit que je me suis engagé envers elle à tenter de régler la chose avec M.M., et comme de fait, j'ai alors pu m'entendre avec lui (non sans rancœur de sa part, ainsi que d'une certaine surprise semblant empreinte de jugement, lorsque j'en avais fait part à Mme D.), à l'effet que la tonte de la pelouse soit fait en avant-midi plutôt qu'en après-midi, puisque ça n'est que la fin de semaine qu'il pouvait supposément le faire.

Il est vrai que j'ai développé, au fil de ces dernières années à vivre ici, une excellente relation avec cette voisine, qui m'aura d'ailleurs aidé moi-même à plusieurs reprises. Je sais ainsi que ça n'est nullement dans ses habitudes de faire elle-même des demandes à ses voisins, ce qui ne faisait que rendre à mes yeux encore plus naturel d'y donner suite. Mais surtout, je pense que si ça avait été moi, en arrivant dans un si beau et si tranquille quartier, et en sachant que je suis justement nouveau dans le coin, et que

j'aurais donc intérêt à entretenir de bons rapports avec mon voisinage, je n'aurais pas répondu à ma nouvelle voisine comme M. l'a fait, et j'aurais surtout tenté d'éviter au départ le fait de me retrouver dans une telle situation, en me fiant notamment à mon ressenti, ainsi qu'à mon gros bon sens.

Enfin, notons que l'on peut retrouver ce récit de "l'épisode de la tondeuse", bonifié d'une petite partie supplémentaire, dans la pièce intitulée "Mme A.D.", pièce par ailleurs signée de cette dernière, afin d'attester de la véracité de ces témoignages.

3) Voici enfin une dernière anecdote plutôt fâcheuse mais néanmoins fort instructive. En début d'hiver, après les premières bordées de neige, M.M. a commencé à gratter son entrée, or en m'en allant à mon garage en passant donc par le terrain, je fus sidéré de constater qu'il avait tout "domper" sa neige devant la porte du garage (!), soit directement sur la fin du chemin qui me permet d'y accéder à partir de chez moi. Je lui ai donc, en m'efforçant d'être le plus gentil et poli possible, demandé s'il pouvait mettre sa neige ailleurs, et, d'une façon qui rappelle étonnamment bien sa réponse à ma voisine Mme A.D., il m'a répondu, en ronchonnant, quelque chose qui voulait essentiellement dire que "non, il ne peut pas la mettre ailleurs que là".

Quelque chose a aussitôt "tilté" dans mon esprit, et il s'est alors ensuivi un dialogue qui a du ressembler pas mal à ceci :

Charles-Olivier : "Comment ça, tu ne peux pas la mettre ailleurs ? Je te demande juste de ne pas la mettre en travers du chemin !! "

M. : "Ben, là, c'est compliqué pour moi, là..."

Charles-Olivier : "Regarde, c'est pas compliqué du tout : tu peux la mettre là, là, ou là !! En poussant ta neige pas plus de deux pieds plus loin, tu arrives sur le jardin, pis ça, ça me dérange pas. Tu peux aussi la mettre sur le terrain lui-même, ou encore de ton côté, le long de la clôture. Donc ce n'est pas comme s'il manquait d'endroits où mettre ta neige ! Tout ce que je te demande, c'est de ne pas la mettre en travers de mon chemin !"

M. : "Coudons, ça va-tu, toi, aujourd'hui ? Tu feel pas, ou quoi ?"

Charles-Olivier : "Moi ? Je peux te dire que je feelais parfaitement bien avant qu'il arrive ce qu'il vient d'arriver là !! Donc autrement dit, avant que tu dompes ta neige directement sur mon chemin, pis que tu t'obstines avec moi pour continuer à la mettre là ! Mais là, vu que tu sembles vraiment pas comprendre, je vais te le dire encore plus clair : t'es pas chez vous ici, alors je te dis de pas mettre ta neige là !! C'est tu assez clair de même ?"

M. : "Oui, oui, ok, là !!"

Ma petite conclusion, à cette petite sous-section ? C'est qu'en plus que j'en suis donc venu à douter fortement de leur bonne foi (voir la sous-section précédente), ces événements m'ont emmené à douter tout autant de leur capacité réelle à vivre "en communauté", que ce soit celle de l'immeuble ou du voisinage, avec ce que cela est sensé impliquer d'écoute, de préoccupation par rapport aux besoins des autres, ou à tout le moins de politesse tout ce qu'il y a de plus élémentaire.

À partir de là, et du moment où l'on se met donc à voir les choses selon cette perspective, disons qu'il n'en devient que d'autant moins surprenant que je puisse me retrouver également avec une telle problématique relative au bruit, avec eux comme locataires.

L'ABC de la politesse (et de la notion de vivre avec d'autres)

Un autre élément me vient en tête, et il m'apparaît pertinent de le mentionner ici, tant qu'à avoir des questions comme celle de la politesse et du genre de comportements que l'on pourrait naturellement souhaiter voir adoptés lorsqu'on vit dans une situation de relativement grande proximité avec d'autres, ce qui dans notre cas s'applique bien sûr aux voisins, et à plus forte raison aux locataires d'une même maison.

Assez rapidement après la signature du bail, je parle ici d'une question de semaines, j'avais remarqué, à mon grand étonnement d'ailleurs, que non seulement les locataires actuels ne me saluaient plus (!), mais qu'ils prenaient même prendre un soin, qui me semblait relativement calculé (notamment compte tenu que ça n'était pas le cas jusque là), de façon à pouvoir éviter cette formalité, qu'il s'agisse de me tourner le dos, de faire comme s'ils ne m'avaient pas vu en débarquant de la voiture, en attendant que je ne sois plus là pour même ouvrir leurs portes. Leur préoccupation principale semblait d'éviter mon regard, et plus précisément le croisement entre celui-ci et le leur, ce qui bien entendu les aurait pour ainsi dire contraints à me saluer.

De même, lorsque M.M. fumait sur la galerie en arrière, et que je m'en allais au garage (il faut dire que je tends à marcher assez vite !), il était assez évident de voir à quel point il avait pu rentrer chez lui de façon soudaine, voire même en "urgence" (!) : de un, je pouvais très bien entendre le claquement de la porte patio, et de deux, il arrivait même que le nuage de fumée soit encore présent sur le patio (!), alors même que je ne voyais déjà plus M.M. à l'intérieur ; manifestement et encore là, il avait alors pris soin d'éviter à tout prix d'être vu !!!

La chose est rendu d'autant plus particulière qu'à "l'époque" où ils ont commencé à prendre cette habitude, nous n'étions encore nullement en conflit, même que je trouvais personnellement que notre lien était relativement bon, et que j'étais d'autant plus intrigué, voire même attristé, de remarquer un tel comportement, d'autant plus qu'il n'aurait sans doute pas pu "jurer" davantage avec ma propre façon de faire, qui consiste à constamment, quoique de façon subtile, rechercher le regard de l'autre afin de mieux le saluer, du moins lorsqu'il s'agit par exemple de mes voisins. Il faut croire que c'est d'ailleurs apprécié, car j'échange de telles salutations avec pratiquement tous mes voisins immédiats sur la rue Richmond, et avec beaucoup d'autres moins immédiats. Mais surtout, ce comportement m'apparaissait d'autant plus étrange qu'il m'apparaissait donc (et m'apparaît toujours d'ailleurs) qu'ils étaient (et sont toujours) passablement gâtés avec un concierge et "pseudo-proprio" (!) tel que moi, qui en plus de leur avoir offert à très bas prix l'un des meilleurs appartements que je me souviens avoir vus à Chicoutimi, n'aura pas hésité à non seulement acquiescer mais répondre très rapidement à toutes leurs demandes, et même à celles qui me semblait surtout ressembler à des caprices (de faire des pieds et des mains pour que leur lave-vaisselle soit installé vraiment le plus tôt possible, à voir comment ils semblaient en faire une maladie ; achat d'un îlot pour leur cuisine ; rehaussement du garde de la galerie en avant).

En fait, ils n'auraient globalement pas pu me donner plus clairement l'impression que le fait de les avoir ainsi gâtés, en plus de les avoir pris sous mon aile (en décidant de louer le logement à eux plutôt qu'à d'autres, notamment par pitié et sympathie), n'aura servi qu'à se retourner contre moi, car qu'il s'agisse de toute la problématique du bruit ou avec de la non-salutation ou les autres comportements anti-sociaux énumérés ici-haut, disons que ça n'est pas exactement le genre de reconnaissance et de gratitude dont je me serais attendu d'eux, avec tout ce que j'ai fait pour eux.

En ce qui a trait à ma santé mentale à moi

Au cas où ma propre santé mentale venait à être remise en question, qu'il suffise de préciser ceci...

Comme on pourra le constater de par mon CV ci-joint, les dernières années auront été disons passablement prenantes pour moi, surtout à partir du début du chantier pour cette maison, justement (!), et tout au long des années qui se seront ensuivies, soit celles de l'opération de ma garderie puis, dès la deuxième année de celle-ci (!), de la fondation des Gratuivores.

Et comme une fatigue aura fini par s'accumuler et devenir chronique, des symptômes d'épuisement professionnels n'auront évidemment pas manqué de finir par se faire sentir... Or si le mentionne, c'est tout simplement pour la raison suivante : au fil des rendez-vous avec mon infirmière praticienne puis mon médecin elle-même, celle-ci a éventuellement jugé qu'il serait pertinent que j'aie rencontré un psychiatre, question de voir quelle évaluation il pourrait faire d'un cas comme le mien.

C'est donc ce que j'ai fait, en juillet 2019 si je ne m'abuse, mais ce qui est intéressant, c'est donc de constater en quoi aura justement consisté "l'évaluation" du psychiatre en question...

Alors que je décrivais ma situation depuis environ une heure, en réponse aux questions d'un stagiaire, le psychiatre, après m'avoir lui-même entendu pendant environ 20 minutes, finit par m'interrompre (!), en disant à son stagiaire : "Excusez-moi, mais je crois vraiment qu'on perd notre temps : ce monsieur n'a aucun réel problème mental".

Voilà qui est donc sensé être une bonne nouvelle, n'est-ce pas ? Surtout que je ne crois pas que ma situation ait tant changé depuis juillet 2019 (!), à part qu'elle n'ait fait depuis que s'améliorer, et ce même à une vitesse plutôt vertigineuse, si j'ose dire !

Si cela devait donc venir le sujet, je ne crois simplement pas que ce soit pertinent, ou qu'il soit alors possible de prouver que ça le soit.

En ce qui a trait à ma bonne foi

En gage de ma bonne foi, je crois qu'encore là, je ne pourrais sans doute pas faire mieux que de référer à mon CV ci-joint... Car je crois sincèrement qu'il m'apparaîtrait plutôt invraisemblable qu'on puisse prétendre, et à plus forte raison prouver, que quelqu'un qui fasse et ai fait toutes les choses que j'ai pu faire puisse ensuite se voir jugé comme ayant disons le portrait typique d'un menteur. J'ai bien sûr certains défauts, mais je dirais simplement que le mensonge n'en fait pas partie, et qu'il ne me serait d'ailleurs pas difficile de trouver des gens pour en attester.

Charles-Olivier Bolduc-Tremblay

Écrit du 14 au 18 janvier 2021

4) CONTEXTE, HISTORIQUE ET DEMANDE

De la retraite à l'internement de Jean-Guy, le propriétaire

J'en aurai mis, du temps, de l'énergie et du dévouement, sur cette maison, et surtout sur ses deux occupants originels, qui se trouvaient à être mes deux oncles Christian et Jean-Guy, le propriétaire.

C'est à partir du moment où il a pris sa retraite (il était enseignant en français à Charles-Gravel), vers 2008 environ, que les choses ont rapidement commencé à dégringoler pour Jean-Guy. Il faut dire que les deux oncles étaient alcooliques, mais dans le cas de Jean-Guy, cela s'est assez rapidement et manifestement doublé d'une démarche qui relevait assez clairement de l'auto-destruction. Lui-même me l'a d'ailleurs avoué une fois, m'expliquant qu'il s'agissait pour lui d'un « suicide par le plaisir ».

Le problème est que cela revenait à faire porter un fardeau énorme sur sa famille dans son ensemble (tous s'inquiétant constamment de son état⁰, et sur moi en particulier, qui s'est rapidement retrouvé à être celui qui a dès lors entrepris de veiller sur lui et s'assurer de son état, en venant le visiter de façon aussi régulière que possible.

Les choses ont pris une toute autre tournure le jour où mon père F. est débarqué à la maison bi-générationnelle où nous demeurions alors, à l'Anse-St-Jean, en compagnie de ma conjointe J., de ma mère et de mon beau-père, pour me dire : « Là, Olivier, ça va pas bien avec Jean-Guy. Il a tellement bu qu'il s'est retrouvé à l'Urgence, et l'appartement est dans un état complètement catastrophique. J'aurais besoin que tu ailles faire le ménage. Je vais te payer pour ça ». J'enseignais alors à la MFR de l'Anse (voir mon CV ci-joint), mais J. et moi n'en avons pas moins décidé de trouver le temps de remplir cette mission qui nous était confiée.

Il est vrai que nous aurons été payés pour ce « ménage » que nous aurons alors fait, mais déjà là, on parlait justement d'un travail qu'il aurait été très difficile de faire accomplir par d'autres que nous, et en fait du genre de travail qui est normalement confié à des spécialistes comme Steamatic, qui sont alors payés alors pas mal plus cher que nous ne l'avons été. Nous n'avons d'ailleurs pas eu le choix de les faire venir au bout du compte, pour faire ce que nous-mêmes n'étions pas capable de faire avec des produits ordinaires, mais au moins, tout ce que nous avons pu faire nous-mêmes, à peu de frais, nous l'avons fait, qu'il s'agisse de faire la vaisselle, classer ou aller porter un maximum de choses à des organismes et œuvres de charité plutôt que de les jeter (ce que Steamatic n'aurait évidemment pas fait), car il faut savoir que Jean-Guy était un accumulateur compulsif. Mais surtout, le plus gros, et le plus difficile sur le cœur, ça aura été d'enlever tous les excréments qu'il pouvait y avoir sur le plancher, Jean-Guy étant devenu incontinent avec les années, en plus de se laisser aller et de démontrer une négligence totale tant pour ce qui est de s'occuper de lui que de son logement.

Lorsque Jean-Guy est revenu chez lui, après sa première convalescence, nous nous doutions tous que tout allait recommencer, et que nous aurions fait tout cela en vain, ce qui s'est effectivement avéré être le cas. Je ne me souviens plus de combien de fois Jean-Guy est retourné à l'Urgence et que j'ai fait le ménage pendant ce temps (était-ce deux fois en tout ou plus, je ne peux le dire dans le moment), mais ce qui est certain, c'est que la dernière fois, les choses se seront passées différemment.

Il faut dire qu'entretemps, j'avais consulté le Maillon et ainsi préparé une demande d'ordonnance de la Cour pour une évaluation psychiatrique de Jean-Guy. Or lorsque nous sommes passés en Cour pour

cela mon père et moi, cela aura coïncidé avec cette « dernière » hospitalisation de Jean-Guy, qui s'était alors soldé par un coma éthylique, ce que je n'ai pas manqué de mentionner en Cour et qui, comme le juge l'a aussitôt remarqué, ne faisait que confirmer les appréhensions que j'avais mentionnées dans ma demande. L'ordonnance fut donc octroyée, l'évaluation complétée, et leur conclusion fut que Jean-Guy, notamment suite à ce coma, avait subi des dommages cérébraux et des pertes cognitives importantes, de sorte qu'un diagnostic de démence lui fut apposé. C'est ainsi que Jean-Guy fut interné en 2012 au CHSLD de la Colline, où il réside toujours, ce qui représentait justement la demande principale que j'adressais à la Cour dans le document que je leur avais présenté.

Le chantier

Dès le départ de Jean-Guy, Christian s'est empressé de quitter le sous-sol où il demeurait auparavant (le 258) pour aller vivre en haut (le 260), soit dans le logement qui avait jusque là été celui de Jean-Guy. Or comme je continuais de me rendre sur les lieux afin de profiter du départ de Jean-Guy pour continuer à remettre de l'ordre dans la place, et compléter ainsi le travail que j'avais commencé auparavant, j'ai reçu un jour une visite du voisin, M. R.G. (de Plomberie Guay), qui nous a pour ainsi dire adressé une plainte (mais poliment, et surtout en personne), à peu près en ces termes : « Quand est-ce que vous allez faire des rénos sur la maison, hein? », alléguant que l'apparence complètement décrépite de la maison faisait perdre de la valeur au quartier dans son ensemble. Il faut dire qu'elle n'avait effectivement pas été entretenue depuis au moins une bonne dizaine d'années, même pour ce qui est simplement du gazon et de la végétation, tandis que du côté donnant sur la maison de M. G., la laine minérale sortait littéralement des murs (!).

C'est suite à cela que François a décidé qu'il était temps de régler ce dossier, d'autant plus qu'il était devenu le mandataire légal de Jean-Guy, suite à cet internement.

Et bien entendu, là encore, c'est moi qui s'est retrouvé à ce mandat, ce que j'ai alors entrepris de faire du mieux que je pouvais, comme tout ce que j'entreprends. Mon premier réflexe avait d'ailleurs été de proposer à François de vendre la maison, étant donné son état de délabrement, mais il n'avait pas jugé que c'était la meilleure chose à faire. J'ai donc relevé mes manches, et j'ai travaillé.

Le plus dur c'est rapidement avéré de devoir composer avec Christian, qui m'empêchait de faire telle ou telle chose (notamment tel ou tel ménage), et qui exigeait de pouvoir décider de ceci ou de cela. Comme il ne payait pas de loyer depuis des années, et qu'il ne faisait rien pour la maison, malgré que l'entente initiale était qu'il la rénove et l'entretienne en guise de loyer, tandis que sa simple présence sur les lieux empêchait une rénovation complète et en profondeur, j'ai réussi à convaincre à la fois F. et Christian de relocaliser ce dernier dans l'appartement d'un des blocs de F.. Ce qui n'aura été ni facile, et ne se sera pas fait sans heurts non plus, puisque Christian aura fini par exiger que le loyer lui soit encore payé, cette fois par F., ce que ce dernier aura fini par accepter, afin d'éviter des déchirements familiaux à n'en plus finir, même si cet épisode n'en aura pas moins impliqué que, dans les faits, les ponts se seront essentiellement coupés avec Christian, de sorte que j'aurai ainsi perdu l'oncle avec lequel j'étais au départ très proche, et que je venais visiter par plaisir depuis des années avant la retraite de Jean-Guy.

La voie était donc enfin libre pour réellement rénover la maison, dans le but de pouvoir loyer les deux logements disponibles et en faire ainsi un revenu d'appoint pour Jean-Guy. Le moins qu'on puisse dire est que ça aura été un chantier des plus prenants, difficiles, complexes et éreintants que j'aurai jamais vus, et qui se sera d'ailleurs étendu sur plus de deux bonnes années. En effet, F. exigeait que les travaux coûtent aussi peu que possible, ce qui en soi se trouvait à poser de nombreux défis, et à exiger que je fasse preuve, comme j'aurai donc réussi à le faire, d'un certain nombre de qualités qu'on aurait selon

moi jamais pu retrouver en faisant affaire avec des entrepreneurs, ou du moins pas à un tel niveau, que l'on parle de créativité, de débrouillardise, d'efficacité et d'extrême vaillance, et du fait d'accepter d'être payer pour moins que ce que cela vaut réellement.

La difficulté se voyait par ailleurs doublée du fait qu'il s'agissait d'une période charnière de ma vie : au début du chantier, je travaillais encore pour les Mille-Lieux de la Colline, tandis que je traversais la séparation d'avec Julie, puis la vente du terrain que nous avons acheté au GREB, et que parallèlement à tout cela, je commençais à préparer l'ouverture de ma garderie éducative bilingue.

En effet, bien que ça n'ait pas été le but au départ, comme ne saurait mieux le prouver le fait que je m'occupais de mes oncles depuis bien avant tout cela, ou celui que j'ai moi-même proposer à mon père de vendre la maison avant même de me lancer dans le chantier, voyant les deux logements qui allaient ainsi se libérer au termes de ces « travaux d'Hercule » (!) qu'auront été ceux de la rénovation de cette maison (voir le document « Travail pour le proprio »), je me suis dit qu'en plus que je devais vendre notre terrain au GREB, où nous avons planifié de nous construire, l'occasion serait idéale de réaliser cet autre rêve que j'avais d'offrir à mon fils une éducation préscolaire de qualité, d'autant plus que j'étais profondément déçu de la sous-éducation qu'il recevait à la garderie en milieu familial qu'il fréquentait alors.

La « cohabitation » avec J.

Il m'était apparu que j'étais mieux de prendre pour moi-même le logement du bas (le 258) afin d'y établir mon domicile ainsi que ma garderie (!), ce qui revenait à libérer ainsi celui du haut, qui me paraissait plus facile à louer, et donc à un meilleur prix. J'ai alors eu l'idée d'offrir à mon ex. J. de venir résider en haut, puisque cela m'apparaissait comme étant de loin ce qui était dans le meilleur intérêt de notre fils. Après avoir pris un certain temps pour y réfléchir, elle a finalement acquiescé.

Elle est emménagé si je ne m'abuse en début 2016, soit environ un an avant moi : nous avons mis les bouchées doubles, moi et son père M., car c'était devenu notre ouvrier principal (!), afin qu'elle puisse emménager le plus tôt possible, ce qui n'aura fait bien sûr que nous emmener une pression supplémentaire! Nous avons ensuite pris une année de plus pour finir les travaux qu'il restait à faire sur le sous-sol, le terrain et le garage.

Ce qui s'est ensuivi aura été une période de « cohabitation » qui pour moi aura été de loin le plus belle que j'aurai connue sur ces lieux, ou que j'aurai même pu voir s'y dérouler depuis que je les visite. Car dans ces trois ans où Julie aura demeuré en haut, soit jusqu'à son départ en juillet dernier (pour la simple et bonne raison qu'elle et son nouveau conjoint F.C. se sont acheté, avec les parents de celui-ci, une maison bi-générationnelle à Hébertville), auront été non seulement une période fantastique pour Ariel, qui y aura donc passé deux belles années dans ma garderie et en ayant sa mère juste en haut (!), mais aussi pour nous, puisque ces années auront été marquées par un climat d'harmonie et d'entraide que je ne peux que d'autant plus regretter, maintenant que je vis avec mes locataires actuels une situation qui ne pourrait sans doute pas mieux correspondre à l'opposé d'un tel « âge d'or »...;)

Est-ce que nous n'avions par parfois des désaccords ou des choses à régler, Julie et moi, que ce soit par rapport au bruit ou à autre chose ? Assurément, sauf que du moment où l'on démontre ne serait-ce que d'un minimum d'écoute et de capacité au dialogue, que ce soit avec moi ou n'importe qui d'autre, on conviendra que ça devient tout autrement plus facile de régler ses problèmes à mesure et entre nous, comme des grands.

Si l'on voulait des preuves que ça allait bien, comment pourrions-nous en trouver des meilleures qu'à

travers le fait que Julie, en passant 3 ans là et en ne quittant que pour migrer vers le genre de projet de maison dont elle avait toujours rêvé, ou dans le fait que j'aurai même fait tout ce que j'ai pu pour la convaincre de rester le plus longtemps possible !!!

Et pour en revenir à cette fameuse question du bruit, cette belle cohabitation avec Julie me paraît nécessairement nous conduire aux premiers questionnements suivants :

1) Si j'étais un voisin et "pseudo-proprétaire" (!) si capricieux, si oppressif et au final si insupportable, comment se fait-il donc que J. n'ait manifestement pas été plus pressée qu'il faut de partir d'ici, malgré le fait que lorsqu'elle avait emménagé, nous ne venions encore que de nous séparer, de sorte que nous avions encore pour ainsi dire les "nerfs à vif" (!), l'un par rapport à l'autre ?

2) Si j'en savais pas faire mieux que de chercher à "mettre dehors" mes locataires, à la première occasion, comment se fait-il donc que cette "première occasion" ne sera étrangement jamais survenu avec J., et qu'au lieu de rapidement en venir à souhaiter son départ, comme ce peut être le cas avec mes locataires actuels, j'ai au contraire fait tout ce que j'ai pu pour qu'elle continue à rester ici le plus longtemps possible ?

La question du bruit

Évidemment, le plancher-plafond que nous avons ici, c'est le même que nous avons lorsque Julie était là. Et oui, il y en a donc eu, des problématiques, par rapport au bruit. C'est d'ailleurs pratique que nous les ayons eues (!), car cela m'aura permis de mieux savoir quoi inclure comme clause dans mon "Entente de vivre ensemble", que j'ai fait signer ensuite aux locataires actuels. En effet, j'aurai ainsi pu apprendre que, pour un contexte comme le nôtre, il est préférable en particulier qu'il n'y ait pas, notamment dans le logement du haut (et du moins vis-à-vis ma chambre et mon bureau), d'appareil à moteur qui fonctionne en permanence (qu'il s'agisse d'un congélateur ou d'un aquarium), ou encore de jeune chat qui court à pleine vitesse, d'un bout à l'autre de la maison, à 5h du matin !!!

Oui, c'était une belle ouverture et une belle souplesse de Julie que d'acquiescer à de telles demandes de ma part, mais en contrepartie, elle avait aussi plusieurs avantages à demeurer dans un logement comme celui-ci (voir le document "Annonce", représentant donc celle que j'avais diffusée sur Facebook lors du départ de Julie), le genre d'avantages qu'il est tout à fait hors du commun de retrouver avec un logement typique. Ce logement a donc des désavantages, mais aussi des avantages aussi nombreux que significatifs. Et cela, elle avait donc l'intelligence de bien le comprendre, et la sagesse de bien respecter les règles permettant de contourner les faiblesses de ce logement, afin de mieux pouvoir profiter de ses avantages.

Au fait, pourquoi le plancher-plafond de la maison est aussi mal isolé, au niveau du son ? Bien, commençons par noter que pour les deux tiers de celui-ci, soit toute la maison à l'exception des deux chambres du fond (dont celle qui est également mon bureau), le travail avait été fait non pas moi, mais par Christian, qui avait donc employé, comme matériel d'isolation... des boîtes d'oeufs !!

Quant aux deux autres chambres, il est vrai que c'est moi qui les ai isolées, mais je peux vous garantir que si le résultat est aussi peu probant, ça n'est pas par négligence ! Car non seulement j'aurai suivi à la lettre les conseils en ce sens de mes quinquailleurs, mais j'aurai pris soin de leur dire au préalable que je souhaitais réellement que le travail soit bien fait, tandis que j'aurai ensuite mis toute mon application à m'assurer par exemple que soit posée un maximum de laine de roche, et ce dans tous les interstices où il m'était possible d'en mettre, au point d'ailleurs où les autres ouvriers riaient pratiquement de moi, en me trouvant donc exagérément méticuleux.

Encore maintenant, je ne comprends donc pas vraiment l'erreur que j'ai pu faire, en veillant d'une part à ne pas lésiner sur la laine de roche, et d'autre part à appliquer sur tout le plafond un "sonopan", sorte de panneau vert conçu spécifiquement à cette fin. Était-ce parce que j'ai omis de mettre également des "barres de résonance", comme m'avaient également recommandé de le faire mes quinquailleurs ? Ce serait du moins ma principale hypothèse... mais il faut dire qu'à cette époque du chantier, soit au début, j'étais encore sous un maximum de pression pour ce qui est de faire les travaux le plus rapidement et le moins cher possible... En outre, M. (qui aura été mon ouvrier principal), n'était pas encore dans l'équation, de sorte que je naviguais d'un ouvrier à l'autre, alors peut-être n'ais-je pas senti que je pouvais pleinement et simplement mettre quelqu'un en charge d'un tel dossier, compte tenu que je ne voyais pas comment, en suivant les indications sommaires données rapidement par mes quinquailleurs, pour ce qui est de poser de telles barres de résonance, comment j'aurais pu y arriver par moi-même et donc tout seul...

Toujours est-il que malgré ce "défaut de fabrication" du plancher-plafond, de tout le temps où Julie sera restée ici, hormis les quelques éléments spécifiques mentionnés plus haut, jamais elle ne m'aura réellement dérangé au niveau du bruit, je veux dire sur une base quotidienne et systématique.

Voici enfin un autre fait qui représente en lui-même un argument de taille (et c'est le cas de le dire !) : le nouveau conjoint de J., F.C., a demeuré avec elle au 260 Richmond pendant les 3 ou 4 mois ayant précédé leur départ. On parle ici d'un homme grand, massif, et donc tout autrement plus pesant, en toute logique, que M., mon locataire actuel. Or même de tout ce temps où François aura demeuré en haut, je ne me souviens pas l'avoir jamais entendu. Je me souviens donc encore moins qu'il m'ait jamais dérangé. Plutôt étrange, n'est-ce pas ? Ou plus vraisemblablement, peut-être qu'il faisait juste attention, tout simplement ?

Là encore, j'aimerais conclure cette nouvelle sous-section avec deux questionnements...

1) Si vraiment c'est la faute au plancher-plafond de la maison, si je souffre autant du bruit causé pouvant se voir causé par mes locataires actuels... comment se fait-il donc que je n'en ai jamais souffert de tout le temps où J. aura resté là, et même de tout le temps où son conjoint F.C. aura lui-même resté là, malgré le fait qu'il soit relativement plus lourd que M.M. ?

2) Si le problème, c'est que c'est moi qui soit trop sensible ou capricieux, alors là encore, comment se fait-il qu'hormis certaines exceptions spécifiques pour lesquelles nous aurons d'ailleurs tôt fait de trouver des solutions définitives, le bruit de J. et F.C. ne m'ait jamais réellement dérangé, que ce soit pendant les 3 ans de location de la première, et les 3 mois du second ? Comment, en fait, expliquer la chose autrement que c'était parce qu'ils faisaient attention, et que c'est donc ce que demande ce logement, tel qu'assez bien expliqué d'ailleurs dans l'Entente de vivre ensemble que les locataires actuels ont pourtant eux-mêmes signée ?

Mme D.

Voici enfin un dernier élément qui ne saurait sans doute mieux contribuer à indiquer clairement là où le problème se situe réellement...

Pendant tous les premiers mois où mes locataires actuels auront vécu en haut, je ne les ai entendu faire du bruit que de façon occasionnelle, et surtout d'une façon qui globalement ne se compare aucunement à ce que je peux vivre en ce moment. Il faut dire que peut-être aussi étaient-ils alors plus prudents et réservés, considérant qu'ils ne venaient encore que d'arriver, que notre lien de communication était

encore existant, qu'ils répondaient encore positivement à mes demandes, et savaient qu'il était possible que je leur en adresse de temps à autre.

Mais il y a aussi et surtout le fait que M.M. travaillait alors de jour dans les bureaux de son employeur D.T., de sorte que durant la journée, il n'y avait que Mme D. à la maison. Et comme de raison, du moment où M.M. a dû quitter son emploi pour revenir à la maison dans une optique de télé-travail, disons que j'ai assez rapidement vu la différence.

Le pire, c'est qu'il en est lui-même bien conscient, comme ne saurait mieux le démontrer le fait que lorsque nous avons discuté, dans mon entrée, de comment nous pourrions régler la situation, en décembre dernier, il a alors tenté de m'encourager en me disant qu'en février, il était sensé retourner travailler pour D.T..

Donc au risque de me répéter, si c'était moi qui était le problème, comment se fait-il donc que je n'en ai pratiquement eu ou vu, de problème, même avec eux, de tout le temps où ce n'était que Mme D. qui restait à la maison ?

Et si le "problème" n'a réellement commencé que du moment où M.M. sera revenu à la maison, serait-il donc envisageable que ce soit plutôt lui, le problème ?

Mon mea culpa

Tout cela ne m'empêche pas cependant de convenir moi-même que j'aurai commis une très grave erreur, et qui se trouve même à être selon moi la cause première des maux qui m'affligent présentement.

Je n'aurais jamais, au grand jamais dû faire rentrer les locataires actuels.

Or comme la plupart des erreurs, celle-ci n'est pas sans avoir certaines explications, même si toutes ne me paraissent pas aussi justifiables les unes que les autres. Une chose est sûre : si c'était à refaire, je ne retomberais dans aucun des "panneaux" suivants, d'ailleurs si j'ai la chance de voir partir les locataires actuels, je peux vous jurer que jamais, au grand jamais, je ne me retrouverai encore dans une telle situation.

1) J'étais pressé (ou je considérais que je l'étais) ; les Gratuivores me demandaient beaucoup, j'étais aussi impliqué dans d'autres projets, et surtout, cela me paraissait en soi un dossier facile que de louer un beau logement comme celui-ci, et donc un dossier qui ne mérite pas nécessairement plus de temps qu'il n'en faut. En outre, je voulais prouver à mon père (le propriétaire de facto) que je ne laisserais pas le logement vacant trop longtemps non plus, et ne couperais pas ainsi le propriétaire officiel (mon oncle) du revenu qui lui est associé.

2) Je n'ai aucunement vu le danger. Et en ce sens, je crois qu'une chose qui m'aura joué des tours, c'est notamment le fait d'avoir eu la chance de n'avoir jusqu'ici que des locataires aussi exemplaires que Julie et François, qui en ne commettant aucun excès de bruit, ne m'avaient permis de pleinement prendre conscience d'à quel point ce logement pouvait avoir une réelle faiblesse au niveau du bruit. En ce sens, cela m'aura donc emmené à être un peut-être un peu trop "au-dessus de mes affaires", et de sous-estimer le danger que pouvaient représenter des locataires qui seraient trop négligents au niveau du bruit qu'ils peuvent causer. Mais surtout, mon expérience avec J. et F.C. (et rappelons qu'il s'agit tout de même de mes premières expériences en tant que "pseudo-locateur" (!)) n'auront nullement contribué à m'apprendre ou à me faire prendre conscience qu'il y a des gens dont il faut réellement savoir se méfier, ne serait-ce qu'au niveau du bruit et pour un logement comme celui-ci, et ce même si ils

peuvent d'abord vous donner une très bonne première impression.

3) Mais ce qui fut de loin ma plus grande erreur, c'est sans contredit celle-ci : j'ai fait intervenir, dans mon choix de locataires, des facteurs et considérations autres que le seul bien de l'immeuble, ainsi que de l'autre locataire en question, en l'occurrence moi-même (il faut d'ailleurs avouer que pour m'oublier moi-même, je suis d'ordinaire assez bon en partant). Il faut dire aussi que ce troisième point est fortement relié aux deux premiers : en effet, le mauvais raisonnement aura globalement été quelque chose comme : "Vu que c'est un logement facile à louer, et que ça a très bien été avec mes locataires précédents, notamment pour ce qui est du bruit, alors je peux commencer à profiter du fait que je me retrouve en position de choisir les prochains locataires pour faire ce que j'aime le plus faire de façon générale (!) c'est-à-dire une bonne action". En effet, j'ai été pris de sympathie pour ce petit couple, en apparence si mignon, et qui pour ainsi dire "se part dans la vie". Et en plus, il y aura surtout eu ce fait qu'ils sont parents d'un bébé ayant la fibrose kystique. Comment ne pas avoir le goût de les aider, et même de les prendre sous mon aile ? Enfin, il y a le fait que M.M. s'était offert pour effectuer certaines tâches (notamment la pelouse), ce qui se trouvait donc à m'en enlever à moi. Toutes des bien belles idées et de bien beaux principes, mais qui ne m'en ont pas moins emmené à passer à côté de l'essentiel.

4) Dans un excès de désir de boucler ce dossier au plus vite, je suis même allé jusqu'à offrir un loyer des plus abordables. En fait, il serait plus exact d'affirmer qu'à 700 \$ par mois, un loyer présentant autant d'avantages (voir mon annonce) se trouve présentement à être sous-payé. Qu'il s'agisse simplement de le comparer aux appartements, eux aussi à 700 \$, que loue la compagnie immobilière gérant les blocs de mon père, et ne présentant aucun des avantages en question, tandis que l'isolation sonore est loin d'être idéale, là non plus. Sauf que là encore, plutôt que de miser sur une rentabilité maximale, j'ai voulu miser sur le fait de choisir des locataires de qualité, quoique comme je l'ai montré au point 3, mes critères de sélection, en ce sens, étaient loin d'être optimaux. En rétrospective, il aurait été beaucoup plus sage de laisser le prix plus haut, puis de m'assurer que ceux qui signeront le bail soient non seulement prêts à payer le prix qu'il faudra, mais à réellement respecter les règles de vie du logement en question. Au contraire, en gardant les prix trop bas, il semble que j'ai ouvert la porte à des gens qui justement n'étaient peut-être intéressés que par la notion qu'ils puissent bénéficier d'autant d'avantages à un aussi bas prix, et qui soient ensuite susceptibles d'être prêts à tout pour l'avoir ou le garder, qu'il s'agisse de projeter à l'entrevue une bonne impression qui trahisse leur vraie nature, et à ne me dire alors que les choses que je voulais entendre, pour enfin, une fois qu'ils auront eu ce qu'ils voulaient, se mettre aussitôt à n'agir qu'à leur guise, et même à s'entêter à rester sur place malgré que je leur ai exprimé à plusieurs reprises que je souhaitais désormais qu'ils s'en aillent.

5) Je me suis donc laissé induire en erreur par leurs belles paroles. En effet, ils m'avaient non seulement dit, en lisant l'Entente de vivre ensemble, que cela leur paraissait juste normal ("Hein, c'est rien que ça ! Et de toute façon, ça nous protège nous aussi !"), mais aussi et surtout qu'ils étaient un "PETIT COUPLE BIEN TRANQUILLE"... Il faut dire que je n'aurais peut-être pas aussi facilement tombé dans le panneau si je n'avais alors fait l'erreur de me référer à ma propre expérience, lorsque Julie et moi nous retrouvions dans la même situation, et que nous étions bel et bien, nous, un PETIT COUPLE BIEN TRANQUILLE !!!..

6) En rétrospective, il semble également que, dans mon empressement à régler ce dossier le plus vite possible, j'aie peut-être trop cherché à minimiser la teneur et la portée de l'Entente de vivre ensemble, alors même que je la leur présentais, en leur disant par exemple que "si quelque chose n'est pas interdite sur cette feuille, c'est qu'elle est permise", tout en ne pensant pas alors qu'il était tout au moins essentiel et fondamental de comprendre qu'inversement, si on lit bien la dernière clause, on peut constater qu'il s'agit réellement de trouver un juste milieu entre vivre et laisser vivre (!), ce qui est évidemment sensé

passer par une bonne communication, et surtout par une écoute réelle des besoins de l'autre locataire !

MA DEMANDE

Considérant tout ceci, ce que j'aurais à demander au Tribunal, c'est qu'on me laisse une deuxième chance, de trouver de meilleurs locataires, et donc des locataires qui conviennent mieux à cette maison et à ses logements.

Je l'ai d'ailleurs dit plusieurs fois aux locataires actuels : je n'ai rien contre eux, et je ne veux pas leur mal ! Au contraire, je crois que l'idéal pour eux serait qu'ils puissent trouver un endroit qui convienne réellement à leur besoin, et où ils pourraient donc causer tout le bruit qu'ils veulent sans pour autant que cela nuise aux gens autour d'eux (!), à moins que ça ne soit tout simplement pas à un endroit qui soit réglementé par une Entente telle que celle qui s'applique ici.

De mon côté, dorénavant, c'est certain que ce sera "chat échaudé craint l'eau froide" !!... ;) Ainsi, même si je n'ai pas le moindre mal à croire qu'il serait loin d'être impossible de trouver un petit couple qui lui soit réellement tranquille (!), dorénavant, j'aimerais mieux je juste plus jouer avec le feu (!), et me trouver plutôt un(e) locataire (en effet, si je peux m'en trouver un(e) seul(e) plutôt qu'un couple, j' imagine que ce serait encore l'idéal) dont je serai d'abord et avant tout CERTAIN qu'elle ne causera qu'un bruit minimal, ne serait-ce que pour ainsi être certain que je n'ai plus jamais à me lancer dans une démarche comme celle-ci !!!

Je suis conscient que cela revient à "écrémer" le bassin des locataires potentiels, mais en même temps, si l'on considère que le but soit réellement de trouver le bon logement pour la bonne personne, ne serait-il pas aussi juste que naturel que leur logement actuel puisse servir à des gens qui lui correspondent réellement, tandis qu'en permettant ainsi de loger ceux-ci (et ce d'une façon tout autrement plus définitive qu'avec des locataires qu'il me faut tenter de mettre à la porte seulement quelques mois après leur installation, comme en ce moment), cela revient, de par le fait même, à libérer une place de plus dans le bassin des logements disponible, et donner ainsi à cette place de plus une chance de se voir occupée de façon réellement plus appropriée, surtout que l'on pourrait en ce sens difficilement faire pire qu'en ce moment, du moins en mon humble avis ?...

Je me permettrais enfin de préciser ceci : avec tout le temps, l'énergie et la détermination que j'aurai pu investir sur cette maison, j'ose espérer qu'il puisse être compris que ce serait disons toute une déception pour moi que toute cette belle aventure finisse ainsi en queue de poisson, et avec l'impression pour moi de m'être "fait avoir" (bien que par moi-même !), d'avoir fait tout ça pour rien, et pour au final payé pour le fait que j'aie fait un si beau logement, ou que j'ai voulu en faire profiter une petite famille qui se part dans la vie.

De même, considérant que je m'implique pour mon oncle (en fait pour mes oncles) depuis pratiquement des dizaines d'années, j'avoue éprouver un profond sentiment d'échec à constater que le projet principal à ce niveau, soit la récupération de la maison de Jean-Guy, qui tombait en ruine, pour en faire un petit immeuble à logement qui lui emmène un revenu d'appoint, ait été pour ainsi dire "hijacké" par des gens qui ne témoignent ni reconnaissance ni respect envers les personnes impliquées et les règles écrites et signées, et qui en plus se trouvent à toutes fins pratiques à me couper l'accès au logement du haut (voir la section "maintenance de l'immeuble" dans le document "Contexte")..

Je demande donc au Tribunal, simplement, de me délivrer de ce malheureux engagement que j'ai malencontreusement pris avec mes locataires du haut, et qui ne me paraît servir ni les intérêts du propriétaire, ni les miens en tant que locataire, ni même les leurs, puisqu'honnêtement, si ces gens

avaient réellement été en mesure de voir où se situe leur propre intérêt, ils n'auraient pas fait toutes les innombrables erreurs décrites à travers les pièces soumises avec cette demande. Assez exactement comme on peut le faire pour enfant, je suis donc carrément d'avis qu'il faille décider à leur place, ne serait-ce que dans leur meilleur intérêt à eux.

Charles-Olivier Bolduc

Écrit du 14 au 18 janvier 2021

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

(suite au dépôt de la demande auprès du Tribunal)

Mardi, 19 janvier 2021

11:55

Ok, les boums boums que je viens d'entendre, juste au-dessus de moi, là c'est autre chose, du jamais vu... Mais comment ils font pour faire autant de bruit, ou pour faire des choses AUSSI bruyantes ? Je veux dire, même si j'essayais d'en faire autant, je ne pourrais pas ; dans le genre où ma conscience m'en garderait bien avant !!!

Encore une fois, c'est donc très, très dur de travailler ici. Pour ne pas dire impossible.

Et surtout, comment se fait-il que j'en sois venu à réellement souhaiter pouvoir quitter ce logement et cette maison que j'ai pratiquement faite de mes mains ? Oui, je ne l'ai techniquement que "refaite", mais compte tenu de la somme de temps et d'énergie que cela aura demandé, je suis loin d'être certain que ça n'aura pas été moins compliqué de juste rebâtir à neuf, justement !!!

14:57

Les mega boums, ça ne finit plus, ça fait vibrer les murs de la maison... Ouf, que c'est pas drôle d'essayer de travailler icitte !!!

18:28

Voici ce que Mme D. m'a dit lorsque je suis simplement allé leur demander un accusé de réception pour la preuve que le Tribunal exigeait que je leur transmette.

"Si tu essaies encore de nous communiquer, ça va être considéré comme du harcèlement.

Moi aussi je peux t'en envoyer une, mise en demeure.

C'est vraiment désagréable.

Si on t'as bloqué de sur Fb, c'est pas pour rien.

À l'avenir, si on est pour être contactés, on veut que ce soit par F., le propriétaire."

Mercredi, 20 janvier 2021

J'entends, comme d'habitude, des allers-retours incessants...

Je sais pas, mais s'ils sont vraiment si occupés et si bruyants que ça, pourquoi ils ne vont pas dans un logement mieux insonorisé ? Et pourquoi sont-ils d'ailleurs venus ici au départ, compte tenu qu'ils savaient pertinemment que la faible insonorisation représentait le point faible du logement, comme n'aurait pu mieux l'indiquer le fait que l'Entente de vivre ensemble, qu'ils ont évidemment signée, avait précisément été rédigée à cet effet ?

Jeudi, 21 janvier 2021

9:40

Ça tape, non stop, juste au-dessus de ma tête, des coups vraiment, très forts, très rapprochés les uns des autres... Incroyable...

9:55

Et ça continue...

Entre 17 et 18h

Câlîne que ça tape fort, au-dessus de ma tête !! On dirait carréemnt le genre de tapage du monde qui tape sur le plancher pour dire "arrêtez de faire du bruit" !!...

22:55

J'essaie de me déplacer d'une pièce à l'autre, afin de méditer, avant de m'endormir, mais il n'y a littéralement aucune pièce où je ne les entends pas, avec leurs **** de bruits continuels. C'est complètement infernal. À en devenir dingue. Tu sais, quand tu dis "pas de répit", là ? Bien, c'est ça !!...

...

23:00

Bon, là, je suis bien content de ma "shot" : je viens de trouver le truc de me mettre sur la tête, en plus de mes bouchons dans les oreilles, mon casque de protection pour la scie mécanique, avec ses deux coquilles par-dessus les oreilles !! Mais j'imagine que je ne surprendrai plus grand monde si je vous dis que, même de cela, je les entends encore, et très, très distinctement, à part de ça !!!...

Réflexion : analyse de leurs paroles de la veille

Commençons donc par republier ici ces dernières.

- 1) *"Si tu essaies encore de nous communiquer, ça va être considéré comme du harcèlement.*
- 2) *Moi aussi je peux t'en envoyer une, mise en demeure.*
- 3) *C'est vraiment désagréable.*
- 4) *Si on t'as bloqué de sur Fb, c'est pas pour rien.*
- 5) *À l'avenir, si on est pour être contactés, on veut que ce soit par François, le propriétaire."*

Voici maintenant les réponses qui me viennent aussitôt en tête, sur le plan logique, en suivant l'ordre des points.

- 1) Si je me souviens bien de la dernière fois où j'ai discuté de la chose avec un officier de police, pour qu'il y ait harcèlement, il faut que deux éléments soient présents : a) un caractère désagréable des interventions b) une fréquence élevée de celles-ci.

Voyons donc dans quelle mesure leur alléguation, à l'effet qu'ils soient victimes de harcèlement de ma

part, se vérifie dans les faits.

a) Je peux bien croire qu'il soit désagréable de se faire demander de réduire son bruit. Maintenant, s'agit-il d'un désagrément qui est causé sans raison, et pourrait donc se voir considéré comme gratuit et ainsi purement mal intentionné ? Si c'était le cas, il faudrait en conclure qu'on ne peut plus, en 2021, faire une telle chose que de demander à ses voisins de réduire leur bruit, en raison du désagrément que cela pourrait leur causer !!! Notons qu'il s'agirait d'une violation du principe le plus fondamental de la moralité comme de la légalité, soit bien sûr celui voulant que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Un principe que mes locataires semblent assez clairement avoir très mal compris, ou même n'avoir pas compris du tout, en ne supportant pas que leur voisin ose venir brimer leurs quiétude, pour quelque raison que ce soit. Les plaintes du voisin sont-elles fondées ou pas ? Peu importe, puisque selon eux, elles sont jugées irrecevables EN PARTANT. Alors encore une fois, on repassera pour ce qui est des aptitudes à la vie en société.

b) Quant à la fréquence, commençons donc par examiner les faits. D'abord, en quoi consistait la visite qui m'aura valu ces commentaires désobligeants, ainsi que celle d'avant ? Dans un cas comme dans l'autre, je ne faisais qu'obéir aux directives du Tribunal, qui m'a enjoint de lui produire un accusé de réception pour ma mise en demeure, en un premier temps, puis en un deuxième temps pour la notification de ma preuve. Comme leur plainte de harcèlement ne peut qu'être jugée irrecevable pour quelqu'un qui ne fait que suivre les ordres de la Cour (!), ils faisaient sans doute référence à mes communications précédentes, n'est-ce pas ?

Au fait, quelle aura donc été la fréquence de celles-ci, très exactement ? Voici donc mes messages, tels que j'ai pu les retrouver dans ma propre documentation.

- Août 2020 S.V.P., d'éviter les conversations à haute voix au-dessus de ma chambre, passé 22h
- Vendredi 7 août Mon fils m'a même dit : « on dirait qu'ils vont passer à travers le plancher! Es-tu sûr que le plancher est assez solide? »
- Dimanche, 6 décembre (7h30) Lettre envoyée par Messenger
- Chicoutimi, le 16 décembre 2020 Mise en demeure
- Saguenay, mercredi le 30 décembre 2020 Lettre aposée sur leur porte

Comme on peut le voir, on peut en retrouver cinq; compte tenu qu'ils auront habité ce logement pendant 6 mois environ, cela nous conduit à une moyenne d'une communication par mois. Disons qu'en frais de harcèlement, on a sans doute déjà vu pire.

Remarquez qu'il y a sans doute certaines autres communications plus anodines que j'aurais pu leur faire par rapport au bruit, et qui pour la plupart devaient représenter un rappel du premier commentaire ici-haut, mais comment le vérifier, puisqu'ils ont décidé de supprimer définitivement l'historique de nos conversations?

Mais surtout, cela nous conduit en fait au questionnement suivant : si le fait de se faire rappeler qu'ils font du bruit, et notamment d'une façon qui revient on ne peut plus clairement à violer l'Entente qu'ils ont eux-mêmes signée (ex. par rapport au bruit passé 22h), constitue en soi un acte de harcèlement, et à plus forte raison si j'ose faire de tels messages disons plus qu'une fois par mois, cela ne reviendrait-il pas, pour moi, à me faire imposer, et ce dans la maison que j'ai refaite au complet, dont c'est moi qui gère l'entretien ainsi que les locataires (du moins en temps normal), une fréquence de communication envers mes locataires? Donc si je comprends bien, ça n'est plus moi qui écrit les règlements ici (comme j'ai pu le faire de par l'Entente), mais bien eux, désormais?

Ajoutons enfin un dernier élément, toujours par rapport au premier point (!) : n'est-il pas étrange de constater que lorsque Julie était ici, jamais elle ne s'est plainte de la fréquence de mes communications en rapport à la maison (ex. bruit, garage, jardins, déneigement, protection des arbres, et j'en passe!), et encore moins avec le fait que je fasse de telles communications en tant que telles!! Ça devait donc toujours bien pas être si pire que ça, non? Au contraire, ça lui paraissait juste sain et normal, comme à moi bien sûr, que l'on collabore ensemble en vue non seulement d'une meilleure harmonie entre nous en tant que locataires, mais aussi en vue d'une meilleure gestion de ce « patrimoine commun » qu'était donc pour nous cette maison, son terrain et son garage, même si nous n'en étions techniquement pas les propriétaires? N'est-ce pas comme cela que ça devrait fonctionner, d'ailleurs? Et la base de telles communications, ne serait-ce pas sensé être le respect et le bien-être de chacun des locataires, ce qui devrait justement passer, en tout premier lieu, par une ÉCOUTE des doléances que l'un d'entre eux pourrait avoir, que ce soit en rapport au bruit ou à autre chose, plutôt que d'agir comme ils le font, c'est à dire en coupant les communications, en continuant comme si de rien n'était dans leur mode de vie ultra-bruyant, puis en répondant aux communications extérieures par des accusations de harcèlement et des menaces de mise en demeure?

Encore une fois, disons qu'en terme de notion de vivre ensemble, j'ai comme déjà vu mieux!!!

Parlant de vivre ensemble, ne semble-t-il pas plutôt évident, en lisant celle-ci, et notamment sa dernière clause, que pour en arriver à ainsi à un équilibre entre « vivre et laisser vivre », cela ne pouvait faire autrement que de passer par une communication qui soit aussi étroite que possible? Car honnêtement, comment arriver à un tel équilibre sans se communiquer?

Ce qui ne m'empêche pas pour autant de conclure que si j'ai la chance d'enfin les voir partir, je prendrai grand soin, avant de recevoir mes prochains locataires, de spécifier encore plus clairement, dans la prochaine mouture de l'Entente, qu'une telle communication s'avère essentielle, et que c'est pour les locataires de cet immeuble un droit comme un devoir de la garder aussi intacte, vivante et fonctionnelle que possible, idéalement en passant d'abord et avant tout par une bonne discussion Messenger.

2) "Moi aussi je peux t'en envoyer une, mise en demeure."

Donc là encore, aucune référence n'est fait à ce que pourrait être le fondement d'une telle mise en demeure, fondement que je viens justement de démontrer comme étant inexistant.

Alors comment interpréter une telle parole autrement que comme une simple menace, du genre : "moi aussi, je peux te faire du tort", d'autant plus qu'elle précise elle-même, dans son commentaire suivant, que "C'est vraiment désagréable". Son message semble donc assez clair : "c'est désagréable, ce que tu nous fais vivre, alors nous aussi, on peut se mettre à être désagréables envers toi". Le genre d'attitude qui semble donc tenir de la vengeance plus qu'autre chose. Et qui d'ailleurs me rappelle étrangement leur "soudaine" intervention par rapport au bruit que je pouvais faire dans ma douche, décrit à travers mon premier envoi de pièces au Tribunal, et qui elle aussi avait tout juste suivi l'un des derniers messages que je leur avais envoyés !! Tout d'un coup, ils ressentaient eux aussi le besoin de se plaindre, eux autres, là !! Et en plus, ils l'avaient clairement avoué eux-mêmes, de par ces écrits de Maxime : *« ben chiale pas pas quand on fait pareil merci bonne nuit »*

3) C'est vraiment désagréable.

Donc du moment où quelque chose est désagréable, par exemple se plaindre du bruit, il est admissible que l'on ose forcer ces sacro-saints à l'endurer. Ce qui compte pour eux, c'est de n'être point importunés. Point.

4) Si on t'as bloqué de sur Fb, c'est pas pour rien.

Encore là, on voit apparaître le même raisonnement : puisque j'ai osé les importuner avec mes plaintes, ce qui est évidemment inadmissible pour eux, bien, ils m'ont asséné une belle grosse punition. Donc encore une fois, on voit que c'est à eux de fixer les règles, ici. C'est quand même bon à savoir que ce sont eux, les nouveaux "boss" !!

Le problème, c'est que comme je l'ai indiqué à la fin de mon premier point, si l'on relit l'Entente, et plus précisément son dernier point, il semble aussi clair qu'explicite que la communication, elle semble implicite au fait d'être locataire dans cet immeuble.

Conséquemment, en décidant unilatéralement de rompre les communications avec eux, ce sont eux qui sont en violation des VRAIES règles de l'immeuble, et non l'inverse.

Parlant de communication, ce qui est intéressant, avec ces dernières inepties qu'ils m'ont balancées hier, alors que je ne leur avais aucunement demandé leur avis et que je n'étais moi-même nullement intéressé à discuter avec eux de quelque façon que ce soit, c'est qu'on peut y voir on ne peut plus clairement la confirmation de ce qui jusqu'ici ne restait qu'une assomption de ma part, soit la notion que pour eux, le fait de rompre les communications par Messenger revenait à me passer le message qu'ils souhaitaient rompre les communications avec moi, tout court. En effet, que je leur colle un message sur la porte (lettre suivant la mise en demeure), ou que je cogne à leur porte pour leur transmettre en main propre des documents sous ordre du Tribunal, je me fais accuser de harcèlement, ce qui revient on ne peut plus clairement à me dire qu'ils ne veulent juste plus rien lire ou entendre de ma part.

Le plus drôle, c'est que je n'en demeure pas moins le concierge de l'immeuble, ainsi que le représentant de mon père Me Tremblay, propriétaire de facto de ce dernier. C'est donc à sa volonté à lui que ces gens s'opposent directement, en refusant de composer de quelque façon que ce soit avec celui que le proprio a désigné comme son représentant, pour la plupart des tâches courantes, comme c'était d'ailleurs son droit de le faire.

5) "À l'avenir, si on est pour être contactés, on veut que ce soit par F., le propriétaire."

Bon, ça tombe bien, je viens justement ici-haut de répondre à ce point. Je ne peux m'empêcher, en lisant cela, d'avoir à l'esprit l'image d'un bébé gâté, ou d'une princesse. Messieurs les locataires ne daignent pas composer avec le concierge et représentant du propriétaire ; excusez pardons. Les voilà donc soudainement en position de dicter leur conditions au représentant du propriétaire, et ultimement au propriétaire lui-même. Complètement ahurissant. Le monde à l'envers. Vraiment du total n'importe quoi.

Autres réflexions

Intimidation vs projection

Voilà donc que mes locataires m'accusent de harcèlement. Je crois avoir bien démontré ici-haut à quel point une telle accusation peut s'avérer vaine, infondée et donc gratuite, quoique s'il y a une chose qu'elle démontre on ne peut mieux, c'est que ces gens n'hésitent justement pas à asséner des accusations gratuites à ceux qui les incommode.

J'oserais d'ailleurs, de mon côté, avancer qu'il ne s'agit en fait de rien de moins qu'une forme d'intimidation. J'ai même commencé à développer en ce sens ici-haut, mais qu'il suffise de se poser la question : quelle autre "justification" peut-on trouver à une accusation qui en elle-même semble

totallement dépourvue de réel fondement ?

Et si tel est bel et bien le cas, cela ne semblerait-il pas s'inscrire assez parfaitement dans cette dynamique qu'on en psychologie on appelle la "projection", et qui consiste donc à "projeter" sur les autres ses propres travers, dynamique bien décrite par l'adage enfantin voulant que "celui qui le dit, celui qui l'est", ou par celui-ci, plus adulte (!) : "Faites ce que je dis, faites pas ce que je fais ?"...

Rupture de communication vs maintenance

Dans les pièces que j'avais déposées auparavant, je signalais que le bris de communication avec mes locataires du haut me semblait pouvoir compromettre ma capacité à entretenir correctement l'immeuble. De un, tel qu'indiqué ici-haut, il semble que je ne me sois pas trompé sur une chose tout au moins (!), je parle du fait que la communication avec eux semble donc bel et bien brisée, de façon on ne peut plus claire.

Or aujourd'hui, il semble que j'aie également eu une bonne preuve de mon allégation dans son ensemble. Lors d'une discussion avec mon père, nous avons abordé justement la question de rénovations à éventuellement faire sur le logement, et le bris de communication aura tout d'abord emmené mon père à se dire qu'il n'aurait d'autre choix que de prendre en charge ce dossier lui-même, malgré que ça ne soit pas sa spécialité, qu'il n'ait pas plus de temps qu'il faut pour cela, et qu'il est présentement localisé à l'Anse-St-Jean. Les caprices de nos locataires, qui "exigent" donc que ça soit François qui s'occupe de tout, n'en apparaissent que d'autant plus inappropriés, et tant qu'à moi inacceptables.

En en reparlant plus tard, nous en sommes venus à la conclusion que ça n'était effectivement pas à eux de décider qui fait quoi dans cet immeuble (!), et que s'il y avait des rénovations à faire, ce serait bel et bien moi qui le fait, mais il n'en demeure pas moins que cette situation est suffisamment problématique pour nous avoir emmenés à douter et remettre en question ce qui aura été notre façon de faire pendant des années, et aura d'ailleurs largement fait ses preuves, sans autre bénéfice apparent que de satisfaire les petites doléances de ces gens qui ne souffrent pas qu'on ait osé leur faire savoir le bruit qu'il causent.

Pas exactement très gagnant pour ce qui est de favoriser une maintenance optimale de l'immeuble, disons.

Vendredi, 22 janvier 2021

Bon, en plus du casque de scie mécanique d'hier soir (!), je viens de me trouver un autre bon truc, cette fois pour protéger mon sommeil en tant que tel : j'ai recommencé les somnifères ! Pas le choix ! Mais quand tu dis qu'il me faut prendre des pilules pour faire face au bruit causé par des locataires, est-ce que ça ne commence pas à devenir une preuve assez claire du fait que ma jouissance paisible, elle n'est comme plus existante ?

Nouvelles réflexions

Comparation de l'expérience préalable en terme de vie en immeuble à logement

Je repensais à cela, notamment suite à mon entretien avec mon père, qui m'informait que les locataires l'avaient contacté, et lui avait dit qu'ils étaient "une petite famille tranquille", et que "cela ne leur était jamais arrivé auparavant".

A) Leur expérience à eux

La première chose qui me vient en tête, en lisant ces lignes, c'est leur âge. C'est sûr qu'un petit couple qui se "part" dans la vie, ça ne doit pas être plus âgé qu'il faut ; conséquemment, leur expérience préalable, en terme de vie en immeuble à logement, ils ne doivent pas en avoir plus qu'il faut non plus. D'ailleurs, avant de venir ici, ne m'avaient-ils pas dit qu'ils demeureraient chez l'un de leurs parents ? Depuis combien de temps ? Et s'ils ont bel et bien vécu en immeuble à logement avant, c'était où, et pendant combien de temps ? Voilà des réponses qu'il me paraîtrait fort intéressant d'obtenir.

De toute façon, je me permettrais d'opiner que quelque puisse être cette expérience préalable, elle a toutes les chances de s'avérer non-pertinente dans le cas présent, et voici pourquoi.

Lorsque nous nous sommes rencontrés la première fois, ils m'avaient dit à moi aussi qu'ils étaient un "petit couple bien tranquille", et ils avaient en effet l'air de l'être. Je n'ai d'ailleurs pas trop de mal à croire qu'ils pouvaient l'être AVANT la naissance de leur enfant, qui a environ un an. Advenant que cela ait effectivement changé la donne de façon significative, tout ce qui a pu se passer avant cette année ne serait pas pertinent, et le fait de le mentionner relèverait du sophisme. À partir de là, la vraie question, c'est évidemment : est-ce que la naissance de cet enfant a réellement pu changer la donne ? Voici donc deux pistes de réflexion en ce sens.

1) Notons tout d'abord que leur enfant a la fibrose-kystique. Donc en partant, cela implique l'entrée en scène du bruit impliqué par la machine qu'ils utilisent pour le traiter à ce niveau. Mais plus globalement, cela ne peut qu'entraîner un ensemble de complications additionnelles qui ne peut que renforcer mon point #3, ne serait-ce que d'une façon très évidente : dans la mesure où cela leur enlève une heure le matin, et une heure le soir, cela a toutes les chances de les "rusher" dans l'accomplissement de leurs tâches domestiques, et ainsi de rendre leurs gestes plus brusques, voire même brutaux. Notons que cette perte de 2h par jour, c'est une information qui me vient d'eux-mêmes, tandis qu'ils ont tout aussi bien reconnu le fait que la maladie de leur fils leur entraîne effectivement beaucoup de complications additionnelles.

2) En partant, le fait d'avoir un enfant en tant que tel ne peut faire autrement que de demander plus de temps et d'entraîner des complications additionnelles à la simple vie de couple, ce qui là encore ne peut que renforcer le point # 3.

3) Il faut donc enfin dire que, dès leur emménagement, je fus passablement surpris de constater à quel point ils "s'agitent et s'affairent à bien des choses", pour reprendre cette citation de la Bible... L'aspirateur part très, très, souvent, ainsi que la laveuse et la sécheuse, et lors des premiers temps, il était loin d'être fréquent qu'ils fassent sauter un disjoncteur, à force de faire fonctionner trop d'appareils en même temps, et malgré le fait que j'avais pris soin de régler en ce sens, préalablement à leur arrivée, ce qui nous apparaissait, à mon électricien et moi-même, comme la principale raison pour laquelle ma locataire précédente, Julie, avait souvent ce problème elle aussi. Quelle ne fut donc pas ma surprise en

voyant qu'ils avaient trouvé le moyen de recréer un problème similaire, malgré le fait que nous avions déjà ajouté un circuit supplémentaire précisément au niveau, très facile à identifier, qui avait toujours fait sauter le circuit précédent, avec Julie.

Le portrait semble donc clair : ils en brassent de l'air, et ils en demandent, de l'énergie au bâtiment (une chance qu'ils ont évidemment un compteur séparé du mien, d'ailleurs !). J'ose donc croire que ce genre de rythme de vie, ils devaient l'avoir aussi avant d'avoir leur enfant, sauf qu'à cette époque, je n'ai pas davantage de mal à croire que ça ne devait pas poser aux autres locataires plus de problèmes qu'il n'en faut. Moi même, si ça n'était que ça, je me dirais juste : "Ah ben, r'garde donc mes petits énergivores !!", et ça finirait là. C'est d'ailleurs ce que je me disais au début, alors que le bruit qu'ils causaient était loin d'être aussi pire qu'en ce moment, les choses n'ayant fait qu'empirer depuis, et notamment depuis qu'ils ont rompu les communications.

Tout cela pour dire que considérant que selon toute vraisemblance, ils étaient déjà à la base "très affairés" dans leur appartement, avant même d'avoir un bébé, cela n'a pu que se voir multiplié depuis, et à plus forte raison avec un bébé ayant la fribrose kystique.

Quand je dis que je n'avais pas vu venir tout ça parce que, lorsqu'ils m'avaient dit qu'ils étaient un "petit couple tranquille", je n'avais trouvé mieux à faire que de me référer à ma propre expérience à ce niveau (erreur que je ne ferai évidemment plus jamais), c'est que lorsque J. et moi avions Ariel ensemble, soit lors de sa première année de vie, justement, bien... le moins qu'on puisse dire est que nous étions VRAIMENT plus tranquilles !! De un, on ne passait pas notre temps à virailier dans l'appart pour faire un million de choses, et notamment à s'énervier avec le ménage, comme s'il fallait se méfier à tout prix de la moindre trace d'un microbe (!!): à la place, nous nous occupions d'Ariel lui-même, tout simplement !! Et quand nous n'étions donc pas tout simplement en train de jouer avec lui, dans sa mini-salle de jeu dans le salon, avec ses petits jouets et tout, par ailleurs disposés sur un TAPIS (!) afin de couper, même de ça, notre bruit envers les locataires du dessous (!), bien, J. faisait alors les choses AVEC lui sur son dos ou sur son ventre (dans son porte-bébé), et donc à une vitesse disons passablement ralentie !! En outre, chez nous il n'y avait pratiquement pas de télé, donc pas d'avantage de concentration de l'action autour de celle-ci !! Et nous n'avons évidemment reçu aucune plainte de qui que ce soit...

Notre appartement était-il pour autant dans un état désastreusement "crotté" ? Pas le moins du monde : nous n'en faisons juste pas plus qu'il n'en faut, et il suffirait de revoir nos photos pour constater que c'était déjà bien assez.

Bien entendu, ça n'est donc qu'une petite comparaison... Mais cela ne pourrait sans doute mieux démontrer que oui, c'est possible d'être réellement tranquille même avec un enfant, et que oui, ça va alors beaucoup, et surtout en fait, avec le mode de vie qu'on peut avoir au départ !!!!... ;)

B) Mon expérience à moi

De mon côté, voici la liste de vie en immeuble à logement, telles que je peux m'en rappeler.

- 2000 : location d'une chambre près de la rue Ste-Foy, à Québec,
- De 2001 à 2004 environ : co-location dans un appartement sur le Plateau Mont-Royal à Montréal (rue de l'Esplanade)
- De 2005 à 2009 environ : co-location puis location d'un appartement dans un immeuble à logement relativement volumineux, sur la rue Boyer, toujours à Montréal.
- De 2009 à 2012 environ : location, avec Julie, d'un loft représentant le sous-sol de la maison de ma

mère, à l'Anse-St-Jean

- 2012-2013 : location d'un appartement représentant l'étage supérieur d'une petite maison près du Mont-Édouard, toujours à l'Anse St-Jean.

- De 2014 à 2017 environ : location d'un appartement dans les Immeubles XYZ (Chicoutimi), appartenant à mon père, mais gérés par XYZ.

- 2017 à 2020 : location de mon appartement actuel, sur la rue Richmond, tandis que J. demeurait en haut (voir mes réflexions dans les pièces soumises précédemment, pour plus de détails).

Comme on peut donc le constater, j'ai pratiquement passé la totalité de ma vie adulte (je suis né en 1981, et ai quitté la maison familiale en 2000) dans des immeubles à logement. Et oui, il y en avait naturellement eu, des ajustements à faire au niveau du bruit notamment. Lors de mes premières années, il m'est d'ailleurs arrivé de me faire avertir moi-même ; il faut dire que, comme mes locataires actuels (!), je n'avais justement pas encore beaucoup d'expérience en la matière, or contrairement à eux, j'apprenais de mes erreurs, je cherchais réellement à me corriger lorsque cela arrivait, et j'étais donc à l'écoute de mes voisins, plutôt que de faire précisément l'inverse.

Mais surtout, je peux vous jurer une chose : de toutes ces années à vivre dans des édifices à logements, je n'ai jamais vu une affaire de même. Jamais. Et c'est d'ailleurs la première fois que je me rends à la Régie (aujourd'hui le Tribunal) du logement pour régler un problème vis-à-vis d'autres locataires. Et remarquons qu'autant j'aurai passé toute ma vie adulte à m'abstenir d'un tel recours, autant les locataires actuels ne m'auront laissé d'autre choix que de passer très rapidement à travers toutes les étapes qui nous auront donc mené à ce procès. À chaque fois, j'en étais d'ailleurs tout étonné, et ne pouvait que me dire : "mais ils vont toujours bien finir par comprendre !"...

En fait, le problème est-il vraiment qu'ils ne veuillent pas comprendre, ou est-il simplement relatif à leur mode de vie ? Sans doute un peu des deux, mais comme je le disais, la première chose qui est sûre, c'est que tout cela est pour moi du jamais vu. Et la deuxième chose, c'est que leur expérience de vie en immeuble à logement ne peut d'aucune façon se comparer à la mienne, tel qu'établi ici-haut à travers mon point A.

Appréhension quant au verdict du Tribunal

Lorsque J. est partie, cet été, mon père m'avait pourtant dit que ça ne pressait pas tant que ça, de se trouver des nouveaux locataires. Il m'a même offert de prendre le haut. C'est juste que moi-même, je ne trouvais pas cela nécessaire, et donc pas logique, d'autant plus que cela serait revenu à priver Jean-Guy de l'une des deux sources de revenus associées à cette maison que sont les loyers associés respectivement au 260 et au 258. J'ose espérer qu'une fois de plus, en pensant trop aux autres, je n'aurai pas surtout réussi qu'à me causer du tort à moi-même.

Car je dois bien avouer que si je ne parviens pas à convaincre le Tribunal de la nécessité de faire partir les actuels occupants du 260, je sais d'avance que je ne pourrai faire autrement que d'être traumatisé, à vie, de mon expérience dans le domaine de la location.

Oui, je ne suis pas encore le locateur, même si c'est moi qui exécute ces deux fonctions essentielles que sont l'entretien et l'admission de nouveaux locataires, mais justement, cela ne représente sans doute qu'un début pour moi. De un, il n'est pas impossible que j'hérite éventuellement de cette maison, et de deux, même si ça n'était pas le cas, il serait fort possible, étant donnée toute cette expérience que je suis en train de prendre, que je me retrouve dans une position similaire. Or dans un cas comme dans l'autre, si les locataires partent, je n'en sortirai que grandi et renforcé, et je saurai simplement, et d'une façon plus claire que jamais, quoi faire et ne pas faire pour éviter que cela ne se reproduise (voir plus bas).

Inversement, si je me retrouve à être encore pris avec ces gens contre mon gré, je sais d'avance que ce sera suffisant pour me décourager à vie de me lancer à nouveau dans une expérience de location, du moins au Québec. Et ce serait très dommage, car je crois réellement à cette formule en tant que telle, et je ne demande qu'à faire profiter à d'autres, comme en ce moment, du fait qu'il existe au-dessus de moi un logement qui lui ne demande qu'à être habité. Je l'aurais eu, la possibilité, de le garder pour moi, mais ça n'est juste pas dans mes valeurs, notamment parce que je me suis habitué à vivre très simplement, mon appartement étant pour moi comme une sorte de "mini-maison", tandis que ma démarche "d'anti-gaspillage", que ce soit envers les aliments ou les déchets recyclables, m'emmène à trouver tout aussi absurde de gaspiller de l'espace de logement potentiel, notamment lorsqu'il s'agit d'un loyer comme celui-ci, idéal à plusieurs niveaux, comme ne saurait sans doute mieux le démontrer le fait que ses locataires font tout pour ne pas avoir à le quitter.

J'ai déjà reconnu, dans les pièces soumises précédemment, que le fait d'avoir au départ fait entrer les locataires actuels représentait en revanche une erreur à plusieurs niveaux. Or cette conscience qu'il me manquait alors, désormais, je l'ai, en raison de tout cela justement, de sorte que si vraiment ces locataires peuvent enfin partir, cette première réelle expérience de location (on peut dire que J., ça ne comptait pas réellement, puisque je c'était moi-même qui l'avait choisie et que je n'avais juste pas publié d'annonce), n'aura vraiment fait que confirmer ce que ma mère a toujours dit, lorsqu'on faisait des crêpes à la maison (!), en nous expliquant que "la première batch est toujours moins bonne" !!...

Au fait, qu'est-ce que je veux dire, exactement, quand j'avance que j'aurais déjà appris de mes erreurs ? Quelles seraient les choses que je ferais différemment ? Bien, pour commencer, disons que j'avais déjà assez bien commencé à répondre à cette question, à travers la section "Mea culpa" de mes réflexions soumises précédemment, notamment dans la mesure où, dans la reconnaissance de mes erreurs se trouve naturellement le germe de leur solution : en effet, ne suffit-il pas, en soi, de savoir qu'on a commis telle ou telle erreur pour que, en partant, on veille à partir de là à ne justement plus les reproduire ?

Mais plus concrètement, voici deux autres éléments plus précis, auxquels j'ai pu penser depuis. De un, je crois qu'il y a une possibilité de faire en sorte qu'un bail ne soit valide que pour un an, n'est-ce pas ? Cela me paraîtrait donc déjà beaucoup plus intelligent, en partant !!!

De deux, il est certain qu'il y a déjà plusieurs ajouts et précisions que je compterais apporter à mon Entente de vivre ensemble. Mais je ne voudrais pas moins en profiter pour rappeler que, même avec sa mouture actuelle, les locataires actuels me paraissent assez clairement en violation de celle-ci, comme je crois l'avoir assez bien démontré et établi jusqu'ici.

Quant à la notion de pitié

Je me permettrais de conclure ces réflexions en priant le Tribunal de ne pas, si j'ose dire, tomber dans le même "piège" que moi, en décidant de favoriser les locataires actuels simplement pour des raisons d'ordre sentimental, soit plus précisément par pitié envers la condition de leur fils, ou par sympathie naturelle envers le fait qu'il s'agit d'un jeune couple qui "se part, dans la vie". De un, cette sympathie, n'auront-ils pas la chance de pouvoir tout aussi bien en bénéficier à quelque autre endroit où ils pourraient demander d'avoir un logement ?

De deux, n'ont-ils pas déjà dit qu'ils étaient chez leurs parents avant de venir ici, de sorte que si, demain matin, ils devaient quitter, ils auraient sans doute déjà un endroit où aller ? Qu'il soit d'ailleurs précisé que si, pour les aider dans ce processus, il fallait par exemple entreposer temporairement certains de leurs électros, il me ferait plaisir de leur offrir à cette fin de l'espace dans "mon" garage, ou de les

assister de quelque autre façon que ce soit. Ça va en fait me faire un très grand plaisir de collaborer avec eux... pourvu qu'ils partent.

De trois, si l'on souhaite tous réellement leur bien et leur mieux-être, ne devient-il pas évident que dans les faits, l'idéal serait de loin qu'ils puissent trouver un endroit qui correspondent bel et bien à leurs besoins, et où ils pourront faire tout le tapage qu'ils veulent, et mener le train de vie qui est le leur sans pour autant brimer les autres locataires, et sans faire en sorte qu'ils se trouvent dans une situation comme celle d'en ce moment, c'est-à-dire à couteaux tirés avec leurs voisins, et avec un propriétaire qui essaie pratiquement de les mettre à la porte ?

Au fait, s'ils se demandent réellement où aller, je me permettrais de préciser qu'il me serait on ne peut plus simple de les référer à mon ami S.C., qui gère donc les blocs de mon père, en plus de plusieurs autres, et qui a forcément un logement de libre à quelque part ! En plus, j'ai vérifié récemment avec lui, et ses logements sont pratiquement au même prix que le 260, soit 700 \$ par mois ! Bien entendu, il risque de ne pas y avoir alors tous les petits "bonus" du 260 (voir mon annonce), mais où est le sens de s'entêter à vouloir continuer de profiter des bonus, si on n'a définitivement pas su prouver qu'on pouvait respecter les règles, qui dans notre cas n'auraient pourtant pu se voir précisées plus clairement, au moyen de ma fameuse Entente de vivre ensemble ?

Vendredi, 22 janvier 2021

23:55

Ça parle encore à haute voix au-dessus de ma chambre.

24 janvier

20:06

On dirait que ça galope au-dessus de ma tête, là.... En tout cas...

Nouveau témoignage d'Ariel

Sur l'heure du midi, Ariel me relate quelque chose d'intéressant : il se souvient d'un matin notamment, où je venais le voir pour lui demander de baisser le volume de sa télé, tant pour les voisins que pour me permettre de continuer à dormir la petite heure de plus que je dors souvent après qu'il se soit réveillé, or une fois que les voisins se seront eux aussi levés et auront commencé leur tapage, il n'entendait pratiquement plus du tout son émission.

Ce qui tend donc à d'une part prouver le soin consciencieux que je peux mettre de mon côté à réduire le bruit autant que possible (par juste pour eux, mais pour eux aussi), tandis que d'autre part, cela offre une mesure de plus du degré auquel leur bruit à eux peut s'avérer significatif.

Cela tend aussi à prouver que s'il y a juste un des deux locataires qui se soucie réellement de l'autre, ça ne fait comme pas servir à grand chose, à part à se faire avoir. Comme on dit, "il faut être deux pour danser le tango".

23:09

Bruits anormaux, bizarres et qui ne finissent plus, juste au-dessus de ma tête.

Lundi, 25 janvier 2021

L'affaire du chat

Bon, ce matin, j'ai eu la chance de me faire réveiller à 4:27 du matin par des galopements de chat, qui évidemment avaient lieu juste au-dessus de ma tête. Et bien évidemment, avec un chat qui galope en haut sans arrêt, c'est comme un peu difficile de se rendormir, surtout quand c'est cela qui vous a réveillé en tout premier lieu.

Profitons-en d'ailleurs pour profiter qui n'est dans mon habitude ni de me réveiller à une telle heure (surtout que ces temps-ci, je prends pas moins de 3 pilules (!) pour m'aider à dormir malgré leur tumulte), ni de me faire brusquement tirer de mon sommeil par un bruit en particulier.

Cet épisode n'a cependant pas manqué de me rappeler qu'il m'était arrivé assez exactement la même chose avec J., lorsqu'elle s'était acheté un jeune chat, qui s'était aussitôt empressé de lui aussi courir à pleine vitesse au-dessus de ma tête vers 5h du matin environ. Or comme nous étions à l'écoute l'un de l'autre, et que nous cherchions à vivre en harmonie plutôt qu'en se disant, comme semblent assez clairement le faire les locataires actuels, quelque chose comme : "chacun pour soi et on se fout des règles", l'affaire s'était alors réglé d'une façon aussi rapide que définitive, dans la mesure où elle avait simplement revendu son chat.

Le pire, c'est que j'avais au départ inscrit, sur l'Entente de vivre ensemble, la clause "pas d'animaux", mais comme les locataires actuels avaient si bien su me persuader que leur chat était supposément vieux et ne faisait jamais de bruit, j'ai réécrit cette deuxième clause de la façon dont elle apparaît présentement, par souci de cohérence, étant donné que je leur avais donc donné mon autorisation verbale, en leur faisant confiance...

Voilà donc encore une erreur à ne plus commettre le prochain coup, si je peux avoir la chance de me reprendre avec de meilleurs locataires !!

Pour reprendre mon récit là où je l'avais laissé (!), en voyant qu'il était peine perdue d'essayer de me rendormir dans mon lit avec le tapage qui continuait, je n'ai eu d'autre choix que de me rediriger vers mon lit de camp... Mais le problème, c'est qu'il est situé à peut-être deux mètres de mon frigo, dont le congélateur redémarre à tous les 20 minutes, de façon assez bruyante merci ; d'habitude, j'y circonviens assez facilement en fermant ma porte de chambre, sauf qu'en ne dormant justement pas dans ma chambre (!), je n'ai comme pas cette option, surtout que le reste de mon logement, incluant cuisine et salle de jeu, forme une seule et même pièce (j'avais structuré les choses ainsi pour ma garderie, en abattant une division)...

Tout cela pour dire que même avec des bouchons et mon casque de scie mécanique (!), je n'ai pu me rendormir, en plus que ce lit de camp n'est pas exactement des plus confortables non plus... Je réalise d'ailleurs que, de façon générale, ça aura été assez rare, si c'est déjà arrivé, que je me sois réellement rendormi sur ce lit de camp, qui ne me sert en fait qu'à pouvoir au moins continuer de me reposer un peu, une fois que leurs bruits m'auront réveillé... Or comme cela se produit d'ordinaire entre 7h30 et 8h30, cela me laisse un bon 4 heures de sommeil de plus, par rapport à ce que j'ai pu avoir cette nuit...

Et en plus, vers 7h30, alors même que je commençais enfin à réussir à me rendormir, qu'est-ce que j'entends, juste au-dessus de ma tête, cette fois à partir de mon lit de camp ? Le réveille-matin de mes locataires, avant de les entendre eux-mêmes débarquer lourdement du lit, pour ensuite se mettre à marcher gaillardement et bruyamment à travers toute la maison, comme à leur habitude.

Je me trouve donc à avoir dormi une sorte de demi-nuit, ce qui ne me laisse donc qu'avec une fraction de mon énergie habituelle, et alors même que je suis pourtant sensé devoir faire face à un programme de journée assez rempli merci, puisqu'il me faut aujourd'hui aller porter chez ma mère l'excédent de bois que j'avais laissé chez ma blonde, maintenant qu'elle et moi sommes séparés. Me voilà donc réellement et significativement limité dans ma capacité de mener à bien mes activités.

Je ne peux m'empêcher de repenser ainsi à ce qui représente le critère diagnostique de pratiquement tout désordre mental, selon le DSM, tel que j'avais pu l'étudier en psychologie à McGill : "*does it cause significant distress or impairment*" ? Bien sûr, on ne parle aucunement ici de "désordre mental", mais plutôt pour ainsi dire d'un "désordre locatif" (!), mais ses conséquences n'en sont pas moins les mêmes, au point où ça en devient même frappant !! En effet, je viens de démontrer que la fatigue commence à causer un réel "impairment" (ou "dérangement", quoique la traduction laisse à désirer) par rapport aux tâches que j'ai à faire...

Quant à la détresse, c'est drôle qu'on en parle (!), car tandis que je me roulais dans mon lit, j'en étais justement venu à me faire la réflexion suivante : "C'est TELLEMENT DÉSESPÉRANT de n'avoir plus un seul endroit chez soi où l'on peut être assuré de dormir tranquille, ni aucune avenue, à part d'attendre la décision de la Cour, qui puisse vraisemblablement permettre d'y remédier !!!"...

Ce qui me conduit d'ailleurs vers les quatre réflexions suivantes...

1) Comment détruire un système immunitaire

N'importe quel immunologue pourra vous confirmer que pour avoir et garder un système immunitaire en bon état de marche, cela repose essentiellement sur trois piliers : bien manger, bien dormir et garder un bon état psychologique, soit idéalement d'être heureux, ou à tout le moins de n'être pas accaparé par des émotions négatives telles que le stress, l'anxiété et le désespoir, notamment. Ne devient-il pas pour le moins intéressant, à partir de là, de constater que je n'aurais absolument aucun mal à affirmer que mes locataires m'auront enlevé pratiquement toutes ces choses, hormis ma capacité de bien manger (!), et comme je crois l'avoir d'ailleurs assez bien démontré jusqu'ici ?

Cela devrait en mon sens pouvoir être jugé comme étant déjà suffisamment troublant et inacceptable en soi, et j'ose croire que cela fait partie des raisons pour lesquelles le droit à la jouissance paisible est inscrit dans le Code civil, surtout si on ajoute à cela l'évidente raison de garder cette importante part de la main d'oeuvre nationale, que sont les locataires, en bon état de fonctionnement, ne serait-ce que pour ainsi garantir leur productivité (voir ici-haut pour la preuve du contraire, dans le cas présent).

C'est juste que le comble de l'absurdité, c'est qu'on est présentement en pleine pandémie de Covid-19, pour le rappeler. Me faut-il aussi rappeler que dans un tel contexte, d'affaiblir le système immunitaire de quelqu'un revient à le mettre directement en danger de maladie, et potentiellement de mort ? Et ce d'une façon AU MOINS aussi réelle et significative que dans le cas de quelqu'un qui ne "suivrait pas les mesures", pour ainsi dire ?

2) Comment mettre à mal des capacités parentales

Parlant de coronavirus... Mon fils est présentement en quarantaine pour 14 jours, bien que sans symptôme, en raison d'un cas de Covid qui a été déclaré dans sa classe. La première semaine (celle-ci), c'est J. qui le prend, mais celle d'après (la semaine prochaine), c'est moi qui l'aurai pour 7 jours, et devrai alors lui faire l'école à la maison. Ça va être beau, de devoir s'occuper d'un enfant pendant 7 jours, et de devoir lui faire l'école à la maison, alors que je n'ai absolument rien, dans le moment, qui me garantisse que je vais pouvoir réellement profiter de mes nuits de sommeil pour me recharger et

ainsi livrer mon fils le service non seulement parentel mais aussi éducatif auquel il a droit ?

En vertu de cela, J'ACCUSE mes locataires de mettre à mal mes capacités de parent et d'éducateur, et ce d'une façon aussi concrète que significative.

3) Voici ce à quoi j'en suis désormais réduit.

Je dois vous avouer que ce qui m'aura finalement tiré de mon lit de camp, ce matin, c'est une idée qui me paraissait de nature à pouvoir débloquer cette situation... J'ai demandé à ma mère de me permettre d'aller dormir chez elle, soit dans le sous-sol de sa maison, à Jonquière, auquel il existe un accès indépendant, de telle sorte que nous n'aurons pas à nous voir, étant donné que nous n'en avons pas le droit, dans les circonstances actuelles... Et il semble que je devrai donc faire un aller-retour à Jonquière soir et matin, tant que cette situation ne sera pas réglée (ce qui ne fait que m'emmener d'autant plus à prier pour que le Tribunal tranche en ma faveur !), simplement pour avoir le "luxe" de dormir, et ce en devant veiller à être rendu chez ma mère avant 20h, en raison du couvre-feu, ce qui en soi implique donc une contrainte, une complication et un dérangement supplémentaire dont je me serais, encore là, très bien passé. J'ai d'ailleurs appelé le Service de police de Saguenay, ainsi que la ligne Covid, pour savoir si je ne pouvais pas obtenir une sorte de laissez-passer, mais il n'y avait rien à faire.

Voilà donc à quelle genre d'extrémité j'en suis rendu, à cause de ces locataires. Si l'on ne voit pas, en cela, la meilleure preuve du fait que ma jouissance paisible n'est présentement plus existante d'aucune façon, je ne vois honnêtement pas ce qui pourrait l'être.

Mais ce n'est pas tout. Cette solution, elle fera bien pour cette semaine, et pour quand Ariel sera reparti, mais pour toute la semaine où il sera confiné chez moi, nous serons alors évidemment "pris" pour justement restez chez moi, lui comme moi. Donc même malgré cette belle et ingénieuse solution que j'ai pu trouver pour préserver ma santé, cela n'empêche nullement qu'il y a devant moi un beau grand 7 jours que je devrai traverser, en devant alors m'occuper "full time" de mon fils, sans pourtant avoir la moindre garantie de pouvoir me recharger la nuit. Vraiment merveilleux.

4) Une "anti-communauté" digne de ce nom

Ce que je trouve vraiment le plus pathétique, dans tout cela, c'est quand je repense à la formation intitulée "Bâtir des milieux collaboratifs", que j'avais eu la chance de suivre, avec mon beau-père et ma mère, justement, auprès de Diana Leafe Christian, référence mondiale en matière de démarrage de communautés intentionnelles, notamment depuis la parution de son livre "Vivre autrement", devenu depuis une référence incontournable en la matière. Une formation dont je m'étais d'ailleurs beaucoup inspiré lorsque j'ai fondé les Gratuivores. Et ce que je trouve donc pathétique, c'est de voir à quel point la situation que je vis présentement, avec mes locataires, peut s'avérer totalement à l'opposé de ce qui est recommandé, pour ne pas dire prescrit, dans le matériel de Diana Christian.

Notamment en ce qui a trait au fait d'avoir et d'entretenir une saine et bonne communication. D'ailleurs, l'affaire du chat ne pourrait sans doute pas mieux illustrer le paradoxe dont je parle, puisque cette situation a cela d'intéressant qu'elle se sera reproduite, de façon pratiquement identique, tant avec les locataires actuels qu'avec J., ma locataire d'avant. Si la problématique de départ était donc la même, c'est l'issue qui ne pourrait être plus à l'opposé, d'un cas à l'autre : avec J., il m'aura suffi de lui en faire part, alors même que nous ne disposions d'aucun accord écrit en tant que tel, et rapidement cette "petite communauté" que nous formions aura pu trouver la solution qui était le plus dans l'intérêt de celle-ci, dans la mesure où elle permettait de répondre à la réelle problématique que vivait l'un de ses membres, ce qui ne pouvait que d'autant mieux garantir que l'on continue ensuite à vivre dans l'harmonie.

Or dans le cas présent, même si je voulais tenter de leur communiquer la chose, de un, il me faudrait passer par dessus le fait qu'ils ont eux-mêmes rompu les communications par Messenger, et de deux, cela reviendrait à "enfreindre l'ordre qu'ils m'ont donné" (!) de cesser toute communication avec eux (!), sous menace de me voir en retour accusé de harcèlement (!), puis de recevoir à mon tour une mise en demeure.

On me répondra que rien ne m'empêcherait de le faire néanmoins, et c'est d'ailleurs à ce genre de situation que je n'aurai pas le choix de m'exposer si le Tribunal décide de leur donner raison, ce qui augurera ainsi des jours encore plus tristes pour la maisonnée dans son ensemble. Mais en attendant, comme le dossier est déjà entre les mains du Tribunal, il me semble que le mieux que je puisse faire soit de ne pas le compliquer encore davantage, en y ajoutant de leur part une nouvelle mise en demeure ainsi qu'un grief (même infondé) à l'effet d'un prétendu harcèlement de ma part. Autrement dit, il semble que dans le moment, la situation paraît ne pas me laisser d'autre choix que d'endurer, aussi inacceptable et injustifiable puisse-t-elle s'avérer à mes yeux. Et cela, en soi, me paraît l'un des éléments les plus pathétiques de la chose, en plus que cela, encore là, se trouve aux antipodes du genre de relation et de climat pouvant être promus par Diana Christian.

On pourra cette fois me répondre qu'un immeuble à logement, ça n'est pas une "communauté". Sauf que tout dépend de ce qu'on définit au départ comme une communauté. Bien entendu, le 258-260 Richmond n'est pas un écovillage (!), mais ça n'est pas non plus comme si les écovillages étaient la seule forme de communauté qui existe !! Et en parlant de définition, pourquoi d'ailleurs ne pas plutôt se baser sur celle-ci : "Ensemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel » (<https://www.cnrtl.fr/definition/communaut%C3%A9>).

Nul besoin d'argumenter bien longtemps pour faire valoir ici qu'un immeuble à logement, au même titre d'ailleurs qu'un ensemble plus grand tel qu'une municipalité, représente bel et bien un type de communauté. Et comme de fait, dans tous les cas (municipalité, immeuble à logement, écovillage), la vie en communauté, au sens le plus large et fondamental de la chose, est tout de même sensé impliquer certains éléments de « grosse base », à commencer par la notion de devoir suivre certaines règles, et de savoir démontrer un certain « savoir-vivre », ou plus précisément un « savoir vivre-ensemble ». Justement du genre que je crois avoir assez bien démontré (dans la pièce intitulée Réflexions) qu'il semble tant leur faire défaut, à eux.

Quand on le voit ainsi, il devient assez clair que Diana Christian, dans ses livres et formations, ne fait que pousser la chose un peu plus loin, en précisant plus clairement le genre de conditions, et notamment de "règles" et d'attitudes, qui sont le plus propices (et en se basant en ce sens sur l'expérience provenant non seulement de cas concrets, mais à travers le monde entier) à faire en sorte qu'une communauté puisse réellement fonctionner au fil du temps, plutôt que de "foirer" aussi rapidement que cela aura pu être le cas.

Le pire, c'est que j'aurai tout de même tenté d'appliquer au moins deux de ses principes, soit l'adoption d'une philosophie commune, et la production d'accords écrits. Comment ? Par mon Entente de vivre ensemble, bien entendu, et qu'ils auront eux-mêmes signée, pour le rappeler !! Et voilà donc un document qui peut s'inscrire tant dans la démarche d'une "communauté intentionnelle" que de la simple gestion typique d'un immeuble ordinaire, les baux du Québec présentant eux-mêmes une case où l'on demande de spécifier s'il existe un "règlement d'immeuble".

Mais c'est sûr qu'à partir de là, si on ne le respecte pas (!), et qu'on n'honore ainsi ni l'esprit, ni la lettre du document en question, on n'est pas tellement plus avancés, n'est-ce pas ? Pas plus que si, le jour de

la signature, on ne fait que dire "oui, oui, oui !", pour ensuite se mettre à agir, à la première occasion, d'une façon qui est complètement à l'opposé !!

Et qu'est-ce qui me permet de dire cela ? Bien, premièrement, l'exemple du chat en est déjà un bon en soi : le galopage nocturne représente en partant une violation du point 2, mais si en plus on regarde l'esprit de cette "loi", soit le contexte et les accords verbaux qui ont été pris en ce sens, on peut voir qu'ils SAVAIENT que la clause de départ était "pas d'animaux", qu'ils n'avaient donc reçu qu'une permission spéciale, et que cela n'était que sous réserve que l'on puisse s'en tenir à leur parole, soit celle que "leur chat est vieux et ne fait jamais de bruit".

Deuxièmement, il y a évidemment la question de la clause de "pas de discussion à haute voix au-dessus de ma chambre passé 22h", qu'ils ont violée à je ne sais même plus combien d'occasion.

Et troisièmement, il y a aussi et surtout la dernière clause, et de loin la plus importante : "*Durant la journée, il s'agit de trouver un juste milieu entre d'une part préserver la jouissance paisible de l'autre locataire, et d'autre part ne pas s'empêcher de vivre non plus!!! En d'autres termes, il s'agit donc essentiellement de « vivre et laisser vivre! »...*". Je veux dire, si, rendu là, quelqu'un ne voit pas que cela est sensé impliquer, de façon tout ce qu'il y a de plus fondamentale, une notion d'écoute de l'autre, et donc une notion, de façon encore plus fondamentale, de ne pas se fermer systématiquement et définitivement à toute forme de communication de sa part, bien là, je ne sais juste plus comment je pourrais rendre la chose encore plus évidente, en toute honnêteté.

PARENTHÈSE

J'essaie de continuer ces lignes, en ce moment, mais ils cognent tellement fort, de façon tellement ininterrompue, de façon tellement agressive, que ça en devient non seulement difficile de se concentrer, mais si j'ose dire, de ne pas "virer fou".

C'est sûr qu'encore là, si seulement j'avais la possibilité de travailler ailleurs, je peux vous dire que je n'hésiterais pas trop à le faire.

De toute façon, il ne m'en reste plus gros à écrire, seulement quelques lignes... ;)

Car tout ce que je voulais encore dire (!), c'est que s'il y a une dernière chose qui me renverse, toujours dans le même esprit, c'est de considérer ceci : ils ont donc rompu toute communication avec moi, ce qui pourrait tendre à croire que je leur aurais communiqué d'une façon violente, agressive ou inappropriée. Alors de un, qu'il suffise de relire ces messages que je leur ai envoyés (transmis avec mon premier envoi de pièces), afin de pouvoir constater que tel n'est pas le cas. De deux, ce qui me semble de loin le PIRE dans tout cela, c'est que j'ai pourtant pris bien soin, comme je le fais désormais pas mal toujours de toute façon (du moins dans mes communications écrites envers les autres !), d'incorporer dans mes messages des éléments de "Communication NonViolente", recueillis au cours de deux autres formations auxquelles j'ai pu assister, tandis que ce mode de communication est justement en train de pratiquement devenir une sorte de nouvelle norme, dans les communautés intentionnelles, notamment suite aux travaux de Diana Leafe Christian, qui en aura fait la promotion d'une façon aussi explicite que fervente.

Voici d'ailleurs quels sont ces "éléments de CNV" auxquels je peux faire référence : 1) mentionner des faits, plutôt de des mélanges de faits et de jugements 2) se référer à ses émotions 3) se référer à ses besoins 4) finir avec une demande (plutôt qu'avec un ordre ou un jugement).

Il aura été démontré je ne sais combien de fois, tant par le fondateur de cette approche (Marshall Rosenberg) que par les gens qui auront pu se voir pleinement formés à ce niveau, à quel point celle-ci peut s'avérer efficace tant pour dénouer des conflits que pour préserver le lien humain entre les personnes.

Alors considérant qu'assez manifestement, mes communications envers mes locataires auront été jugés par ces derniers comme n'étant "pas assez bonnes à leur goût", il n'en devient que d'autant plus frappant de constater qu'il doit pourtant y avoir assez peu de locataires, j'oserais même dire dans toute l'Amérique du Nord à tout le moins (!), qui ont présentement la chance de recevoir, de la part de leur concierge et d'un autre locataire (ce qui dans mon cas est du pareil au même), des communications dont la structure se trouve à être essentiellement basée sur la Communication Non-Violente. Voilà donc ce qui s'apparente surtout à la notion de se "plaindre le ventre plein".

18:46

Mon Dieu que ça tape... Non, mais ça se peut tu...

Mardi, 26 janvier 2021

09:47

Une série d'environ une vingtaine de très gros coups sur le plancher-plafond...

Ma prédiction est déjà réalisée : mes capacités de maintenance sont DÉJÀ affectées

Quand je disais que la situation actuelle risquait de mettre à mal mes capacités à assumer mon rôle de concierge, et ainsi d'assurer la bonne maintenance de l'immeuble, en voici deux nouvelles preuves.

1) Récemment, j'ai malencontreusement perdu mon porte-clés, ce qui d'ailleurs ne m'arrivera plus jamais (!), considérant qu'en guise de nouveau porte-clé, je me suis pourvu d'un toutou (!), d'environ 30 cm. Le problème, c'est que j'ai ainsi perdu ma clé de l'appartement d'en haut, ainsi que celle du garage. Si cela était arrivé du temps où c'était J. qui était en haut, il m'aurait suffi de cogner chez elle, de lui demander ses clés, puis d'en faire des doubles, mais manifestement, ce temps ne saurait être plus révolu, dans la mesure où dorénavant, les locataires refusent de répondre à mes appels ou d'ouvrir quand je cogne à leur porte (voir mon prochain point ici-bas). Conséquence ? Je me retrouve présentement sans aucun accès au logement d'en haut, même physiquement, tandis que je suis également dans l'impossibilité de barrer le garage et d'en protéger ainsi le contenu, ou encore de m'entendre avec les locataires pour qu'ils le fassent. Plutôt problématique, n'est-ce pas ?

2) Mon père et moi envisageons de poser un tapis insonorisant en haut. Mais encore là, ce sera difficile si je n'ai pas accès au logement, et ne suis pas en mesure d'au moins obtenir leur garantie de pouvoir compter sur leur collaboration, et sur le fait qu'ils ne tenteront pas de nous mettre des bâtons dans les roues, comme ils sont justement en train de le faire. Conséquemment, nous nous retrouvons présentement dans l'impossibilité de faire en sorte de garantir la jouissance paisible et donc le bien-être de l'autre locataire de l'immeuble, en l'occurrence moi-même.

Refus d'être contacté par le propriétaire

Tel qu'indiqué ici-haut, en plus de m'avoir bloqué sur Messenger, les locataires actuels du 260 Richmond refusent de répondre à mes appels ou d'ouvrir quand je cogne à leur porte. Or un locataire qui refuse d'être contacté par le propriétaire ou son représentant, est-ce que ça n'est pas un locataire qui manque gravement à ses obligations, ça ? Car n'est-ce pas ce qu'ils se trouvent à faire en refusant d'être

contacté par le concierge désigné et mandaté en ce sens par le propriétaire ? Et en refusant ainsi, de facto, de reconnaître cette désignation, et d'agir ensuite en conséquence, cela ne représente-t-il pas, en lui-même, une violation directe de la volonté du propriétaire ? Comme si c'était à eux de désigner le concierge, et donc la personne par lequel le propriétaire pourra être représenté ? Comme si c'était donc à eux, au final, de prendre le genre de décisions normalement réservées au propriétaire ?

Signes avant-coureurs d'une étrange attitude

Le pire, c'est qu'assez rapidement après la signature du bail, j'avais déjà remarqué un changement dans leur attitude, et qui par la suite ne s'en est allé qu'en s'aggravant.

Ainsi, dès la première visite de Mme D. pour commencer à déterminer leur aménagement des lieux, je fus plutôt surpris de voir leur propension à se chicaner entre eux, et pourtant pour de simples bagatelles de nature cosmétique. Ensuite, au moment de leur déménagement, je fus là encore étonné de voir, lorsque M. parlait à ses "chums de gars, à quel point ils pouvaient se parler fort, tout en n'hésitant pas à sacrer à tout bout de champs.

Mais surtout, ce qui m'a le plus frappé, c'est de voir la façon dont il pouvait traiter son propre père, alors que celui-ci n'était pourtant venu que pour l'aider, tant pour le déménagement en tant que tel que pour de petites rénovations mineures. Une façon que je décrirais comme consistant à lui "parler bête", voire même de façon méprisante, arrogante et même insultante. Avec des commentaires et une façon de parler qui tendait à dire : "qu'est-ce que tu ne comprends pas dans ce que je te dis ?"

Ça, c'était donc par rapport à d'autres que moi. Je n'en fus pas moins le premier à rester perplexe, en voyant qu'assez rapidement, et donc bien avant que ne commence toute cette saga, ils pouvaient fuir mon regard, et éviter ainsi d'avoir à me saluer (je crois en avoir d'ailleurs déjà parlé dans mes publications précédentes).

Alors considérant cette tendance qui était donc déjà en place, disons que je ne suis pas nécessairement surpris de voir à quel point les choses auront rapidement pu se mettre à dégénérer de façon tout autrement plus significative, à mesure qu'ils auront donc laissé voir, de façon de plus en plus claire, leur véritable nature.

Ils ne font supposément pas de bruit.

Lorsque j'ai parlé avec mon père l'autre jour, et que celui-ci m'a alors informé de l'entretien téléphonique qu'il avait pu avoir avec les locataires, j'ai su que ces derniers lui avaient dit qu'ils avaient fait venir des amis chez eux, qui leur avaient ensuite dit que le bruit qu'ils pouvaient faire n'était que normal et acceptable.

Voici les réponses que je ferais à ces points.

1) C'est certain qu'en faisant venir en ce sens leurs propres amis, et en les avisant de leur intention en leur demandant si leur niveau de bruit était normal, il est en partant assez prévisible que la réponse qu'ils en obtiendront risque d'être plutôt favorable.

2) Il est tout aussi prévisible qu'au moment de faire à leurs amis une telle "démonstration" de leur niveau de bruit, ils ne seront pas exactement incités à se montrer sous leur moins beau jour, et ainsi de pleinement dévoiler tout l'arsenal de bruits dont ils sont capables, ainsi que la pleine intensité qu'ils sont capables de leur conférer.

3) Notons surtout que le fait de s'auto-justifier avec de tels témoignages, qui ont donc toutes les chances d'être factices, ne fait, en lui-même, que confirmer qu'ils n'ont que faire de ce que peut réellement vivre l'autre locataire, et donc de ce que peut être sa perception ou son besoin à lui.

Mercredi, 27 janvier 2021

Non mais quel horrible dénouement

Les événements des derniers jours n'auraient pas mieux pu confirmer ce qui jusqu'ici était pour ainsi dire ma "théorie", à l'effet que le comportement des locataires d'en haut compromettent réellement mes capacités à honorer mon rôle de concierge, et donc de veiller à la maintenance du bâtiment.

J'ai tenté de les contacter hier, afin de régler deux dossiers importants en ce sens : s'ils avaient accepté de me parler, j'aurai en effet pu leur demander, d'une part, de me prêter les clés du garage (et de leur logement) afin que je puisse m'en refaire des doubles, suite à la perte de mon porte-clé ; d'autre part, les informer de la volonté du propriétaire de-facto, soit bien sûr mon père, d'installer un tapis et du matériel insonorisant. Comme ils m'ont bloqué sur Fb, j'ai appelé M., et comme il ne répondait pas, je lui ai laissé un message lui demandant de me rappeler. Comme il n'en faisait rien après un bon laps de temps, je suis allé cogner en haut, mais ils ne m'ont pas ouvert la porte, même si je savais, de par la présence de leur voiture, qu'ils étaient là. J'ai donc appelé le Tribunal pour leur demander ce que je pouvais faire face à une telle situation, et considérant, comme l'a si bien dit mon interlocuteur, que j'étais "en attente d'une audience" afin qu'un juge puisse trancher l'affaire. Celui-ci m'a cependant dit que rien ne m'empêchait d'aller cogner à nouveau.

Je suis donc retourné cogner, à plusieurs reprises. Comme ils ne m'ouvraient pas, j'ai cogné plus fort. Ils ont aussitôt ouvert la porte en me criant de m'en aller à l'instant, tout en m'avisant qu'ils allaient m'envoyer une mise en demeure, en plus d'appeler la police. Lorsque celle-ci est arrivée, elle m'a ordonné de ne plus les contacter d'aucune façon ou sous aucun prétexte, si je ne voulais pas "me mettre dans la m****" (!), tout en précisant que pour le moment, seule une mise en demeure serait envoyée, et qu'aucune accusation judiciaire ne serait lancée. Je leur ai alors demandé ce que je devais faire selon eux, concernant les clés : ils m'ont dit, pour celle du garage, d'en faire des doubles, puis de les déposer dans leur boîte à malle, en inscrivant : "nouvelles clés du garage", sans plus. J'ai donc entrepris aussitôt d'agir en ce sens.

Sauf qu'en plus de coûter ainsi au propriétaire, pour refaire la serrure de la porte du garage, une bonne vingtaine de dollars, plutôt que 3 \$ comme ç'aurait été le cas pour un simple double de clés, cela ne me redonne pas davantage de clé pour que mon père ou moi-même puissions réaccéder au logement d'en haut ; de toute façon, cela ne nous servirait sans doute pas à grand chose dans les circonstances, compte tenu qu'ils refusent désormais de nous recevoir, ou plus précisément de me recevoir moi. Quant à la pose d'un tapis, on peut tout aussi bien oublier cela, ce qui revient donc à devoir "laisser tomber" un projet qui représentait pourtant la volonté du propriétaire, et qui visait à ni plus ni moins que de protéger le droit à la jouissance paisible de l'autre locataire (soit bien sûr moi-même). Un geste de plus qui revient à démontrer qu'ils agissent de façon telle à :

- 1) faire suppléer leur propre volonté sur celle du propriétaire, en regard de décisions et de rénovations importantes par rapport à l'immeuble ;
- 2) ne pas se soucier le moins du monde des droits et besoins de l'autre locataire, alors même qu'ils sont littéralement prêts à tout pour défendre les leurs, ou plus précisément pour leur perception de ce que peuvent être leur propres droits, quitte à aller jusqu'à même faire peu de cas de la légalité (voir le point

1 ici-haut), ainsi que du minimum de savoir-vivre qu'est sensée supposer la vie en commun.

Cela revient également, à toutes fins pratiques, à me "congédié" de mon rôle de concierge, du moins pour ce qui est du logement du haut. Comme si, encore là, c'était à eux de prendre de telles décisions par rapport à l'immeuble. Comme si, en outre, je n'aurais pas mieux pu démontrer ma compétence à ce chapitre, comme j'estime l'avoir fait de par ma transmission au Tribunal de la liste des travaux et rénovations que j'ai pu effectuer. Et surtout, comme si cela ne revenait pas à mettre en danger le bâtiment. Si par exemple il devait survenir un dégât d'eau, il va se passer quoi ? Ils vont appeler François pour lui demander d'intervenir à partir de l'Anse-St-Jean, et alors que ça n'est pas lui qui a l'habitude de gérer ce genre de dossiers ? Comment prétendre que le problème pourrait alors se voir résolu avec toute la diligence que cela pourrait commander, notamment dans la mesure où il s'agirait de faire face à une urgence ?

C'est bien beau, de façon plus globale, d'empêcher ainsi le concierge de carrément faire son travail, et de tout "domper" sur les épaules du propriétaire, le forçant ainsi à prendre en charge des tâches qui ne l'intéresseront pas le moins du monde, et qui risquent surtout de lui faire regretter non seulement d'avoir écouté ma recommandation à faire entrer de tels locataires, mais plus globalement de s'être embarqué au départ dans un tel projet. D'ailleurs, il n'aurait sans doute pas mieux pu confirmer mes appréhensions en ce sens qu'en me disant, comme il l'a fait hier au téléphone, suite à mon récit de ces événements, qu'il songeait sérieusement à vendre la maison.

Mais tout cela, les locataires, ils ne le savent pas, et manifestement, ils n'en ont que faire, puisqu'ils font fi, aussi sciemment que systématiquement, et pas juste depuis hier, du fait que ce soit moi que le propriétaire a pu désigner comme le concierge, ou autrement dit comme son représentant pour ce qui est de la gestion courante de l'établissement. Dernier de leur souci, ça, que de savoir qui est sensé faire quoi ici ! Ou du choix qu'a pu faire en ce sens le propriétaire lui-même ! Non, puisque eux, ils ont décidé au contraire de contraindre le propriétaire à désormais tout faire lui-même, et d'empêcher d'agir celui qui pourtant était de loin le plus compétent pour effectuer le travail en question, ne serait-ce qu'en raison de son expérience et de sa connaissance en rapport à cette maison, dont je connais évidemment les moindres recoins, puisque c'est moi qui lui ai donné sa forme actuelle. Si je vous montrais des photos de comment c'était avant, vous comprendriez. Je crois que je vais justement veiller à vous en transmettre, en fait.

Quelle étrange façon de faire, du reste, que ne daigner composer qu'avec ceux avec qui cela fait leur affaire, ou de boycotter tel ou tel responsable selon leurs caprices... Mais surtout, quelle étrange philosophie que de forcer le "boss" à tout faire lui-même !! Tenez, moi je me trouve à être justement le "boss" de mon organisme, celui des Gratuivores... Et est-ce que je fais toujours tout moi-même, tout seul ? Bien sûr que non, car un patron qui ne sait s'entourer et déléguer, disons que c'est un assez piètre patron en partant !!! Ces gens-là se trouvent donc à aller carrément dans le sens opposé à ce qui pourrait être une bonne et saine gestion non seulement d'une maison, mais de littéralement quoi que ce soit. Comme si c'était à eux au départ de prendre de telles décisions, comme ils se trouvent à le faire en forçant ainsi la main du propriétaire. Si au moins c'était pour lui faire prendre des décisions qui sont saines et donc dans l'intérêt réel du bâtiment, ainsi que des autres locataires. Sauf que justement, il appert que cela, c'est la dernière de leurs préoccupation, puisqu'en fait, ces gens-là ne semblent juste pas se soucier de grand chose, à part d'eux-mêmes, évidemment.

Dimanche, 31 janvier 2021

L'aspirateur

Je remarque que quand ils passent l'aspirateur, ça s'étire pratiquement sur plus d'une heure. Un petit coup par ci, un petit coup par là. On arrête l'aspirateur, on le repart. Juste cela, en soi, ça ne me paraît pas exactement révéler un très grand niveau de conscience et de respect de l'autre locataire, surtout compte tenu que c'est chez lui que se situe le moteur de l'aspirateur, en l'occurrence juste à côté de sa chambre et bureau de travail.

"On est stressés"...

Je ne peux m'empêcher de repenser à cette chose que mes locataires ont dite aux officiers de police, et qui me l'ont ensuite transmise : "C'est sûr qu'avec la situation qu'on vit avec notre enfant, on est plus stressés"...

Voilà qui est intéressant.

Ils admettent donc eux-mêmes qu'ils sont très stressés, et surtout, que cela tend à affecter leur comportement. Sinon, pourquoi avoir pris la peine de préciser aux policiers ?

C'est drôle, car cela ne peut faire autrement que de me ramener, une fois de plus, à ce qui s'avère le critère diagnostique pour pratiquement n'importe quel désordre mental : "*Does it cause significant distress or impairment ?*"

Autrement dit, est-ce que ce désordre peut s'avérer assez significatif pour interférer avec le cours naturel des choses, pour réduire vos capacités à bien fonctionner, voire même pour causer de sérieux problème pour soi ou son entourage ?

Quant à la détresse (distress), bien... en soi, le stress et ça, ça se ressemble pas mal, non ?

Et est-ce que le stress peut compter comme un désordre mental ? En mon sens, non seulement je dirais oui, mais ça me paraît plutôt évident ; cela pourrait d'ailleurs s'apparenter à bien d'autres désordres tels que le trouble d'anxiété, par exemple. Mais surtout, quand on voit à quel point le critère diagnostique mentionné ici-haut peut s'appliquer à pratiquement tous les désordres mentaux, et que le DSM ne cesse d'ailleurs d'en ajouter et donc d'en reconnaître de plus en plus, il n'est pas nécessairement excessif de l'appliquer, de façon plus globale, à des troubles mentaux qui ne figurent pas nécessairement dans le DSM. Ça me semble surtout très utile de le faire, car cela nous aide à voir plus clair, tant pour ce qui est de soi-même que des autres.

De toute façon, la preuve que leur stress, ou plus globalement les problématiques mentales qui pourraient être les leurs, cause de la détresse et du dérangement de façon significative, tant envers eux qu'envers les autres autour d'eux, je crois l'avoir assez bien prouvé jusqu'ici à travers mon argumentaire.

Une belle occasion pour le Tribunal

Quand je parle aux gens de ma situation, on me dit souvent : "Tu vas jamais réussir à les mettre dehors. C'est presque impossible de faire sortir un locataire. La Régie va les protéger de façon systématique."

De un, j'ose croire que cela ne soit pas nécessairement vrai en soi.

Mais surtout, de deux, comme vous pouvez le voir, le Tribunal a fini, avec le temps, à se faire à ce niveau une réputation qui n'est pas exactement à son avantage.

Je voudrais donc simplement vous inviter à saisir une si belle occasion de prouver à bien du monde qu'ils ont tort. Que oui, la Régie est là pour protéger les locataires qu'il pourrait s'agir de ne surtout pas expulser, mais les droits des autres locataires aussi (!), ainsi que des propriétaires.

Et que oui, elle est capable de joindre en ce sens l'acte à la parole.

Car honnêtement, avec le dossier que je viens de monter, si je ne réussis pas à vous convaincre, je ne vois pas comment cela pourrait davantage prouver que c'est vrai qu'il n'est juste pas possible d'expulser un locataire. Car si ce dossier n'est pas assez complet, je ne vois honnêtement pas comment il pourrait l'être davantage. Et si le comportement de ces locataires n'est pas jugé problématique, bien... je dirais que je trouverais cela plutôt troublant. Oui, je veux bien croire qu'il doit y avoir des cas qui sont pires que le leur, mais il devrait aussi y avoir une question de contexte, il me semble. Je crois en effet avoir bien établi que des locataires aussi bruyants et aussi peu coopératifs ne pourraient pas moins "fitter" (!) avec un logement comme celui-ci, peu isolé au niveau du son, et qui demande, tant pour cela que de façon plus globale (voir l'Entente), au moins un certain niveau de collaboration et d'entraide.

Je fais donc confiance à votre jugement... tout en espérant vraiment, et en fait très vivement, que je serai entendu.

6 février

23:53 Encore le chat qui m'empêche de dormir...

Lundi, 8 février

10h quelque (soir)

Ils viennent de me faire un espèce de mega bang... Complètement incroyable...

Samedi le 13 fev.

21h15 C'est donc ben dur d'essayer de dormir, ici... Ça a ben l'air qu'ici, on n'a pas plus le droit de se coucher tôt que de se lever tard !!!...

Lundi le 15 février

7:10 Gros pas au-dessus de ma tête.

Mardi, 16 février

Liste d'incidents ayant survenu durant le mois de février (mais dont je n'ai malencontreusement pas pu noter la date)

- Chat qui tapote sur le plafond 4h30 du matin.
- 5:18 du matin : gros pas bien senti, bien intense, et bruit de bing, bang, pif, paf.
- 10:27 du soir : ça marche ben fort, juste au dessus de tête.
- Minuit et quart : encore la même affaire.
- 5 h du matin : gros pas au-dessus de ma tête.
- 6:08 du matin : encore le tapotement du chat.

Mardi, 16 février

Suivront ici toute une panoplie de commentaires, tous rédigés le 16 février.

Étrange coïncidence...

Depuis le passage des policiers et l'envoi de la mise en demeure, je remarque une différence, et même une différence de taille... Le bruit est désormais continu, et à intensité pratiquement maximale. Sans mes écouteurs, c'est sûr que je ne pourrais juste pas vivre ici, je m'en irais chez ma mère à temps plein. Et comme de fait, mes écouteurs, il faut justement que je les porte sur ma tête à temps plein. Si j'ai le malheur de les enlever, c'est pas long que je le regrette.

Les concierges ont-ils tous les mêmes droits, devoirs, responsabilités et pouvoirs ?

La semaine dernière, j'ai appelé la Régie pour leur demander s'il était normal qu'ils refusent de me laisser faire mon rôle de concierge, considérant que celui-ci est clairement inscrit sur le bail. Ils m'ont répondu que non, et que j'étais donc en droit de faire respecter ce rôle.

Plus concrètement, rappelons que je leur avais clairement dit, lors de l'entrevue, que s'il y avait un quelconque problème technique, c'était moi qu'il fallait contacter, en tant que concierge, et non mon père. Ils avaient d'ailleurs paru très bien comprendre le concept. En plus ils ont évidemment signé ce bail, sur lequel il était clairement écrit que je suis le concierge. De toute façon, disons que ça n'est pas exactement sorcier de comprendre que lorsqu'il y a un problème technique et qu'il y a un concierge en fonction, c'est lui qu'il faudrait contacter, plutôt que le propriétaire à tout bout de champs.

Il n'en devient d'ailleurs que d'autant plus frappant, à mes yeux, de constater le parallèle qu'il peut y avoir entre la présente situation et celle qui peut s'observer dans les autres immeubles à logement de mon père, soit les Immeubles du Parc. Là-bas, le "concierge", c'est l'entreprise XYZ. Il faut dire que ce sont d'ailleurs eux qui y signent les baux en tant que locataires, mais il n'en demeure pas moins que techniquement, les vrais locataires, ce sont évidemment les propriétaires, soit mon père et son associé, le Dr D.P.. XYZ n'est donc véritablement que le concierge, alors qu'on parle de "concierge" ou d'entreprise de gestion immobilière, il m'apparaît assez clair que ça n'est que l'appellation qui change ; outre cela, la seule vraie différence, c'est qu'ils ont évidemment pas mal plus de logements à gérer que moi-même.

Qu'ils signent en tant que "locataires" ou pas ne change donc pas grand chose à l'affaire : techniquement, ce sont les concierges. Or ils n'en sont pas moins incontournables là-bas, notamment parce qu'ils ont pris soin de dire à leur locataires que ce sont eux les propriétaires, même s'ils savent aussi bien que mon père que tel n'est pas le cas. C'est donc une habile et intelligente stratégie de leur part, mais tout comme pour ce qui est du fait de signer en tant que locateur, cela ne change évidemment rien au fait que dans les faits, ce ne sont pas les propriétaires, mais bien les... concierges.

Donc à partir de là, que ce soit dans mon cas ou dans celui de GIC, pourquoi faudrait-il donc laisser impuni le fait que des locataires, comme les miens, se donnent le loisir de faire fi du rôle du concierge désigné par le propriétaire lui-même ?

Plus concrètement...

Bien entendu, le texte ici-haut n'abordait qu'une question de principe.

Voyons maintenant, au niveau tout ce qu'il y a de plus concret et factuel, quelques implications de la violation d'un tel principe, comme le font présentement mes locataires, selon mes allégations.

Supposons qu'il arrive une fuite ou une autre de dégât dans le grenier (entretoit), que suis-je sensé pouvoir faire, moi, considérant que l'accès au grenier est situé dans le logement d'en haut ? Comment suis-je sensé pouvoir opérer, considérant qu'ils me refusent l'accès au logement dont j'ai la charge ?

D'aucune façon, évidemment, de sorte que dans le moment, quelle est la seule chose qui me reste à faire en ce sens ? Prier pour que ça n'arrive pas, et me croiser les doigts en espérant que ma prière sera entendue.

Dans un même esprit, que suis-je sensé (pouvoir) faire s'il se produit un bruit en rapport avec la plomberie ? Ou l'électricité ?

Ou qu'en est-il de l'échangeur d'air d'en haut, dont c'est également moi qui suis responsable ? Oui, j'ai bien montré à M.M., du moins "en gros", comment nettoyer le filtre et à quel fréquence, mais qu'est-ce qui, au juste, me permet de croire qu'il a bien compris, et qu'il fasse bel et bien les choses comme je lui ai demandé ? Notamment considérant qu'ils m'empêchent de communiquer avec eux de quelque façon que ce soit ?

Le pire, c'est que je crois savoir, et même très bien, quelle serait les réponses de M.M. ! De un, il me dirait "je n'ai qu'à contacter F. !", et de deux : "Si nécessaire, je n'ai qu'à faire venir quelqu'un, ou encore m'en charger moi-même" ! Et qu'est-ce qui me permet de croire cela ? Dans le premier cas, c'est déjà ce qu'il fait, et dans le second, il m'a déjà proposé quelque chose qui allait en ce sens.

Le problème, c'est que dans un cas comme dans l'autre, cela revient à volontairement ignorer le fait qu'il y a déjà un concierge de désigné, en l'occurrence moi-même, et que cela est d'ailleurs inscrit sur le bail. Et dans le second cas en particulier, bien... cela revient en fait à rien de moins que s'arroger le travail et la responsabilité d'un autre, ou en d'autres termes, à littéralement lui "voler sa job" (!), puisqu'il n'y a évidemment rien ni personne qui l'ait jamais mis en position de prendre une telle décision. J'ose donc espérer, encore là, que le Tribunal ne va pas simplement laisser impuni un tel comportement, ce qui reviendrait pratiquement à les féliciter pour cette "belle attitude", et ainsi les encourager de continuer en ce sens.

Parlant d'échangeur d'air...

Lorsque vous aurez pris connaissance de l'ensemble des documents que je vous ai soumis en guise de preuve, vous pourrez notamment constater que parmi ceux-ci, il se trouve à y avoir des heures et des heures de filmage de bruit. Et au cas où l'on trouverait cela excessif, je commencerais pas répondre ceci.

Tel que mentionné précédemment, je me suis fait dire je ne sais combien de fois qu'il est très, très difficile d'expulser un locataire. Ce qui revient donc à me dire que le Tribunal tend à favoriser le "droit" (!) des locataires à n'être pas expulsé (pour ne pas dire indéument des raisons qu'il pourrait avoir pour le faire !), plutôt que, par exemple, les droits des autres locataires, à commencer par celui à la jouissance paisible. Bien entendu, je ne fais donc ici que rapporter les propos des autres, et en autant que je suis concerné, ça ne demeure encore qu'une théorie. Et on pourra sans doute s'entendre sur le fait que je ne demanderais pas mieux que de pouvoir dire à tout ce beau monde, et en fait à tout le monde, que ce soit en personne ou sur les réseaux sociaux, que cette perception est fausse, ou à tout le moins qu'elle n'est pas complètement vraie, en leur brandissant en guise de preuve mon propre cas, advenant bien sûr que je puisse avoir gain de cause. Il n'en demeure pas moins qu'en attendant que cela arrive, et en fait en attendant le jugement en tant que tel, il n'y rien, mais alors absolument rien, au moment où l'on se parle, qui me permette de croire que cette "théorie" des gens autour de moi ne soit pas à tout le moins partiellement fondée.

Pour être encore plus précis, je dirais que si au contraire je devais ne pas avoir gain de cause, je dois vous avouer que je n'en serais aucunement surpris. En fait, je sais même déjà parfaitement bien ce que

serait alors ma réaction automatique, soit de me dire : "Tiens donc ! Il semble donc que tout le monde qui m'avait prévenu avait raison".

Mon père, notamment, n'a cessé de me conseiller de prendre autant d'enregistrement que possible du bruit en question, et des enregistrements d'une qualité aussi grande que possible.

Peut-on alors vraiment s'étonner qu'il m'a paru tout aussi nécessaire de me montrer tout aussi généreux en ce qui a trait à la quantité de ces derniers ?

Ce qui me m'en emmène pas moins à constater ce qui suit.

Comme je suis pourtant loin d'être certain de la qualité des vidéos que je prends présentement, il ne m'en paraît que d'autant plus important de couper toute autre source de bruit qu'il pourrait y avoir dans mon environnement immédiat. Ce qui s'applique notamment à l'échangeur d'air ainsi qu'à mon déshumidificateur. Tous deux ayant pourtant été toujours considérés, par le concierge que je suis, comme étant essentiels tant à la maintenance de l'immeuble qu'à la préservation de la qualité de vie du locataire que je me trouve également à être. Deux saines préoccupations, deux sains besoins qui se trouvent donc présentement bafoués, et d'une façon qui est donc directement attribuable au mauvais comportement de mes locataires d'en haut.

Nourriture gratuite... entre autres choses...

Si je comprends bien, ces gens-là essaient présentement de me faire passer par une sorte de malotru, de grossier et violent personnage, de dérangé mentalement. Ce que j'ai évidemment pas mal de difficulté à prendre au sérieux, notamment considérant tout ce que j'ai fait pour eux. À commencer par le fait de leur avoir offert, à plusieurs reprises, de la nourriture gratuite (en provenance des Gratuivores, bien entendu). Ils l'ont toujours refusée, mais ça ne change pas le fait que je leur ai offerte. Il me semble donc qu'on a comme déjà vu pire, de la part d'un autre locataire ou d'un concierge, et donc d'un représentant du propriétaire.

Le pire, c'est que cela ne représente en fait que la pointe de l'iceberg. Nous avons convenu de leur laisser le logement tel quel, sans le peindre ? Je n'en ai pas moins décidé, dès le départ de Julie, d'entreprendre de repeindre le logement en entier, question de leur offrir un meilleur service, même si cela revenait à me mettre passablement dans le "jus", pour ne pas dire un autre mot (!), considérant que nous n'avions que 10 jours entre le départ de J. et leur arrivée, et qu'il y avait beaucoup d'autres travaux à faire en plus. J'ai d'ailleurs du, au bout du compte, demandé l'aide de ma copine E., ainsi que de M. lui-même.

Je me suis ainsi retrouvé à être en fait en retard par rapport à une réelle obligation qui était la mienne, soit de leur préparer le trou pour leur lave-vaisselle ? Notamment considérant que mon principal ouvrier, sur lequel je comptais en ce sens, m'a laissé en plan à la dernière minute ? Je n'en ai pas moins réussi à me dénicher un autre ouvrier, en catastrophe et en faisant des pieds et des mains, tandis que j'aurai encore là du demander de l'aide de M. au bout du compte. Donc dans un cas comme dans l'autre, oui j'ai demandé de l'aide à M., mais de un, il m'avait déjà dit qu'il s'offrait pour ce genre de choses, et de deux, ce n'est pas comme si ça avait été mon intention !!! Au contraire, j'ai tout fait pour justement éviter d'en arriver là, et si j'en suis arrivé là, c'est justement parce que j'en aurais trop fait pour eux, notamment en me lançant dans un dossier comme la peinture, qui pourtant ne m'avait même pas été demandé !!!

Puis il y eu les luminaires. J'ai tellement fait des pieds et des mains pour m'assurer que ceux qui

seraient posés soient conformes à leurs préférences (parce que Dieu qu'ils étaient dur à contacter !! Je me donnais tout ce mal, et ils étaient juste pour me répondre !), que mon ouvrier N. me regardait d'un air bien découragé, pour ensuite me dire : "T'as pas à faire tous leurs caprices comme ça ! Tout ce que ça va faire, c'est qu'ils vont se mettre à t'en demander toujours plus !"...

Il faut croire qu'il avait raison, à en juger par les trois exemples suivants...

1) Le lave-vaisselle

Oui, nous avons convenu qu'à telle date, le trou serait installé, mais en même temps, lors de nos conversations précédentes, nous avons également convenu qu'on était pas sensés trop se tenir rigueur pour ce qui est de la date d'emménagement, qui n'était qu'un ordre de grandeur... Mais rendu à quelques jours de la date fatidique, là on me tenait un tout autre discours, et exit la souplesse et l'accommodation, tout d'un coup ! Non, le lave-vaisselle, ça leur prenait tout de suite, ça faisait donc pas leur affaire qu'il ne soit pas encore prrêt, et ça semblait donc être la fin du monde de devoir attendre ne serait-ce que quelques jours de plus, le temps que je me revire de bord pour me trouver un ouvrier... Une fois de plus, pour être bien certain de les satisfaire, je me suis organisé, de un avec un autre ouvrier pour le passage des fils, et de deux avec Maxime pour faire le trou en tant que tel, et j'aurai ainsi réussi, à force de tout mettre en place pour y arriver, à leur livrer leur trou de lave-vaisselle dans les temps prévus... Mais disons je n'en commençais pas moins à trouver déjà qu'ils avaient une petite tendance à se comporter en enfants gâtés.

2) L'ilôt

Lorsque Julie était la locataire, elle s'était achetée un ilôt, question de compléter l'aménagement de la cuisine, ilôt avec lequel elle est ensuite repartie lors de son déménagement, tout cela m'ayant donc paru logique et naturel. Surtout que considérant toutes les gâteries qu'il y a déjà dans ce logement (voir mon annonce, et ajouter à cela les fenêtre de première qualité, l'isolation très supérieure de l'entretoît, et l'emploi de matériaux disons passablement "classe" pour finir le logement dans son ensemble), et considérant en plus le prix ridiculement bas auquel je le loue (disons que j'ai vu bien des logements loués au même prix, et je peux vous assurer qu'il n'y avait justement pas tout ces extras-là), je ne pense pas que ce soit trop demandé que de laisser les locataires s'organiser pour s'acheter eux-mêmes ce qui peut leur manquer, à partir de là. Surtout que j'aurais très bien pu leur dire de s'acheter eux-mêmes des luminaires, notamment. Sauf que là, non, non : ils m'ont demandé de leur fournir moi-même un ilôt, qui a donc dû se voir payé par le propriétaire. Et comme je suis donc généreux, comme ils l'avaient manifestement très bien compris, c'est ce que j'ai fait. Pourtant, si moi j'avais été à leur place, je peux vous garantir que je n'aurais jamais eu l'outrecuidance de quémander une telle chose, considérant la chance que j'ai de pouvoir avoir déjà autant pour aussi peu.

3) Le garde

Ils n'auront pas sitôt emménagé que déjà ils me demandaient de remonter le garde de la galerie de la porte d'en avant, juste pour dire que nous serions alors "dans les normes", même si cela impliquait de faire venir un ouvrier et acheter du matériel juste pour le relever de deux pouces. Et alors qu'aucun des résidents précédents, qu'il s'agisse de J. et F.C., ou auparavant, de Christian ou de Jean-Guy lui-même, ne s'en étaient jamais plaint. Bon, je suis d'accord qu'on ne peut reprocher à quelqu'un de demander à ce que les normes soient respectées, mais je pense qu'on pourra comprendre qu'ils auraient très bien pu aussi faire comme les autres et vivre avec, surtout qu'on aura beau dire ce qu'on veut, ça va être dur de me faire croire que leur sécurité était mise en danger par un deux pouces de plus ou de moins. Et s'il fallait que tous les locataires du Québec demande à leurs proprios une archi-strictte observance de chacune des lois de constructions qui peuvent théoriquement s'appliquer, je ne suis comme pas sûr que ça finirait non plus !!!

Et le pire, c'est que même après avoir tout fait ça pour eux, ils osent me traiter de ci et de ça, me traiter comme le pire des être abjects, et s'arroger le luxe de faire fi du fait que je sois le concierge, en me menaçant d'appeler les polices ou de me lancer une poursuite au criminel si j'ai l'audace de moindrement m'approcher de "leur" logement, ou de tenter d'entrer en contact avec leurs sacro-saintes personnes... Voilà donc qui m'apprendra à en faire autant pour des gens qui me donnent surtout toutes les apparences de n'être que de grands enfants pourris gâtés.

Ce qui m'emmène par ailleurs à conclure avec cette autre "prise de conscience...

Profiter des avantages sans avoir à assumer ses obligations

Au fond, ce qu'ils veulent peut se résumer assez facilement, en l'occurrence de la façon suivante : ils entendent donc continuer, et ce d'ailleurs par tous les moyens possibles et qui leur sont possiblement imaginables, de continuer à profiter des fruits de mon travail, que ce soit en rénovant et réaménageant cette maison, ou pour ce qui est d'avoir répondu à tous leurs petits caprices, mais SANS POUR AUTANT avoir à honorer leurs propres obligations, soit celles qui seraient sensées justifier leur droit à demeurer là en tout premier lieu. Ou plus précisément, ils peuvent bien répondre à certaines obligations, mais... quand même pas toutes non plus !! Et encore plus précisément, ils daignent répondre aux obligations qu'il leur tente de respecter, celles qui font leur affaire, comme par exemple de payer un loyer aussi bas pour ce que de logement vaut réellement... Quant aux autres obligations, celles qui leur semblent moins attrayantes et intéressantes, comme par exemple de respecter l'Entente de vivre-ensemble qu'ils ont eux-mêmes signés, ou le fait que je sois le concierge selon le bail, bien ça... ça n'est juste pas leur problème à eux ! Alors meilleure chance pour Jean-Guy, F. et moi-même, pour ce qui est de voir respectés nos droits et exigences !! Et ça n'est pas plus compliqué que ça !!!...

Mercredi, 17 février

Youpi ! Grâce à eux, j'ai un nouveau réveille-matin... et infailible, en plus !!!

Aujourd'hui, c'est dès 6h45 du matin que je suis tiré de mon lit par le brassage en haut.

En fait, il me semble que plus ça va, plus c'est tôt. Au début, c'était autour de 8h30, puis autour de 8h, puis 7h30... Dans les derniers jours, c'était 7h, et là, je me rends compte que ça commence à être avant ça.

C'est "drôle", parce que tout ça ne peut manquer de me rappeler le temps où j'avais moi-même un enfant en bas âge. Le problème, c'est que je n'en ai plus, justement, et que je n'ai pas demandé à en avoir un non plus. Mon fils a maintenant 7 ans, et il passe l'essentiel de son temps chez sa mère à Hébertville, tandis que je l'ai la fin de semaine, et bien honnêtement, je suis bien heureux comme cela. Et je n'ai pas essayé d'avoir un autre enfant, ni ne planifie de le faire. On pourra me juger sur mes choix personnels si on le souhaite, mais ça n'en est pas moins mes choix personnels, justements, et à ce que je sache, j'ai encore le droit d'en faire.

Autrement dit, pourquoi l'horaire disons passablement asservissant (!) qui est le leur devrait-il se voir imposé à moi aussi ? Pourquoi ce seraient eux qui devraient décider de quand je me couche et quand je me lève ?

On me répondra : "t'as juste à endurer" ? Ok, alors à la personne qui me dirait ça, voici ce que je répondrais : si je m'en vais chez vous, et me met à taper comme un espèce de fou furieux sur le plafond

au-dessus de votre tête, juste au moment où vous comptez aller vous coucher, ou avant celui où vous comptez vous lever le matin, vous allez dire quoi ? Vous allez faire quoi ?

On me dira : "mets des bouchons" ? Bien... s'ils avaient été suffisants, j' imagine que je n'aurais pas pris la peine et surtout le 450 \$ que ça m'aura coûté pour m'acheter un casque d'écoute "sound-cancelling" à La Source, n'est-ce pas ?

Et c'est bien beau le casque d'écoute, mais... je ne peux quand même pas passer la nuit avec non plus !! Et même si, dès que je me fais réveiller par eux le matin (comme à chaque jour), la première chose que je fais est désormais de m'enfiler ce casque d'écoute, il n'en demeure pas moins que tout cela a pour effet de me réveiller, et qu'après cela, je ne peux me rendormir...

Donc encore là, j' imagine qu'on pourrait me répondre : "Rendu là, c'est ton problème !" Ou autrement dit : "t'as juste à apprendre à te rendormir" ! Le problème, c'est que si j'avais été pour apprendre cela si facilement, je n'aurais pas eu des problèmes de sommeil depuis l'âge de 12 ans environ !! Peut-être pas des problématiques particulièrement extrêmes, mais au moment où l'on se parle, je prends encore des pilules pour m'endormir, et lorsqu'on me réveille la matin, bien... je ne me rendors pas ! C'était comme ça avec mon fils quand il me réveillait encore "pour la peine" (!), et comme de fait, c'est encore le cas aujourd'hui... quoique ça n'est définitivement plus mon fils qui me réveille, mais purement, simplement, exclusivement et systématiquement mes locataires d'en haut !!

Et je suppose qu'on me répondra : "Si t'as un problème de sommeil, bien justement, c'est ton problème !" ... Sauf que rendu là, excusez-moi, mais ça ne peut faire autrement que de poser un autre problème, soit une de "deux poids, deux mesures"... Car on s'entend que tout ce cirque, ce tumulte incessant, ce tapage infernal, ce qui le cause réellement, et qui le justifie à tout le moins dans leur tête à eux, et a semblé le justifier pour les policiers l'autre jour, et pourrait fort bien (sans que j'en sois surpris le moins du monde) finir par le "justifier" aux yeux du Tribunal, c'est bien sûr le fait qu'ils ont un enfant qui a lui aussi un "problème", soit bien sûr celui de la fibrose kystique...

Donc à partir de là, si je comprends bien, du moment où c'est un enfant qui a un problème, la Terre s'arrête de tourner, mais si c'est un adulte, on s'en moque, et il n'a donc qu'à endurer ? Ok, mais dans ce ca, pourrais-je savoir à partir de quelle âge est-ce qu'on cesse d'avoir des droits, je parle du genre de droits qui peut réellement se voir défendu en Cour ? Parce que tant qu'à cela, il ne me restera qu'à attendre que leur enfant ait cet âge, et je saurai alors que cela vaudra la peine pour moi de me représenter en Cour, justement !!!...

Le "couvre-feu" de l'immeuble...

On pourrait par ailleurs me dire que dans le fond, c'est juste "sain" que mes voisins me "forcent" ainsi à me coucher tôt et à me réveiller tôt, ou plus précisément, à suivre précisément et exactement leur horaire de vie à eux... Sauf que justement, tout de suite en partant : depuis quand, dans une société de droit et de liberté individuelle comme la nôtre, est-il sensé être acceptable ou justifiable que, sur un plan de décision aussi intime et personnel, les décisions d'un ménage se voient purement et simplement imposées à un autre, qui pourtant est justement très, mais vraiment très loin d'avoir donné quelque forme de consentement en ce sens ?

Le pire, c'est que, pour comble d'ironie, il y a justement une personne ici qui a déjà fixé des règles, quoique minimalistes, en terme de "couvre-feu", c'est juste que... ça n'est justement pas eux (!), mais plutôt... moi-même ! Désolé d'avoir à le dire !!!

Et comment je l'ai fait ? Bien, fort simplement par la "clause du 10h du soir" sur l'Entente de vivre ensemble... Or ce qui est encore plus intéressant, c'est que si je suis loin d'avoir donné (du moins à ce que je me souviens) mon consentement pour ce qui est de me plier à leur horaire de vie infernal, c'est juste qu'il se trouve qu'EUX, par exemple, se trouve à avoir, par écrit, signifié leur consentement à se conformer à mes règles à moi !!!

Pourrait-on donc pourtant imaginer une plus parfaite inversion du bon sens, ou des règles sensées gouverner notre société, à commencer par celui du respect d'un contrat signé ? Ou inversement, comment serions-nous sensé accorder une quelconque valeur non pas simplement à un contrat verbal et non signé, mais à un contrat qui n'en est pas un (!), puisqu'aucune forme d'entente n'a jamais été prise en ce sens (car je rappelle que je n'ai jamais dit oui à me faire réveiller la matin ou me faire empêcher de dormir le soir), de sorte qu'on ne parle aucunement d'un contrat, mais bien d'une imposition pure et simple, et qui, pour couronner le tout, s'avère aussi illégale qu'illégitime ?

Mais en fait, le vrai "pire du pire" (!), c'est que... Lorsque je leur ai fait parvenir mes premiers messages leur demandant de faire moins de bruit, ils ne se sont même pas gênés pour me reprocher, en le tournant en dérision, le "couvre-feu" que je leur avais "imposés" (!), oubliant ainsi qu'ils y avaient eux-mêmes consenti de par leur signature !! Et tout cela pour ensuite non seulement le violer, de façon aussi fréquente que manifestement insouciance, mais pour m'imposer, dans les faits, leur propre "couvre-feu" à eux, doublé en plus d'un "réveille-matin" (!), soit dans les deux cas un tel niveau de bruit qu'il empêche toute possibilité de vivre d'une façon autre que selon leur horaire à eux, pourtant loin d'être le plus agréable, sain ou même simplement vivable !!!

Et ce qui me fait voir la chose comme étant "encore plus" (!) absurde et paradoxale, c'est qu'alors qu'ils me traitent ainsi comme un "dictateur", dans le mesure où j'ose leur "imposer" un 10h de fin de bruit auquel ils ont eux-mêmes consenti (!), comme s'ils avaient eux-mêmes des leçons à me donner en terme d'imposition aux autres de son propre horaire (!), il se trouve que cette "règle du 10h", c'est d'un commun accord avec l'ancienne locataire Julie, qu'il avait été adopté, de telle sorte qu'il ne visait à ni plus ni moins qu'à nous protéger l'un comme l'autre, puisque évidemment, cette règle s'applique autant à une chambre qu'à l'autre.

Règle que je continue d'ailleurs d'observer moi-même, même si eux la violent de façon outrancière. Au même titre que toutes les autres règles de l'Entente, que je respecte scrupuleusement, même que j'en fais beaucoup plus, en prenant par exemple soin de faire aussi peu de bruit que je peux quand je marche, ou en n'écoutant plus de musique que sur mon nouveau casque d'écoute, notamment grâce à la technologie Bluetooth. Et pendant ce temps, eux sont manifestement très, très loin d'avoir ne serait-ce que l'ombre du début d'une préoccupation similaire. Même qu'au contraire, plus ça va, et plus ils la violent, la charte. Je dois vous avouer que plus souvent qu'autrement, il m'arrive d'ailleurs de me sentir un peu pas mal "niaiseux".

Le mode survie

Je parlais tantôt de l'imposition qu'ils me font de leur horaire de vie disons assez peu intéressant.

J'aimerais maintenant alléguer qu'ils en font de même avec leur mode de vie dans son ensemble, que je décrirais simplement comme étant le "mode survie".

En guise de preuve que cela reflète bel et bien leur situation, qu'il me suffise de commencer par citer ce que les policiers m'ont dit qu'ils leur avaient dit, soit qu'ils "vivent beaucoup de stress". Pourquoi avoir

dit cela aux policiers, si ça n'était dans le sens que cela ne peut que finir par affecter leurs perceptions, réactions, attitudes et comportements ? Je veux dire, des policiers, ça n'est tout de même pas des confidentiels (!), et s'ils étaient là, c'est parce qu'ils avaient été appelés par eux, simplement parce que j'avais osé cogné chez eux, et en l'occurrence un peu trop fort à leur goût, ce qui, en effet, ne saurait sans doute mieux démontrer à quel point ils peuvent être "sur la touche" ?

De toute façon, ça n'est évidemment pas très dur à comprendre, et pour qui que ce soit d'ailleurs, que ce doit effectivement être très stressant que d'avoir à s'occuper d'un enfant qui a la fibrose kystique.

Or qui dit "stressé" dit également "pressé", voire même "rushé"... Difficile, à partir de là, de ne pas voir un lien entre ce stress et le bruit complètement effarant qu'ils peuvent générer. Au fond, tout cela fait parfaitement du sens ! Ils sont stressés, il faut qu'ils aillent vite, il faut qu'ils courent d'un bord puis de l'autre, et ils n'ont disons pas nécessairement le temps ou la disponibilité mentale pour alors pouvoir également se soucier d'assurer ne serait-ce qu'un minimum de jouissance paisible au locataire d'en dessous !! Alors il est où, le problème ? Il n'y en a pas, de problème, n'est-ce pas ?

Sans doute, à part peut-être celui-ci : c'est juste qu'à ce que je me souviens, je n'ai pas demandé à vivre en mode survie, moi. Surtout que j'ai déjà passé par là, plus souvent qu'autrement d'ailleurs, même que je commençais à peine à enfin me sortir d'un tel marasme, alors même que j'approche la quarantaine. Donc si on m'avait donné le choix, disons que je n'aurais pas exactement demandé à me faire aussitôt relancer dans cette fange dégoûtante. Surtout que c'est drôle qu'on parle de "si on m'avait donné le choix", car à ce que je me souviens, je me trouve justement à avoir signé un document, avec eux d'ailleurs, qui est précisément sensé garantir ma jouissance paisible (ainsi que la leur), de façon encore plus claire et spécifique que le Code civil, puisque de toute façon, cette loi en soi ne semble justement plus être suffisante (!), à en juger de par la tendance du Tribunal à ne pas la faire respecter, du moins si je me fie moins aux innombrables "oui-dire" dont on a pu me faire part à ce niveau.

En d'autres termes, c'est bien beau qu'ils vivent dans le stress et sur le mode survie, mais je n'ai pas nécessairement demandé à en faire de même pour autant. Et je ne vois vraiment pas, encore là, pourquoi les choix d'un locataire devraient se voir imposés à un autre, surtout quand on parle d'imposer un rythme de vie essentiellement malsain à un autre qui aurait pu et aurait dû s'en voir épargné, surtout après qu'il ait été signé un document qui visait justement à garantir cela.

Eh que c'est donc compliqué de réussir à se faire respecter, ou plus précisément à faire respecter ses droits légaux, dans le monde actuel, n'est-ce pas ?

Et s'il y a un feu ?

Ce matin, il est arrivé un autre événement qui m'a fait réfléchir.

Pendant que j'étais justement en train de travailler sur ce document (!), j'ai entendu sonner l'extincteur de fumée (!), puisque j'avais malencontreusement laissé quelque chose sur le feu... Encore un autre signe d'à quel point ces gens finissent par bousiller ma vie d'une infinité de façons, tant directes qu'indirectes !!!...

Mais surtout, cela m'a fait réaliser, une fois de plus, à quel point la situation peut désormais être différente d'avec J..

En effet, quand mon alarme partait (ça m'est peut-être arrivé une fois ou deux pendant qu'elle était là !), elle m'écrivait ou m'appelait pour me demander si tout était correct... Est-ce que c'était parano ? Est-ce

que c'était une invasion injustifiée de la vie privée ? Je dirais plutôt que strictement en terme de maintenance de l'immeuble, ça ne saurait sans doute être plus idéal. D'abord, on s'entend que pour un immeuble, il n'y a comme pas grand chose de pire qu'un feu. Et si un tel message ou appel peut, ne serait-ce que potentiellement ou théoriquement, permettre d'éviter un feu, comment ne pas saluer cela comme un gros plus pour l'immeuble ? Bien sûr, les 99 % du temps, la réponse sera "tout va très bien merci", mais advenant que tel ne soit pas le cas, que la personne ne réponde pas, parce qu'elle endormie et que l'appel la réveille, ou parce qu'elle est absente et que l'autre locataire ne prenne pas de chance et aille dans l'autre logement pour tenter de régler le problème ou même éteindre le feu, je veux dire... comment ne pas voir cela comme une bonne chose ?

Ah, mais c'est vrai, j'oubliais ! Encore faudrait-il avoir la clé de l'autre logement ! Or dans leur cas, ça n'est pas trop pire, puisqu'eux, ils ont ma clé (!), mais c'est juste que moi, je n'ai plus la leur, et que je n'ai pu leur demander de me la prêter pour me faire un double, puisque lorsque je suis allé chez eux pour cela, ils m'ont chassé en me criant après, pour ensuite me faire appréhender par la police !! Donc une fois de plus, je me retrouve dans la situation plutôt pathétique d'un concierge auquel il manque une clé (!), et qui, pour cette raison, n'est notamment pas en mesure d'intervenir pour quelque chose d'aussi grave qu'un... feu !!!

Complètement hallucinant, n'est-ce pas ?

Et c'est là qu'on peut voir à quel point un comportement et une attitude aussi détestables que le leur ne peut faire autrement que de nous mettre toujours plus à risque qu'il nous arrive quelque chose de fâcheux, ne serait-ce qu'en rapport à la maintenance de l'immeuble !!!

Harmonie vs guerre de tranchées

Plus globalement, l'exemple précédent nous permet donc de voir à quel point le fait d'avoir ou ne pas avoir d'harmonie entre les locataires ne peut faire autrement que de se traduire par des conséquences très concrètes, et même en rapport à la maintenance de l'immeuble en question, dans tout ce que cela peut avoir de plus élémentaire.

C'est d'ailleurs pour cela que j'avais rédigé au départ l'Entente de vivre ensemble, que j'avais tenté de bien choisir mon monde (ce qui s'est avéré un échec lamentable dans le cas présent, le genre d'échec que je me jure bien de ne jamais reproduire de ma vie, si seulement le Tribunal peut me donner une seconde chance), et que j'avais également mis tout ce soin dans la rénovation de la maison et l'aménagement du logement d'en haut, en me disant que plus il serait beau, classe et fonctionnel, plus j'aurais des locataires heureux et de qualité, bien que, là encore, il semble que ça ne soit pas exactement ce qui s'est passé.

C'est également dans cet esprit que j'ai tenté, par tous les moyens, de rétablir ne serait-ce qu'un minimum d'entente et d'harmonie entre nous, notamment de par toutes les façons dont j'aurai essayé de les contacter et de communiquer avec eux (là encore sans grand succès). Et oui, cela impliquait notamment de leur communiquer mes besoins, car comment peut-on prétendre atteindre une quelconque forme de réelle harmonie si ce n'est sur la base d'une réelle écoute des besoins des uns comme des autres, afin de s'assurer que ceux-ci soient comblés autant que possible, de sorte que les personnes en question puissent ainsi s'avérer bel et bien heureux (!), plutôt que de simplement faire semblant !!!...

Il n'est sans doute pas nécessaire d'être un grand génie pour comprendre, simplement en lisant l'Entente de vivre ensemble (qu'ils ont signée, pour le rappeler une fois de plus), que c'est assez exactement

l'esprit de celle-ci. Et si cela ne suffit pas à convaincre, que l'on examine alors plus spécifiquement le libellé de la cause #9 : "*Durant la journée, il s'agit de trouver un juste milieu entre d'une part préserver la jouissance paisible de l'autre locataire, et d'autre part ne pas s'empêcher de vivre non plus!!! En d'autres termes, il s'agit donc essentiellement de « vivre et laisser vivre! »...*" Car cela ne revient-il pas assez exactement à dire qu'il s'agit de trouver un juste milieu entre les besoins des uns et des autres ?

Mais de quel genre d'équilibre parle-t-on, en fait ? D'une mièvre, fade formule de "mettre de l'eau dans son vin", qui ultimement ne peut revenir qu'à mettre encore et toujours plus d'eau dans son vin, et donc à diluer celui-ci jusqu'à ce qu'à ce qu'il ne reste plus de vin qu'en traces homéopathiques ? Ou d'un réel, d'un sérieux respect des besoins de CHACUN des locataires, et non pas simplement de l'un d'entre eux, à l'exclusion de ceux de l'autre ?

En tout cas, moi je ne sais pas, mais en relisant les 10 clauses de l'Entente, et à voir à quel point elles peuvent être spécifiques, notamment en rapport au bruit, n'est-ils pas plutôt clair que l'on s'inscrit dans la seconde interprétation (celle d'une harmonie basée sur un réel respect des besoins), plutôt que la première (dilution du verre de vin jusqu'à plus soif) ?...

Mardi, 23 février

C'est rendu carrément, simplement impossible de NE PAS avoir mes écouteurs sur la tête, dans ce logement. Que je sois donc devant mon ordi ou en train de marcher à travers le logement. Et s'il faut que je les enlève ne fut-ce que quelques secondes, je suis assuré d'en payer le prix pour toutes les secondes impliquées.

Mercredi, 24 février

Cristophe : c'est pas compliqué ! Ils brassent tellement que ça fait bouger mon écran d'ordi !!!

Gros bruits de chat à minuit et demie, et qui évidemment m'empêchent de m'endormir. Je mets mon casque d'écoute... même si je n'ai pas besoin de vous dire que ça n'est pas nécessairement très commode sur un oreiller.

Jeudi, 25 février

Aujourd'hui, je vais aller m'acheter une tente d'hiver et un sac de couchage -30 ; il faut croire que c'est vrai que je suis rendu là et que je n'ai plus le choix, puisque je sens que je suis sur le bord de tomber malade, à force de voir mes nuits de sommeil constamment entrecoupées, constamment raccourcies, et constamment dégradées sur le plan de leur qualité.

Vendredi, 26 février

Hier, j'ai dormi ma première nuit dehors, en hiver, à -25 ressenti (photo à l'appui). Durant la journée, je m'étais tout équipé chez Sales, pour mille quelque dollars. On s'entend que tant pour ce qui est de faire de tels achats, ou de dormir dehors en février à -25 en tant que tel, on ne parle pas exactement du genre de chose qu'on fait juste "pour le fun", d'habitude, n'est-ce pas ?...

Le pire, c'est que je ne pourrais juste pas vous dire le bien que ça m'a fait. Et je ne parle pas ici d'une simple question "d'empowerment" : je parle, à un niveau tout autrement plus fondamental, de tout bonnement pouvoir dormir jusqu'à satiété, et sans le stress et le dérangement pouvoir se voir causés par un vacarme matinal aussi brutal que systématique, en plus d'être "non-stop".

Remarquez que quand je parle de "dormir à satiété", c'est pourtant très relatif, quand on parle de dormir dehors en hiver, et pour une première fois, en plus !! J'aurai passé une bonne partie de la nuit entre le sommeil et un petit éveil auquel m'auront ramené toutes sortes d'inconfort, soit bien sûr le froid, mais aussi l'espace très exigu qu'il peut y avoir dans ce sac de couchage hivernal qu'ils m'ont vendu, et qui fait très bien "la job" d'ailleurs ; c'est juste que je ne peux définitivement pas bouger comme je veux, et qu'il me faut donc me refaire un tout autre "système" (!) de positions à adopter, tandis qu'il me faut constamment réajuster ma tuque et mes mitaines, etc. Bien sûr, ça va aller de mieux en mieux à force ce le faire, tandis que le temps ne peut désormais aller qu'en s'adoucissant. Mais cela ne fait que me renforcer encore plus dans ma détermination, car pour moi, c'est désormais tout ce qu'il y a de plus clair : tant que ces gens-là seront encore en haut de chez moi, je vais coucher dehors. Hiver, pas hiver.

Lundi, 1er mars

Ariel : "Papa, à cause de leur bruit, quand ils marchent, on dirait que le plafond va défoncer... T'entends-tu ? Y as des crak, crak... Ça a pas de sens !"

Mercredi, 3 mars 2021

Ces jours-ci, je n'ai pas le choix de dormir à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur, en raison de la présence de mon fils pour la semaine de relâche. Cela m'a ainsi permis de constater que se vérifiait toujours ma théorie à l'effet que plus ça va, plus c'est de bonne heure le matin que j'ai le bonheur de me faire réveiller de force : 6h30 ce matin, nouveau record !!!

Jeudi, 4 mars 2021

Tant qu'à me faire taper sur la tête non-stop pendant que je parle au téléphone, je vais aller faire mes téléphones dans le vestibule, où je serai tout "pogné", et même si c'est un endroit que, durant l'hiver, je tiens à des températures de frigo (4-5 degrés C), coudons !!!...

Vendredi, 5 mars 2021

Me croyez-vous que ce matin, même dans ma tente dehors (!), j'ai fini par entendre leur vacarme matinal (à grand coup de boums boums intermittents, comme à leur habitude), et ainsi par forcément me voir dérangé par ce dernier !!! Il semble donc que je n'aurai d'autre choix que de déplacer ma tente tout au fond du terrain, soit directement accoté sur le bord de la bande de jardin longeant elle-même la clôture arrière !!!

Samedi, 6 mars 2021

Bon, ne vous surprenez pas, mais aujourd'hui et demain, en prévision de l'audience de lundi prochain, je vais passer en rafale, et dans un ordre qui n'est pas nécessairement chronologique, tous les points dont il me restait encore à vous faire part. Alors allons-y !

Fatigue et mal au coeur

Les derniers jours avant que je me mette à coucher dans ma tente à l'extérieur (!), soit à partir de la fin février, je peux vous dire que je commençais à sérieusement ne plus aller bien. De un, mon niveau de fatigue était rendu tel que je me mettais à commettre toutes sortes d'erreurs "stupides" ; j'ai au moins eu la "chance", en installant ma tente 4 saisons au plus vite (notamment en constatant cela), de pouvoir ainsi régler le problème avant de finir par faire des erreurs plus graves.

De deux, je commençais à avoir des symptômes physiques aussi étranges que désagréables, soit en particulier une certaine douleur thoracique, que je ne ressens normalement que lorsque je suis extrêmement stressé. Serait-il donc possiblement envisageable que le fait de me voir non seulement privé de sommeil, mais de la possibilité d'en obtenir, puisse possiblement avoir fini par me causer un

certain stress ? Sûrement pas, bien entendu, comme c'est assurément ce qu'ils prétendraient, en tout cas !!!...

Quand même les écouteurs à 400 \$ atteignent leur limite

Maintenant que j'utilise mes écouteurs depuis environ deux semaines, je peux désormais le dire d'une façon aussi claire qu'assurée : lorsqu'ils se mettent, comme d'habitude, à faire leur super tapage juste au dessus de mon bureau, MÊME avec les écouteurs, et même en mettant la musique aussi forte que possible, oui je les entends, et oui c'est dérangeant.

Aspirateur central et communication

Ces temps-ci, je ne peux m'empêcher de penser à certains aspects de ce qu'était ici la vie (la belle vie, en fait) lorsque c'était encore Julie qui était la locataire en haut.

Musique, entente signée et "culture juridique actuelle"

De un, pour ce qui est de l'aspirateur, souvent nous nous écrivions par Messenger pour savoir si c'était ok pour l'autre si l'un passait l'aspirateur, afin de s'assurer ainsi que nous ne le passions pas les deux en même temps, ce qui neutraliserait nos efforts respectifs, en raison de la nature d'un aspirateur central. Voilà donc simplement un exemple de plus de la notion qu'avec un minimum d'entraide et de "savoir vivre en commu, on peut réellement améliorer la vie de tous ainsi que l'entretien du bâtiment... Même qu'avec un bâtiment qui se trouve à avoir justement au moins une infrastructure commune, en l'occurrence l'aspirateur central, j'oserais dire qu'un gros minimum de communication, à tout le moins, serait en fait nécessaire.

Un autre aspect auquel je repense ces temps-ci, par rapport à la "période J." (!), c'est la façon dont nous pouvions composer avec la musique, puisqu'à l'époque, ni elle ni moi n'avions d'écouteurs bluetooth spécialisés, pour la simple et bonne raison que nous n'en avions justement pas besoin.

D'abord, tant elle que moi faisions attention d'en garder le volume aussi bas que possible, mais en ce qui me concerne, je poussais en fait la "note" (!) jusqu'à ajuster le son au niveau sonore de la chanson en question (certains passages étant évidemment plus "bruyants" que d'autre), et même jusqu'à ne faire jouer que des styles de musique qui soient aussi peu dérangeants que possible (ex. musique religieuse ou new age plutôt que du hard rock et heavy metal, notamment !).

Cela peut paraître excessif ? Peut-être, mais remarquons surtout que :

- 1) On ne peut donc pas dire que je demande à mes locataires un genre de comportement dont je ne suis pas moi-même capable de faire preuve.
- 2) Ce pourrait-il donc que ce soit là, simplement, le genre d'attitude qui soit commandé par un immeuble aussi peu isolé que le nôtre, du moins au niveau de son plafond-plancher ?
- 3) Et surtout, ne faudrait-il pas à tout le moins reconnaître que cela ressemble assez exactement au genre de comportement qui est commandé par l'Entente de vivre ensemble (et plus spécifiquement par sa dixième et dernière clause), que mes locataires actuels ont signée, pour le répéter encore pour une n-ième fois ?

Et ce dernier point, en lui-même, ne tend-il pas à démontrer on ne peut mieux que c'est une chose que de comprendre et assumer que dans la "culture juridique actuelle", ce qui soit à la mode, ce soit de considérer que tout locataire a à peu près le droit de faire tout le bruit qu'il veut, mais c'en est une autre que de faire appliquer un contrat spécifique qui, lui, revient précisément à relever le niveau réglementaire, ainsi que la considération accordée à la jouissance paisible, au-dessus du niveau

habituel, soit celui correspondant donc à cette "culture juridique actuelle" ?

La liberté des uns vs celle des autres

On le sait, au-dessus de la légalité, il y a la moralité, et celle-ci ne saura plus globalement ni plus exactement se voir résumée que par ces deux anciens adages : "ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fît", ainsi que "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres".

Or si l'on considère justement ce deuxième adage, pourrait-on pourtant en trouver une meilleure illustration qu'à travers le cas présent ?

Car tel qu'exprimé à travers le point précédent, où est le sens de ne privilégier que l'un des "droits" qui, manifestement semblent protégés par le monde juridique actuel, soit celui de faire "à peu près tout le bruit qu'on veut", tout en faisant complètement abstraction d'un autre droit qui, lui, a pourtant le mérite de se voir inscrit on ne peut plus clairement dans le Code civil du Québec, je parle bien sûr ici de la jouissance paisible ?

Autrement dit, pourquoi le "droit" des uns aurait-il nécessairement, systématiquement, automatiquement préséance sur celui des autres ?

Si tout cela ne marche pas (du moins pour moi), quelle(s) option(s) me reste-t-il ?

Le simple fait que je me retrouve présentement à considérer n'avoir plus d'autre choix que de me poser une telle question devrait, du moins en mon humble avis, s'avérer suffisant pour révéler au moins deux choses plutôt importantes :

- 1) Il semble bien qu'il soit vrai que je commence (disons) à être passablement "à bout" ;
- 2) Il faut croire que je commence à être au moins tout autant préoccupé par la possibilité que je perde en Cour, et que je ne peux donc m'empêcher de croire de plus en plus à toutes ces personnes qui, l'une après l'autre, ne font jamais que me répéter la même chose, soit que "de toute façon, avec la Régie, il n'y a juste pas moyen d'expulser un locataire, du moins pour des questions de bruit".

Je me surprends donc moi-même à contempler certaines possibilités, dont j'oserais même dire qu'elles me viennent en tête par elles-mêmes et presque à mon insu... et dont rien ne garantit d'ailleurs que je les mette à exécution !! Je ne vais donc les décrire ici, très sommairement d'ailleurs, que pour vous donner une idée d'où j'en suis rendu dans mes réflexions, et plus précisément de ce que tout cela aura naturellement eu pour effet de m'emmenner à penser.

Car si, suite au jugement que rendra le Tribunal, je suis encore forcé d'endurer les locataires actuels jusqu'à la fin de l'année, voire même de façon perpétuelle ? Pour de vrai, il me reste quoi, comme option ? Bien, puisque j'ai déjà commencé à dormir dehors en fin février, rien ne m'empêcherait de continuer à dormir dehors au moins pour tout l'été. Et tant qu'à ne plus dormir que dans une tente, pourquoi ne pas m'amuser à en déplacer l'emplacement ? Et tant qu'à déplacer mon campement, pourquoi ne pas aller l'installer à des endroits où je risquerais de pouvoir plus facilement attirer l'attention des médias ? Peut-être devant l'édifice de la Régie, que sais-je ?

En tout cas, la bonne nouvelle, c'est que parallèlement à de telles pensées, j'ai au moins commencé à échauffer des plans qui risquent de m'avérer plus directement utiles à moi, sur le plan pratico-pratique ! En voici d'ailleurs, là encore, la description !

Mes plans actuels pour la suite des choses

Tel qu'explicité ici-haut, il m'est absolument envisageable de continuer à dormir dehors au moins pour tout le printemps et l'été, et sans doute pour une bonne partie de l'automne. En fait, il ne me serait techniquement pas impossible de passer l'hiver à dormir dehors, puisque le permet l'équipement que je me suis procuré récemment, sauf que d'ici là, j'aurai presque assurément réussi à mettre en application mon "plan de secours", et voici donc en gros en quoi il consiste.

Lorsque je recherchais du bois gratuit pour ma copine, l'automne dernier, je me suis fait aussi donner une roulotte de 36 pieds, qui présentement se trouve encore chez son propriétaire à Ferlant-Boileau. Or très récemment, j'ai enfin réussi à me trouver un endroit où je pourrais aller l'installer, soit chez un(e) ami(e) à Ste-Rose du Nord, qui possède un très grand terrain boisé, et où je serais alors en retrait par rapport à sa maison, ce qui nous éviterait d'avoir à entrer en contact l'un avec l'autre, au niveau Covid de la chose. Sauf que pour arriver à réaliser ce plan, voici plus précisément la liste de ce qu'il me faudra faire.

- Faire venir à Ferlant-Boileau un ouvrier qui pourra évaluer, s'il y a lieu, les traces d'infiltration d'eau et de champignons, ainsi que les roues et plus globalement la "roulabilité" (!) de la roulotte en question.
- Il est donc fort probable qu'il me faille réinvestir sur les pneus et "berrings", en particulier, compte tenu que ladite roulotte n'a pas roulé depuis 20 ans.
- En outre, il me faudra obligatoirement effectuer au moins certains travaux en particulier, soit notamment y réinstaller un poêle à bois (qu'il me faudra d'ailleurs acheter), ainsi que retirer, pour le transport, une certaine extension de la roulotte, qu'il me faudra ensuite reposer, une fois qu'elle sera rendue à destination.
- Et bien entendu, il me faudra payer pour le transport, plus précisément au moyen d'une remorqueuse et donc d'un professionnel, car pour tirer un tel véhicule, même un gros pick-up ne serait pas suffisant, surtout qu'il est situé au bout d'un bon 15 minutes de chemins de gravelle sinueux, étroits et mal entretenus.

Alors nul besoin de vous préciser que tout cela, c'est des frais, et pas juste des frais de rien du tout... Des frais qui ne feront d'ailleurs que s'ajouter à tous ceux que j'ai déjà payé depuis l'arrivée des locataires actuels, simplement pour pouvoir faire face à leur tapage, ne serait-ce que minimalement.

En outre, même si tout cela finit par fonctionner, cela ne changera pas le fait que ma roulotte ne sera pas située dans ma cour, mais bien à Ste-Rose du Nord. Ce qui, pour moi, voudra dire qu'il me faudra payer, pour chaque aller-retour, pour 82,4 km d'essence (41,2 km X 2). Considérant que je ne dormirai cependant là-bas que lorsque mon fils ne sera pas là, soit durant les cinq jours de la semaine de travail, cela nous conduit donc au calcul de $82,4 \times 5 = 412$ km par semaine. Et si, pour être gentil, on multiple cela par environ 20 cents du kilomètre (en prenant donc en compte, ne serait-ce que très minimalement, l'usure du véhicule, cela nous mènerait maintenant au calcul de : $412 \text{ km} \times 0,2 = 82,4$ \$ par semaine. Et tant qu'à être rendus, si disons on assume que j'aurai besoin d'aller coucher là au moins pendant les trois mois les plus froids de l'hiver, cela entraînerait enfin un calcul et montant finaux de : $82,4 \times 4$ (le nombre de semaines dans un mois) $\times 3$ mois = 988,8 \$. Encore un beau cadeau de mes charmants locataires que j'aime tant, n'est-ce pas ?

Et bien entendu, il faudrait tout aussi bien prendre en compte la perte de temps impliquée. Pour commencer, il y aurait évidemment le 62 minutes nécessité par l'aller-retour (Google maps considérant que le trajet prend 31 min. à se compléter), ce à quoi il faudrait cependant ajouter le temps que cela me prendra à chaque fois pour m'installer, une fois rendu-là bas, et pour en repartir de la matin. Rendu là, je n'ai plus envie de tout recalculer, mais de toute façon, vous devez déjà commencer à voir assez bien

le portrait.

Au fait, tant qu'à être rendu à parler des inconvénients que j'aurai à endurer si mes voisins continuent de rester ici contre notre gré à mon père et moi, pourquoi ne pas faire une liste des inconvénients avec lesquels il me faut DÉJÀ composer, en plus de tout ce qui a déjà pu se voir décrit ici-haut et dans mes documents précédents, et MÊME après avoir acheté tous ces bidules pour réduire autant que possible le dérangement qu'ils peuvent me causer ?

D'abord, quels sont au juste les inconvénients de coucher dehors en hiver ?

Je commencerais ici par préciser que non, je n'ai pas étudié en survie, je n'ai pas suivi le bac en plein air, et je n'ai même pas eu la chance de bénéficier dans mon enfance d'un entraînement scout, même si j'aurai bien aimé, et si c'est quelque chose que j'aimerais bien offrir à mon propre fils.

Conséquemment, quand je suis arrivé pour me procurer tout cet équipement que je me suis récemment acheté (tente, matelas, sous-matelas, sac de couchage et "liner" intérieur), je partais complètement de zéro, d'ailleurs pour faire mon magasinage, j'ai même commencé par me rendre au mauvais endroit (!), soit chez Atmosphère, et après avoir perdu une bonne demi-heure à constater à quel point ils n'avaient pas ce qu'il me fallait, j'ai fini par demander au gars s'il ne connaissait pas un endroit qui conviendrait mieux à mes besoins, et il lui-même fini ainsi par me recommander d'aller chez Sales (!), ce qui était en effet un tout autrement meilleur point de départ !

Même rendu là, il a fallu que le vendeur me donne, pendant au moins une autre bonne demi-heure, un semblant de gros minimum d'éducation de base pour ce qui est de dormir dehors en hiver... et encore là, seulement en ce qui a trait aux produits existants, en tant que tel !!

Comme je n'étais même pas capable de monter ma tente par moi-même (!), il a fallu que je demande l'aide de mon ouvrier, ce qui m'a coûté un beau 20 \$ qu'il s'agira d'ajouter à la facture finale.

Les premier jours où j'ai couché dehors, il y a donc un certain nombre de choses que j'ai du apprendre "à la dure", et c'est le cas de le dire, notamment pour ce qui est de quoi mettre ou ne pas mettre comme vêtements, ou pour ce qui est de rentrer mes choses à l'intérieur pour qu'elles se réchauffent, après chaque nuit à l'extérieur, et en prévision de la prochaine.

Et même après ce mini-entraînement, il y a assurément plein de trucs et de choses à faire que je ne sais pas, et conséquemment que je ne fais pas, mais que font tous ceux qui s'y connaissent réellement à ce chapitre, de telle sorte qu'en ne faisant pas les choses en question, j'en ressors avec une qualité de sommeil (et de vie) qui est moindre que si justement je les connaissais.

Mais même de cela, cela ne suprendra probablement pas grand monde si je dis qu'au départ, en dormant dehors en hiver, on a disons d'assez bonnes chances de dormir un peu moins bien que dans un bon lit douillet, au chaud et au sec.

Je pourrais d'ailleurs vous décrire dans le détail tous les petits inconvénients, tous les petits réveils à devoir réajuster ceci ou cela, mais j'ose croire que vous n'aurez pas besoin de cela pour comprendre le principe.

Dois-je aussi ajouter que dans une tente à une place comme la mienne, l'espace est disons un peu plus limité qu'à l'extérieur ? Et que de coucher dehors, ça implique de devoir faire un certain nombre d'allers-retours de l'intérieur à l'extérieur et vice-versa, surtout depuis que j'ai compris que je n'avais pour ainsi

dire "pas le choix" de ramener mes couvertes et mon sac de couchages à l'intérieur entre deux nuits, si du moins je ne veux pas ensuite "geler" toute la nuit ?

Et naturellement, qui est donc le responsable de tous ces désagréments supplémentaires ? Eh oui, mes locataires.

Et qu'on se comprenne bien : non, je n'aurais pas acheté tout cet équipement, si ce n'avait été d'eux. Non, ce n'est normalement pas mon "trip" à moi que de coucher dehors en hiver. D'ailleurs si ça l'avait été, je l'aurais fait avant, en mes 39 d'existence, non ? Et si justement ne je l'ai pas fait, c'est peut-être parce que j'ai justement d'autres choses à faire, ce qui est d'ailleurs le moins qu'on puisse dire ?

Donc non, ça n'est pas "juste pour m'amuser" si, dorénavant, je dors dehors à chaque fois que je peux le faire. Et non, ça n'est pas comme si je trouvais cela "juste drôle". Pas du tout, en fait.

À part de devoir coucher dehors (!), quels sont donc les autres inconvénients, au juste, de mon superbe et merveilleux "nouveau mode de vie" ?

Et si, encore là, nous en faisons tout bonnement une "petite" liste ?...

- Ça n'est pas mêlant : la seule façon que je peux être moins heureux ici, c'est avec mes nouveaux écouteurs sur la tête. Autrement dit, dès que j'ai le malheur de les enlever, ne serait-ce que pour quelques secondes, je suis fichu.

- Avant que je me mette à coucher dehors, il me fallait mettre mes écouteurs sur ma tête le soir et le matin, alors que j'essayais de dormir... Or je peux vous dire que d'essayer de dormir avec un casque d'écoute sur la tête, ça n'est définitivement pas la chose la plus confortable, ni la plus agréable que j'ai pu faire dans ma vie... Surtout qu'on ne peut alors que rester couché sur le dos, avec deux petits ou un gros oreiller en-dessous de la tête, en ne pouvant même pas bouger la tête, en étant incommodé par la sensation du casque d'écoute, et, pour couronner le tout, en continuant d'entendre leurs bruits, quoique de façon plus diffuse... Alors nul besoin que c'était déjà suffisant, en tant que tel, pour m'empêcher de pouvoir réellement m'endormir (le soir), ou continuer à dormir (le matin).

- C'est bien beau de devoir mettre un casque d'écoute sur sa tête à la journée longue, mais je peux vous dire qu'à la longue justement, ça finit par devenir physiquement inconfortable, notamment pour les oreilles.

- Et encore, pour que le casque d'écoute puisse réellement faire le travail, il FAUT que j'écoute de la musique, et encore là, au volume le plus fort possible. Je n'ai sans doute pas besoin, à partir de là, de développer sur le fait que cela, en soi, finit par s'avérer inconfortable, notamment à la longue.

- Même avec mes écouteurs, et même avec ma musique au max, j'entends encore, quoique de façon plus sourde et diffuse, des "poums poums", soit notamment celui des gros pas lourds, surtout quand ils sont faits juste au-dessus de ma tête (comme c'est disons très souvent le cas...)... mais c'est pourtant suffisant pour troubler ma concentration et attirer mon attention de ce côté ; et pourtant, je peux vous garantir que je n'ai jamais eu de diagnostic d'hyperactivité ou de déficit d'attention (!), même que normalement, ma capacité à me concentrer sur une seule et même tâche, que ce soit à l'ordinateur ou non, est disons passablement au-dessus de la moyenne.

- En plus, quand je finis par entendre ces bruits malgré mes écouteurs, cela est pour moi le signe qu'il me faut aller redémarrer ma caméra, si ce n'est déjà fait, de sorte que rendu là, c'est vrai qu'il me faut

interrompre mon travail de façon on ne peut plus concrète.

- Lorsque je dormais encore dans la maison, dès l'apparition des bruits, il me fallait de toute façon me réveiller pour faire fonctionner ma caméra. Et même lorsque je ne le fais pas, ou maintenant que je dors dehors, il me faut constamment m'arrêter de travailler pour arrêter la caméra, redémarrer la caméra, déplacer la caméra.

- Lorsque je veux moindrement parler au téléphone, il me faut en outre faire une gestion tout aussi "intéressante" de mon téléphone, puisque j'ai eu l'audace de décider, en emménageant ici, de me doter d'un téléphone avec fil, afin d'éviter les ondes wi-fi et autre. Bien entendu, il aurait sans doute fallu que je me conforme à la "nouvelle norme" qui était de tout faire avec mon cellulaire, alors désolé si j'ai préféré user de ce qui peut encore nous rester de liberté individuelle de nos jours. Tout cela pour dire qu'avec mon téléphone qui a un grand fil, et ma caméra qui a besoin d'en avoir un elle aussi, puisqu'elle est usagée et d'un vieux modèle, de telle sorte qu'il lui faut toujours restée branchée, car autrement sa batterie se décharge en quelques secondes, je peux vous dire que de constamment devoir intercroiser téléphone et caméra, avec tous les fils qui les accompagnent, c'est de toute beauté, ça, monsieur !!! Car ais-je vraiment le choix ? Si je parle dans la caméra, cela trouble le recueil de données, et si je parle directement au-dessous des bruits, disons que ça n'est comme pas exactement très agréable. On dirait bien qu'on ne s'en sort pas, n'est-ce pas ?...

- En plus, dès que j'ouvre le caméra, il me faut automatiquement fermer le déshumidificateur ainsi que l'échangeur d'air, toujours dans un esprit de préserver la qualité des données ainsi recueillies. Voilà qui ajoute donc au plaisir de la chose, ainsi qu'au temps que cela me prend à chaque fois. Je peux vous dire que des fois, j'ai réellement l'impression de ne plus vivre que pour gérer l'importunement que peuvent me créer mes locataires. Et nul besoin de vous dire, comme je l'ai déjà dit plus haut, en fait, que de constamment devoir fermer le déshumidificateur et l'échangeur d'air, ça n'est pas exactement la meilleure chose qu'on puisse faire pour le bâtiment, non plus.

Et le pire dans cette histoire, vous savez c'est quoi ?...

C'est qu'au bout du compte, vous savez qui se trouve à payer pour tout cela ? Les pauvres. Comment cela ? De un, je n'ai sans doute plus besoin d'étayer mon affirmation si je vous dis que cette splendide situation se trouve à m'enlever du temps ainsi que de la qualité de travail, dans la mesure où même pendant les minutes où j'ai le loisir de travailler, ma concentration, mon attention, mon état d'esprit et mon "niveau de bonheur" (!) se trouvent à être passablement amoindries. Si je ne faisais que travailler pour une petite "jobine" comme une autre, je serais alors porté à dire que c'est tel que tel (!), mais le fait est que ceux pour qui je travaille, en tant que président, directeur général des Gratuivores (l'OSBL que j'ai fondé), ce sont nul autres que les moins nantis, sans parler du fait que l'autre versant de notre mission est de lutter contre le gaspillage alimentaire, à raison de je ne sais plus combien de tonnes de nourriture sauvée par année. Donc oui, j'ose prétendre que de me "fesser" dedans, cela revient, de par le fait même, à "fesser" dans les pauvres, en réduisant ma capacité à bien m'occuper d'eux, soit plus précisément en veillant à ce que leur soit redistribué un maximum de nourriture, tout en faisant ainsi en sorte de sauver celle-ci du gaspillage. Alors wow, vraiment splendide.

Et comme je n'ai pas trop de mal à imaginer que s'il y a une chose qui, présentement, se trouve à jouer contre moi, c'est bien le fait que mes locataires aient un enfant qui a la fibrose kystique, alors tant qu'à cela, pourquoi diantre ne pourrait-on, ne devrait-on pas tout aussi bien mettre sur la balance les 300 personnes dans le besoin que les Gratuivores reçoivent à chaque mois, ou encore les 2800 membres que notre groupe Fb se trouve à compter, à l'heure actuelle ?

Au fait, en guise de preuve, qu'il suffise de retrouver celui-ci sur Fb, en y entrant simplement le nom "Les Gratuivores du Saguenay", surtout que cela permettra ainsi d'avoir une meilleure idée de ce en quoi peuvent consister nos activités.

Et au passage, au cas où l'on douterait de notre pertinence et de notre utilité, qu'il suffise de consulter les liens suivants, tout en gardant en tête la statistique mentionnée ici-haut pour ce qui est de notre nombre de visites hebdomadaires, ainsi que le fait que nous aurons, dans notre première année et demi d'opération, sauvé à tout le moins 20 tonnes de nourriture. Depuis, nous devons bien être rendus au moins au double, quoiqu'il me faut justement le calculer dès que possible. Qui sait, peut-être qu'après l'audience du 8 mars, j'aurai en fin le loisir de recommencer ainsi à m'occuper des Gratuivores de façon plus complète, en faisant donc autre chose que de me borner à me préparer pour l'audience en question ?

[Gratuivores continue sa mission malgré la COVID](#)

[Un sac de déchets par jour chez Bizz Corneau Cantin](#)

[La décroissance individuelle - Tu piges? \(partie I\)](#)

[La décroissance collective - Tu piges? \(partie II\)](#)

[Les Gratuivores : récupérer les aliments jetés pour contrer le gaspillage alimentaire](#)

[Le groupe Gratuivores du Saguenay forcé de revoir son fonctionnement](#)

[Interdit de fouiller dans les poubelles](#)

Et mon fils, dans tout ça ? Puisque j'imagine que lui non plus, n'a "pas vraiment de droits" ?

Bon, voilà maintenant une belle petite liste des beaux petits inconvénients que toute cette charmante situation peut entraîner pour mon fils de 7 ans, qui est pourtant la prunelle de mes yeux, et alors que j'ai pourtant toujours fait tout ce qui était en mon pouvoir pour lui offrir le meilleur, à tous les niveaux.

- De un, si l'on relit l'avant-dernière section (celle portant les inconvénients), il est sans doute assez clair que le temps que je passe à devoir gérer le bruit de mes voisins, c'est du temps que cela m'enlève, quantitativement parlant, pour m'occuper de mon fils.
- De deux, ais-je vraiment besoin de développer sur le fait que cela revient tout aussi bien à passablement gruger sur la qualité du temps que je peux avoir avec lui, moi qui l'ai déjà beaucoup mois souvent depuis le départ de sa mère à Hébertville ? Car si j'ai moins de joie et de présence d'esprit pour mon travail, en quoi serait-il étonnant que j'en aie également moins pour mon fils ? En plus que lorsque je suis avec lui, et que je dois alors composer avec tout ce bruit non voulu qui m'occasionne une gestion encore moins voulue, mon fils est alors directement à même de voir et sentir le désagrément ou plus précisément la colère (pour ne pas dire la haine) que cela tend à m'occasionner, surtout que je me retrouve alors à également constater le décalage entre la quantité et la qualité de temps que je voudrais lui offrir, et le fait que je me retrouve à lui offrir assez exactement l'inverse de cela ?
- Sans parler que les inconvénients du bruit et de la gestion que je considère devoir en faire, mon fils est disons bien amplement capable de les percevoir et les éprouver par lui-même, d'autant plus qu'il a déjà sept ans, tandis que tous ceux qui le connaissent pourront vous confirmer qu'il s'agit d'un enfant aussi sensible que mature et intelligent (pour ne pas dire sage, du moins à ses heures !!...).
- En fait, si l'on a bien lu ce texte jusqu'ici, on aura remarqué qu'Ariel s'est déjà, à plus d'une reprise, plaint du bruit qu'il trouvait lui-même excessif. Mais j'imagine que la parole d'un enfant de 7 ans, ça ne vaut pas grand chose, n'est-ce pas ? Et conséquemment, que s'il exprime sa limite et ses besoins, à sa façon, ça ne mérite pas de se voir considéré, et encore moins écouté ? Et que de toute façon, s'il trouve que le bruit excessif, c'est sans aucun doute parce que c'est moi qui lui ai mis cela dans la tête, ce qui revient donc à dire qu'il ne puisse d'aucune façon se voir possiblement considéré comme pouvant avoir ne serait-ce qu'une infime capacité à pouvoir juger par lui-même de ce qu'il aime et de ce qu'il n'aime pas ?
- J'aimerais notamment préciser aussi qu'en nous retrouvant à être, plus souvent qu'autrement, filmés, lui et moi, ne serait-ce que sur le plan auditif, c'est par ailleurs quelque chose qui nous enlève une bonne partie de notre vie privée et de notre intimité. Et là encore, lui-même commence à le réaliser, à le ressentir et même à le verbaliser, comme il l'a fait l'autre soir, alors que je lui lisais son histoire avant de se coucher, et qu'il m'a demandé :
 - est-ce que la caméra fonctionne ?
 - oui... tu aimerais mieux que je l'arrête ?
 - oui !...
- Au moment où l'on se parle, dans mon logement, il y a un sonomètre sur grand trépied, ainsi qu'une caméra sur petit trépied, mais surélevée au moyen d'un petit meuble, puis alimentée au moyen d'un beau grand fil qui parcourt le logement sur tout son long. Si on ajoute à cela mon téléphone, lui aussi

avec fil, et qui lui aussi se promène de temps à autres, sans compter le désordre que finit invariablement par causer un enfant de sept ans (!), je ne crois pas que ce soit nécessairement si exagéré d'affirmer que chez nous, ça commence drôlement à ressembler à une "zone de guerre". Surtout si l'on prend en compte "l'énergie négative" que tout cela tend à nous occasionner, en plus bien sûr du bruit lui-même, qui n'est pas sans rappeler de réels bruits de guerre et donc de bombardement (!), tels que doivent sans doute les entendre la majorité des habitants d'une vraie zone de guerre. Car si disons il y a des bombardements dans telle ville d'un pays, cela implique que dans tout le reste du pays, le bruit des bombardements doit être plus ténu et diffus, et doit en fait ressembler un peu (ou même beaucoup ?) au genre de bruit que nous pouvons entendre chez nous, non ? À cette différence près que dans une réelle zone de guerre, de tels bruits tendent à n'être pas continuels non plus, alors que chez nous, si !...

Disons en tout cas que comme qualité de vie à offrir à un enfant, j'ai déjà vu mieux. Sauf qu'étant donné que leur enfant à eux a la fibrose kystique, cela a fort probablement pour effet de supprimer les droits de mon enfant à moi, puisqu'une maladie comme la fibrose kystique, cela tend à mettre celui qui en est affecté sur un piédestal, surtout si c'est un enfant, non ? Et de telle sorte que les droits de l'enfant en question deviennent alors "supérieurs" à ceux des autres, n'est-ce pas ?

J'ai signé pour ça, moi ?

Comme vous pouvez le voir, mon argumentation tourne souvent autour du "pressentiment" que j'ai à l'effet que je "risque fortement" me faire dire que je me plains pour rien, et que je ferais mieux de juste prendre mon mal en patience, puisque cela semble assez exactement ce que les gens se sont fait dire par la Régie dans des cas similaires, de par le passé. Notons aussi que cela revient assez précisément à la réponse que m'auront globalement et systématiquement faite mes locataires, à chaque fois que j'ai pu leur faire part de mes doléances.

Une chose d'ailleurs qui me semble plus spécifiquement intéressante, à ce niveau, c'est cet argument qu'ils m'ont livré maintes et maintes fois : "Tu savais bien qu'on avait un enfant, alors c'était à toi de t'attendre à ce qu'on fasse du bruit".

Même en faisant abstraction, pour les fins de cette petite analyse, de l'Entente de vivre ensemble qu'ils ont signée et qui, désolé d'avoir à le redire, semble assez pas mal dans le sens inverse (!), ce genre de formulation semble révéler un mode de raisonnement qui me semble pour le moins étrange.

Car en effet, cela ne revient-il pas, au bout du compte, à se faire dire quelque chose du genre : "Tu as signé pour qu'on vienne ? Alors c'est toi qui est le pire. T'avais juste à pas signer". Ou encore : "T'as fait l'erreur de nous signer un bail à nous ? Alors maintenant, vis avec". Surtout que le corollaire, c'est quoi ? C'est qu'une fois qu'ils auront signé et emménagé, dans les faits, ils se seront comporté d'une façon qui revient pas mal à me dire : "Tes besoins à toi, ou même tes droits légaux à toi (comme disons la jouissance paisible, ou le respect des clauses de l'Entente, pour ne citer que ces "petits" exemples), on n'en a rien à cirer. Parce qu'assez clairement, ce qui compte pour nous, ce sont nos droits et nos besoins à nous, point. Et si tu voulais pas des locataires de même, t'avais juste à pas signer".

Le problème, c'est que si j'avais su que j'aurais eu des locataires de même, est-ce qu'on peut toujours bien s'entendre que non, je n'aurais pas signé, justement ? Je veux dire... en quoi le fait de signer pour un couple qui a un enfant, et qui à plus forte raison prétend être un "petit couple tranquille", devrait-il donc m'engager à devoir endurer les locataires les plus bruyants que j'ai jamais, mais au grand jamais vus de toute ma vie de 39 ans, dont pratiquement la moitié se sera passée en immeubles à logement ?

Et surtout, en quoi le fait de signer pour un couple qui a un enfant devait-il m'engager à devoir

composer avec des gens qui ne considèrent que leurs propres droits et besoins, alors même que je leur ait fait signer une Entente qui semble assez exactement stipuler le contraire ?

Alors en bref, où et quand est-ce que j'ai signé pour avoir du monde de même, moi ?

Exemples supplémentaires d'incivilité

Cela semble donc un bon moment, dans ce plaidoyer, pour en revenir à l'incivilité de mes locataires, que j'avais "commencé" à établir et décrire à travers les deux sous-sections suivantes de la section "réflexions", dans la preuve que j'avais tout d'abord soumise au Tribunal ainsi qu'à la partie adverse : "Être à l'écoute, penser aux autres et rester poli... ou pas" et "L'ABC de la politesse (et de la notion de vivre avec d'autres)".

Voici donc ce que représentent selon moi deux autres événements que j'aurais pu inclure dans la même section, si j'y avais alors pensé, surtout que ça c'est passé pas mal dans les mêmes périodes que les autres incidents qui y sont décrits.

1) "Qu'il déneige !"

Lorsqu'il a été question de faire déneiger leur entrée, mon déneigeur m'avait naturellement demandé jusqu'où exactement il devait gratter. Je suis alors allé demander à M. ce qu'il en pensait, tout en essayant de voir auprès de si c'était suffisant que je fasse gratter jusque vis-à-vis dur mur de la maison, d'une part parce que cela représente déjà une bonne vingtaine de pieds, et d'autre part parce que passé cela, le chemin rétrécit considérablement, ce qui réduit alors la marge de manoeuvre pour un tracteur à neige.

Je ne me souviens pas exactement de chacun de nos échanges, mais je me souviens surtout que ça n'avait pas très bien été... même si ma question était pourtant simple, ainsi que ma proposition et le raisonnement qui la sous-tendait.

Je me souviens en fait qu'il m'a alors paru que M. m'avait dévisagé d'un air méprisant et moqueur, comme celui de quelqu'un qui ne comprend pas ce qu'on essaie de lui dire et qui a l'air, ou souhaite donner l'air qu'il trouve donc l'autre naïf de demander cela. Perception infondée ? Qu'on en juge d'abord par ce commentaire qui, lui, est très bien resté gravé dans ma mémoire : "qu'il déneige !"

J'espère qu'on pourra convenir qu'un tel commentaire, ça n'est pas seulement arrogant et prétentieux (comme si cela venait de quelqu'un qui se prenait pour le "boss", mettons), mais surtout on ne peut plus inutile et inconstructif... Car en quoi c'est sensé m'avancer, au juste, en tant que concierge, de me faire dire une affaire de même, moi ? En quoi ça m'éclaire ? Je lui demande jusqu'où il faut déneiger (ce qui démontre que déjà, j'ai la courtoisie de le faire, car rien ne m'obligeait réellement à le faire), et il me répond qu'il faut que le gars déneige ? Ok, mais encore ?

Je me souviens surtout que, voyant ou sentant que je me faisais "naïser", j'ai alors répondu à M. : "correct, merci, je vais m'organiser". Et comme de fait, qu'ais-je fait exactement, pour "m'organiser" ? Bien, j'ai tout simplement fait ce que j'aurais fait si je n'avais juste pas pris la peine de lui demander son avis, soit de faire déneiger jusque vis-à-vis du mur de la maison. Et j'en suis ressorti avec la leçon que ça ne me donnait disons pas grand chose de le consulter, lui, malgré toutes mes bonnes intentions.

Mais surtout, j'en suis surtout ressorti avec la perception et la conclusion, que je conserve d'ailleurs à ce jour, notamment parce qu'elle se sera vue confirmée par tant d'autres choses (relire tout mon plaidoyer au besoin), soit que j'avais affaire à des gens impolis, et incapables de dialoguer normalement, soit

notamment d'une façon positive, constructive et qui démontre un tant soit peu de capacité à travailler en équipe et surtout, à vivre ensemble.

2) La machine à tapis

Ce cas peut sembler plus subtil et moins significatif, d'ailleurs il l'est, mais il ne m'en paraît pas moins pertinent de l'inscrire ici, comme confirmation supplémentaire de tout ce que j'ai pu décrire auparavant.

En emménageant dans le loyer, M. a loué à l'épicerie une machine à laver les tapis. Je lui ai alors demandé s'il voulait qu'on en partage les frais à deux, afin que je puisse l'utiliser pour nettoyer le tapis sur les marches, dans mon vestibule. Il a acquiescé, mais ce qui m'a ensuite paru disons assez "spécial", c'était son attitude.

De un, lorsqu'il s'agissait de me donner les instructions pour la faire fonctionner, disons qu'il me semblait me parler d'une façon ultra-minimaliste, comme pour se débarrasser au plus vite de cette tâche qui paraissait donc le tanner, comme si j'avais la peste ou je ne sais quoi. Puis lorsqu'il s'agissait de rembarquer la machine dans sa voiture, il me parlait en me donnant des ordres secs, et très peu agréables. "Mets-ça là" ; "non, pas comme ça" ; "laisse faire, je vais le faire"... Moi qui, d'ordinaire, n'est pourtant pas si "dur de compréhension", et ne manque pourtant pas de savoir faire pour ce qui est, par exemple, de faire rentrer un maximum de choses dans un minimum d'espace. J'avais surtout l'impression de me faire traiter avec dédain par un "vieux qui savait tout", du haut de ses vingt quelques années. Et qui semblait avoir compris qu'avec un gars gentil, poli et "capable d'en prendre", comme moi, il pouvait s'en permettre plus. Sauf que voilà en soi ce qui me semble en dire plus sur lui que sur moi, justement.

Est-ce donc vraiment si surprenant que j'ai pu avoir tous ces problèmes avec quelqu'un comme ça, ou encore avec sa conjointe ? Car ne dit-on pas que "qui se ressemble s'assemble" ?...

C'est vraiment moi, le problème ?

Je n'ai pas encore lu leur mise en demeure, mais déjà, je suis à peu près certain de ce qu'elle renferme, soit le continuation de ce que, jusqu'ici, ils ont pu dire à mon endroit, soit que je sois une sorte de "malade mental" et de "fou furieux". Or si ces accusations étaient si fondées que cela, plutôt que de traduire, une fois de plus, la nature de personnes qui sont profondément et intrinsèquement inaptes à la vie en communauté, même de façon ultra-minimaliste, comment expliquer alors que non seulement je n'ai pas eu le moindre réel problème avec J., l'ancienne locatrice du haut (et avec laquelle je continue d'avoir un excellent lien d'ailleurs), mais aussi avec tous mes voisins ici sur Richmond ?

En fait, je suis même très, très proche de ma voisine immédiate, Mme A.D., ainsi que de ma voisine d'en arrière, Mme Simard, tandis que mes voisins de l'autre côté, R. G. et L. M., ainsi que leur fils D. (vivant dans la maison d'après), sont pratiquement devenus des amis, tout comme père et fils sont devenus mes plombiers (!), ainsi que ceux des Gratuivores ? Ou de monsieur Cayouette, le voisin d'en face, ancien professeur de philosophie, avec lequel j'aurai eu plus d'une discussion des plus intéressantes ? Et depuis qu'ils sont là, à quel autre voisin mes locataires d'en haut ont-il même simplement parlé, ne serait-ce qu'une seule fois ? Aucune, d'ailleurs si c'était arrivé, je l'aurais su, puisque j'ai parlé à tous mes voisins récemment, et que tout naturellement, nous n'avons pu faire autrement que de finir par parler de la situation que je vis avec eux.

Mais peut-être aussi que ça n'est là qu'une apparence que je me donne ? Car quoi de plus simple que de n'avoir que de simples conversations superficielles avec ses voisins, n'est-ce pas ? D'accord, sauf que dans ce cas, il faudrait commencer par omettre le fait que... j'aie sorti pendant près d'un an avec la fille

de Mme Dubé (!), et que même suite à cette séparation, nous ayons tous les trois trouvé le moyen de rester en bons termes, ainsi qu'avec pratiquement l'ensemble de leur famille !

Je pourrais également parler du GREB, la communauté où j'avais passé très près de m'installer, et dans laquelle j'avais d'ailleurs commencé à m'implanter, et ce d'une façon passablement dynamique, en y redémarrant les réunions (!), qui s'étaient arrêtées depuis plusieurs années, ainsi qu'en emmenant différents projets qui auront notamment abouti sur celui de la création d'un centre communautaire. Mais tout cela pour dire que même malgré mon départ, nous serons tous restés en très bons termes, et c'est d'ailleurs le moins qu'on puisse dire.

Mais surtout, si j'étais véritablement une sorte de "fou furieux", ça se saurait, non ? Et ce notamment de deux façons encore plus directes et centrales... Car de un, si vraiment c'est le cas, comment expliquer que mon fils, partout où il va, épaté à peu près tout le monde non seulement par son niveau d'avancement sur le plan du langage, de l'intelligence et de la maturité (sans parler du fait qu'il est pour ainsi dire "premier" (!) de sa classe !), mais aussi par sa douceur, sa gentillesse, son calme et sa politesse, ce qui d'ailleurs se trouve à passablement "trancher" (!) par rapport aux autres enfants de son âge !! Or si j'avais été un "malade mental", alors comment expliquer qu'il semble aussi équilibré et bien adapté ? Si j'avais été une sorte de "bourreau", ça se serait reflété sur lui, non ? Il aurait l'air passablement plus éclopé et traumatisé, non ?

De deux, comment alors expliquer que ça aille aussi bien au sein de mon organisme, les Gratuivores, qui non seulement est en pleine croissance, mais qui se trouve en ce moment dans un état d'harmonie tel que je n'en ai jamais vu de son histoire, soit notamment depuis que j'en ai pleinement pris les rennes, justement !! Exit les conflits qui avaient tant pu marquer sa première année, exit les départs et la perte de bons bénévoles suite à des chicanes... Du hasard, tout ça ? Ou ça n'a rien à voir avec moi ? Comme si c'était pourtant sensé être simple, que de gérer une entreprise, et à plus forte raison une "gagn" de bénévoles, ou une communauté, puisque nous sommes toutes ces choses de toutes façons ? Et si je ne faisais qu'opprimer mes bénévoles, j'aurais tendance à les perdre, ou à souvent essuyer de l'opposition de leur part, voire même une sorte de "climat de révolte", non ? Alors comment se fait-il que ce soit précisément le contraire que l'on constate, justement ?

Ah oui, et si j'étais une sorte de matamore, je serais également en mauvais termes avec ma famille aussi, non ? Alors comment expliquer qu'au contraire, plus ça va, plus je suis en bons termes avec eux, et même avec mon père, avec lequel ma relation n'a d'ailleurs pas toujours été des plus faciles ? Ou que je sois encore en bons termes avec ma soeur, malgré le fait que nos opinions politiques et façons d'être et de vivre ne sauraient sans doute être plus à l'opposés les unes des autres ? Quel meilleure preuve de capacité de conciliation et de "vie en commun" (!), pour ainsi dire ?

Recherche d'harmonie vs "droit" de ne rien vouloir savoir des autres

En fait, ce que j'ai surtout remarqué, c'est que mes locataires auront eu tôt fait d'interpréter mes diverses tentatives de communiquer avec eux comme une intrusion dans leur vie privée, en allant ultimement jusqu'à m'accuser de harcèlement. Pourtant déjà, n'est-il pas étrange de constater qu'avec tous les autres voisins du quartier, de telles tentatives, même dans le cas où je me trouvais en fait à leur demander quelque chose (!), auront surtout été perçues pour ce qu'elles étaient réellement, soit des invitations à créer des liens et même à développer une certaine harmonie entre voisins.

On me répondra que tous ne sont pas forcés d'adhérer à une telle façon d'agir ou de voir les choses, et que si mes locataires ne veulent juste rien savoir des autres, c'est bien leur droit, et ça, à la limite, je peux le comprendre et le respecter, sauf que de là à m'accuser qu'en tentant de communiquer, c'est moi

qui a un problème (!), disons que je crois qu'il y a quand même un pas !!!

Comme je commence disons à connaître plutôt bien mes locataires (!), je n'aurais aucun mal à imaginer qu'ils me rétorquent quelque chose du genre : "Tu dis que tu veux de l'harmonie, mais tu ne fais que nous envoyer des plaintes !" Sauf que de un, pourquoi est-ce qu'il me faut constamment leur renvoyer les mêmes plaintes, au juste ? Se pourrait-il que ce soit simplement parce qu'ils n'en tiennent jamais compte ? Et si au contraire ils m'auraient répondu de façon simple, normale et constructive, ne serait-ce qu'une fois, cela n'aurait-il pas peut-être contribué à interrompre le processus de répétition des mêmes plaintes, justement ?

Mais surtout, une plainte est-elle vraiment en elle-même une attaque, voire même une invitation au genre de "guerre de tranchées" que sera devenue ma relation avec mes locataires ? Et si c'était le cas, comment se fait-il qu'il en aura été de façon totalement contraire avec J., alors qu'à elle aussi, je lui en ai envoyé, des petites plaintes, et vice versa d'ailleurs ? Surtout que, contrairement à elles, eux avaient signé une Entente qui stipulait on ne peut plus clairement qu'en ce bâtiment, il était central et fondamental d'en arriver à un équilibre entre les besoins des uns et des autres... Or comment y arriver sinon par la communication, au juste ?

Or si l'on reprend le cas de J., cela aura surtout permis de démontrer que, plutôt que de nous éloigner, de telles plaintes nous auront en fait rapprochés, comme c'est précisément l'objectif de l'Entente de vivre ensemble qu'ils ont signée, car pour de vrai, comment peut-on possiblement espérer en arriver à un tant soit peu de réelle harmonie si ce n'est en veillant à ce que les besoins et des autres soient réellement comblés, ou à ce qu'on y réponde de façon au moins minimalement satisfaisante, plutôt que de se borner à dire, notamment par son comportement : "tout ce qui compte pour moi, c'est mes besoins et mes droits à moi, les tiens, j'en n'ai rien à battre ?"...

C'était vraiment mes messages, le problème ?

N'est-il pas pour le moins étrange, d'ailleurs, de constater qu'au début, mes locataires ne semblaient pas trop dérangés plus qu'il faut par mes messages en général, et par mes petites plaintes et doléances en particulier ? Même qu'en décembre, et après que j'ai poutant commencé à leur faire parvenir des messages et courriels disons plus substantiels (revoir la chronologie des faits dans la première partie de ma preuve, soit celle que j'ai fait parvenir au Tribunal avec ma demande), M. ait trouvé le moyen de me dire, alors que nous nous étions entenu lui et moi, dans mon logement, que lui et D. me "trouvaient ben swell" ?

Donc si je comprends bien, j'étais bien swell... jusqu'à ce qu'ils jugent que je ne le sois plus, et décident alors de me bloquer ? Pour avoir envoyé un message de trop, j'imagine ? Il faut donc croire que j'avais droit à un "nombre maximal" de messages à leur envoyer, et qu'après cela, j'étais "out" ? Peut-on savoir c'était de combien, au fait ? Et n'y aurait-il pas eu moyen de savoir cela au départ, d'ailleurs, pour que je sache ainsi à quelles "règles" il me fallait donc me conformer, puisque visiblement, et notamment à partir du moment où ils m'ont bloqué sur Fb, ce sont pratiquement eux qui sont devenus les rois et maîtres ici, que ce soit de par cette décision de rompre les communications en tant que telle, par celle d'occuper les lieux contre notre volonté, ou par celle de "m'interdire" l'accès au logement, ainsi que "d'interdire" à mon père lui-même d'y faire des rénovations (j'y reviens plus bas), ou que ce soit en appelant la police si j'ai l'outrecuidance de les avoir "harcelés" en allant cogner chez eux pour faire ce que la Régie m'avait demandé, soit de leur faire parvenir tel ou tel parvenant, tandis qu'elle recommande le fait de le faire en main propre, autant que possible ?

Ou peut-être le problème était-il que mes messages étaient intrinsèquement violents et irrespectueux ?

Dans ce cas, je laisserai donc le soin au Tribunal d'en juger, d'autant plus que toutes mes communications lui auront déjà été transmises de par la première partie de ma preuve. Mais qu'il me suffise de faire remarquer ceci : je souhaite bonne chance à quiconque voudra essayer d'y retrouver la moindre trace d'une insulte, d'une menace ou d'une forme ou d'une autre de violence verbale, ou encore de communication irrévérencieuse et inappropriée.

Mieux que cela, j'oserais prétendre qu'à la limite, mes messages pourraient se voir considérés comme s'inscrivant dans la registre de la Communication Non-violente (CNV), puisqu'ils ont notamment été écrits en gardant en tête une telle intention. Plus spécifiquement, j'ai pris soin de commencer par y formuler les faits, puis d'y mentionner mes émotions et besoins, et de finir enfin par une demande, plutôt qu'un ordre.

Honnêtement, je crois donc qu'il ne serait pas particulièrement exagéré que même strictement au niveau des communications, il ne serait sans doute pas très difficile de trouver des locataires qui se seront vus moins bien traités qu'eux (!), même dans les cas où il n'y aura pas eu un recours légal contre le mode des communications qui leur étaient adressées, qu'il se voit gagné ou non !!!...

Parlons un peu des premiers locataires

Avant que Julie et moi ne vivions ici, il y en a bien sûr eu d'autres, des locataires, soit notamment mes deux oncles, Christian et Jean-Guy, quoique dans son cas, on parle en fait du propriétaire. J'en ai d'ailleurs profité pour en parler ce soir avec mon oncle Jean-Guy, et celui-ci m'a confirmé que Christian, son frère et locataire d'en-dessous, ne s'était jamais plaint du bruit qu'il pouvait y avoir en haut.

Il est vrai qu'il s'agissait de deux alcooliques qui passaient le plus clair de leur temps à boire devant leurs télévisions (!), mais il n'en demeure pas moins un fait qu'ils n'auront pas eu de problèmes de cohabitation relatifs au bruit.

Se pourrait-il donc que cela ait quelque chose à voir avec le fait qu'il ne s'agissait donc que de personnes seules qui, malgré leur alcoolisme, ne s'en trouvaient pas moins à ne "pas trop brasser", notamment en ne faisant pas pour autant de "partys", pour ne citer que cet exemple qui aurait potentiellement pu s'appliquer à eux ? Et surtout, se pourrait-il donc que cela tende à confirmer la notion que, pour une maison dont le plancher-plafond est aussi mal isolé que celle-ci, le genre de locataire qu'il faut, ce sont des locataires "VÉRITABLEMENT" tranquilles, que ce soit comme Julie ou même comme Jean-Guy (!), et non pas des gens qui se font passer pour un "petit couple tranquille" lorsque c'est le temps de signer le bail, et qui par la suite font tout le contraire ?

Je vais en tout cas laisser au Tribunal le soin d'en juger.

Spic and span

Cela peut ne sembler qu'un point mineur, en plus crois l'avoir déjà abordé auparavant, mais juste pour être sûr (!), je me permettrais de préciser ceci...

Des gens "spic and span", qui sont donc toujours en train de faire fonctionner leur laveuse, leur sècheuse, leurs éviers, leur toilette et leur bain, en plus d'être constamment en train de passer l'aspirateur et qui, lorsqu'ils le passent, l'ouvrent et le ferment continuellement, dans un processus qui peut facilement s'étirer sur environ une heure de temps, ça, il n'y a rien là, n'est-ce pas ? Car c'est toujours bien dans leurs droits, n'est-ce pas ?

Et même si l'on sait que pour ce qui est de l'aspirateur, on parle en fait d'un aspirateur central, que le moteur est situé dans le logement d'en bas, en l'occurrence juste à côté de la chambre-bureau du gars qui y réside, ça, ça n'est évidemment le problème de personne sauf du gars en question, n'est-ce pas ?

Mais lorsque de tels bruits ne font que venir S'AJOUTER à tous ceux que les gens en question peuvent générer à la journée longue, tels que décrit dans ce document et plus globalement dans ma preuve dans son ensemble, peut-on VRAIMENT s'étonner que le gars d'en gars finisse, à la longue, à n'en venir que d'autant plus écoeuré ? Ou que cela en vienne même à représenter la goutte qui fasse déborder le vase ?

Surtout que le gars en question, dans sa naïveté, croyait pourtant leur avoir fait signer un document qui semblait assez clairement stipuler qu'ici, il fallait essayer de trouver un équilibre entre les droits et besoins des uns et des autres, notamment si l'un de ses droits/besoins s'appelait la jouissance paisible ? Et même si, dans sa petite tête à lui, un "équilibre", ça voulait dire un "équilibre", plutôt que "l'une des deux parties fait comme bon lui semble indépendamment de l'autre ?

Les dégâts d'eau

Me voilà présentement forcé d'interrompre ce "beau programme" pour rapporter quelque chose qui vient tout juste de se produire.

Quand je suis rentré tantôt, en arrivant d'aller voir mon oncle Jean-Guy, quelle ne fut pas ma surprise en remarquant que des gouttes d'eau s'échappaient de mon plafond, en l'occurrence de ma poutre centrale, pour ensuite venir évidemment tomber sur mon plancher, ce que j'ai naturellement pris soin de filmer et donc d'ajouter à la preuve que je sou mets présentement au Tribunal.

J'ai notamment remarqué que de par les espèces de grandes exclamations bruyantes qu'ils faisaient, et qui étaient donc d'autant plus faciles à entendre, mes locataires semblaient tout énervés, pour ne pas dire paniqués. Disons que si ça n'est pas eux qui ont causé ce dégât d'eau, ils pourraient difficilement davantage en donner l'apparence.

Surtout que ça n'est jamais arrivé avec J.. Et que c'est déjà la deuxième fois que ça arrive avec eux. Et dans les deux cas, cela semblait quelque chose de temporaire ; d'ailleurs ce coup-ci, je ne me suis pas énervé : j'ai juste mis deux chaudrons en dessous des gouttes, et comme de fait après environ une heure, ça s'est arrêté. J'ai donc pris soin de ne pas faire comme l'autre fois, où j'avais déchiré une tuile qu'il m'avait ensuite fallu remplacer, pour ensuite réaliser que j'avais ça pour rien, l'égouttement s'étant là encore arrêté après une heure environ.

Si c'était un problème structurel, ça se serait étendu plus longtemps, dans le genre continuellement, non ? Et comment se fait-il donc que depuis l'arrivée de ces locataires, on aura constaté à deux reprises un problème similaire ? Peut-on au moins convenir qu'il serait à peu près impossible de complètement écarter la possibilité que ce soit eux qui aient été les responsables, dans les deux cas ?

Mais surtout, comment diable le saurais-je, puisqu'ils continuent obstinément de garder bien coupée toute forme de communication avec moi ? Il me faudrait donc aussitôt appeler mon père, juste pour bien le stresser avec ça, comme s'il n'avait pas assez de stress comme ça avec son travail, et alors que, cette fois, je me doutais fortement du fait que ça ferait justement comme l'autre fois, tout comme je me doute fortement que c'est de leur faute ?

Et vous trouvez cela normal, vous, que je ne puisse même pas valider, avec mes locataires, si c'est bel et bien eux qui sont à l'origine de tels dégâts d'eau ? Que je ne sois donc aucunement en mesure d'avoir

la moindre information de leur part par rapport à quelque chose d'aussi structurellement majeur qu'un dégât d'eau, alors qu'il vient d'en haut et que ce sont eux qui, justement, demeurent en haut ? Et qu'il y a tout lieu de croire que cela vient d'eux ?

Et il faudrait que ce soit mon père qui gère tout cela, même s'il n'a jamais demandé à faire cela, et que c'est d'ailleurs pour cela qu'il m'a nommé concierge, au même titre qu'il a confié à Gestion Immobilière Courtemanche la gestion de ses autres immeubles ? Et il faudrait donc s'attendre à ce qu'il puisse gérer cela avec toute la compétence, la diligence et surtout la célérité que cela pourrait demander ? Alors si vraiment c'est ce que l'on pense, qu'on prenne connaissance du cas suivant !!!

Le tapis

Cela fait tout de même plusieurs fois que je demande à F. d'aller de l'avant avec sa propre idée, soit celle d'exiger aux locataires d'en haut qu'ils le laissent poser un tapis isolant à la grandeur du logement. En fait, ça fait des semaines que je lui demande. Et ce n'est qu'hier, suite à mon dernier appel, qu'il y a donné suite. Voilà qui, je crois, vous donne un bon exemple de ce à quoi je voulais en venir avec mon point précédent.

Mais maintenant que nous en sommes donc rendus à parler de ce fameux tapis, pourquoi ne pas justement entrer dans le vif du sujet, et ainsi en profiter pour mentionner plusieurs choses disons... passablement intéressantes.

D'abord, comme je le disais, l'idée de poser un tapis isolant, c'était d'abord celle de F., même qu'au début, je n'étais pas nécessairement si chaud à l'idée. Assez rapidement, j'ai cependant fini par réaliser qu'il avait raison, et je suis donc aller demander une soumission à Réno-Tapis, en leur demandant alors de me trouver le tapis et le sous-tapis qui soient les plus isolants possible, tout en incluant la pose dans leur prix. J'ai devant moi la soumission, et elle est d'un montant de 6329,10 \$. Voilà donc ce que nous étions prêts à investir, simplement pour pouvoir faire face à ce bruit inacceptable pouvant être causé par les locataires, tandis que ce montant ne serait donc venu que j'ajouter au 460,17 \$ que j'ai du payer pour les écouteurs, ou au 1014,02 \$ que m'aura coûté ma tente et l'ensemble de ce qu'il m'a fallu pour coucher dehors (voir les scans associés à ces montants avec le reste de la preuve).

Au fait, pourquoi je parle déjà au passé, en disant cela ? Tout simplement pour la raison suivante : lorsque mon père a donc appelé M. et D., hier, pour leur faire part de son intention de faire poser ce tapis, quelle aura été leur réponse, d'après vous ? Non. Ils refusent.

Comment aurais-je possiblement pu obtenir une plus belle démonstration de ce que je dis depuis le début, soit que désormais, ce n'est plus mon père mais bien eux qui décident, ici, même pour des choses aussi fondamentales que des rénovations importantes à effectuer sur leur logement ?

Et c'est drôle, en discutant de la chose avec une amie, j'ai justement fini par tomber sur ceci : « Le propriétaire a le droit de demander l'évacuation temporaire d'un locataire pour effectuer des travaux majeurs ».

Alors pourquoi ne pas justement joindre une telle demande au lot (!), de telle sorte qu'advenant qu'il nous soit refusé que soit refusé que les locataires se voient évacués de façon définitive (ce qui pour nous serait pourtant l'idéal, et de loin, ainsi qu'à tous les niveaux), on puisse au moins demander à ce qu'ils soient temporairement évacués, qu'on puisse à tout le moins poser un tapis qui puisse garantir, ne serait-ce que de façon très, très minimale, le respect de la jouissance paisible de l'autre locataire ?

La saga du sonomètre

Quand on parle de dérangements causés par mes locataires, notons que ça n'est pas que pour moi non plus ! De un, cela aura assurément coûté à mon père, qui pourtant est toujours à court de temps, au moins quelques bonnes heures de gestion et de tracas, et en plein du genre dont il se serait assurément passé, en plus. De deux, bien... il y aura eu la saga du sonomètre (!), qui aura sollicité un certain nombre de personnes, et ma mère en particulier.

D'abord, encore là, on parle au départ d'une idée de mon père, et là encore, je n'y étais à prime abord pas plus enthousiaste qu'il ne faut. À la longue, il a donc fini par me convaincre, mais encore fallait-il s'en trouver un, sonomètre, après cela ! J'ai donc contacté Magary, en fin janvier, je crois, sauf que leur magasin était alors fermé en raison de la politique sanitaire du gouvernement, et je n'ai pu recevoir d'eux qu'un courriel laconique me disant qu'ils n'avaient pas de tels appareils, mais qu'un téléphone intelligent devrait pouvoir faire l'affaire.

J'ai alors emprunté celui de mon oncle Jean-Guy, mais comme je ne m'y connais aucunement en la matière (disons que je n'affectionne pas particulièrement ces petits appareils), j'ai demandé à E., ma co-administratrice et trésorière des Gratuivores, de voir si elle pouvait télécharger l'application en question, elle qui d'ordinaire si connaît disons relativement bien en technologie moderne. Mais la seule chose qu'elle aura pu faire pour moi est de me conseiller de prendre des vidéos à partir du téléphone, et d'ailleurs de me... montrer comment faire !!

J'ai ainsi commencé à prendre mes premiers vidéos, sauf qu'une fois le téléphone saturé (ce qui n'aura d'ailleurs pas trop été long !), je n'étais pas plus avancé, car ni moi ni E. ne savions comment les en extraire. Je suis donc allé payer un 20 \$ à mon technicien informatique habituel, à Global TI, pour qu'il s'en occupe, et tant qu'à le voir, j'en ai profité pour lui demander s'il ne connaissait pas un appareil qui puisse faire un tel travail, mais qui ne serait justement pas un cellulaire ! C'est alors qu'il m'a proposé l'achat d'un sonomètre, et qui m'a ainsi appris l'existence même d'une telle chose (!), puisque je n'avais même jamais vraiment entendu ce mot (!), notamment compte tenu que lorsque Fé m'en parlait, il me disait que ça me prendrait "un appareil qui mesure le bruit".

Je lui ai donc demandé de faire une recherche dans les produits de Global TI, mais après quelques jours, il a fini par conclure que le seul produit qui aurait réellement convenu à mes besoins m'aurait coûté plus de 1000 \$.

Comme je parlais de tout cela à ma mère, qui elle aussi se débrouille passablement bien en technologie, et notamment en magasinage en ligne, elle a entrepris de prendre le relais de ce dossier. Et rendu là, sérieusement, je vais vous épargner les détails de cette quête dans laquelle elle se sera ainsi lancée, mais je peux vous dire qu'on parle de vraiment plusieurs heures, sans parler de toutes les complexités et vicissitudes que cela aura pu impliquer. C'est même pratiquement la raison pour laquelle je ne veux pas en parler (!) : ça devient tellement mêlant, ça ne finit tellement plus, on y perd tellement son latin, surtout pour quelqu'un comme moi qui n'est définitivement pas dans son élément ni pour ce qui est de la technologie de pointe ni du magasinage en ligne que, bon, c'est ça !!!

Tout cela pour dire qu'au terme de tout ce "zigonnage", ma mère a fini par recevoir le sonomètre avant-hier (!), de telle sorte que nous avons pu l'installer ici pas plus tôt qu'hier et donc... pas plus de deux jours avant l'audience !!!

En outre, même si c'est elle qui l'a commandée, c'est moi qui l'aura payé, car je la rembourserai dès que

possible, à raison d'un beau gros montant de 409,31 \$, qui ne fera donc que s'ajouter à "la note".

Et le pire, vous savez c'est quoi ? C'est qu'après l'avoir utilisé depuis hier, je n'ai pu faire autrement que d'en venir à la conclusion qu'un tel appareil est vraiment très loin d'être idéal pour ce genre de mesure ; je m'explique.

Clairement, le sonomètre est sensible, et même ultra-sensible pour tout bruit qui est généré juste à côté, surtout s'il n'y a rien pour couper le son, comme notamment un mur, justement. C'est en fait incroyable, dans un tel contexte idéal (du moins pour lui), à quel point un petit bruit de rien, comme d'accrocher ceci ou cela par "erreur", peut en venir à lui faire inscrire un nombre de décibels souvent surprennement élevé.

En revanche, il est tout aussi spectaculaire de voir à quel point il peut rester indifférent à des bruits pourtant tout ce qu'il y a de plus significatifs, je parle bien sûr ici de ceux de mes locataires (!), du moment où il non seulement une petite cloison de mur mais tout un plancher-plafond pour le séparer de la source originelle du bruit. C'en est même passablement frustrant.

La seule façon dont j'ai donc pu obtenir des chiffres plus intéressants, c'est en approchant le micro du sonomètre le plus près du plafond, tout en filmant la chose avec ma caméra, ce qui a cependant le démérite de s'avérer disons plutôt fatigant, surtout sur une période moindrement plus longue, et même pour une personne relativement forte comme moi, compte tenu qu'il faut tenir à bout de bras ces deux instruments pas si légers non plus, et ce sans vraiment pouvoir changer de position ou même simplement bouger tout court, alors qu'on est en fait en position de surextention.

En plus le sonomètre n'en finit plus d'arrêter tout seul, de telle sorte qu'il me faut constamment aller le redémarrer. Et me voilà donc, une fois de plus, dans une situation "bien ordinaire", grâce à mes très chers locataires que j'aime tant.

Mesures obtenues au moyen du sonomètre

Le pire, c'est que malgré toutes ces limitations, je n'en ai pas moins pu recueillir, comme je le disais ici-haut, certaines données tout de même assez intéressantes, soit notamment ce 70 décibels que j'ai pu filmer hier à bout de bras, tandis que juste en laissant le sonomètre "rouler" tout seul, avec ma caméra pour la filmer, chacun sur leurs trépieds, je crois avoir pu obtenir un certain nombre de mesures allant de 65 à plus de 70 décibels, quoiqu'il me faudra réviser tous ces vidéos comme il faut, ce que je ne ferai cependant que lorsque ce document sera complété, et que tous les vidéos à vous transmettre aura pu se voir transféré sur des CD-ROMS (j'espère d'ailleurs que ce sera possible).

Or même si l'on ne se base donc que sur cette mesure de 70 décibels que j'ai pu obtenir de façon sûre, ce qui me semble réellement "intéressant", à partir de là, c'est de se référer à cette Échelle des décibels perçus, il appert qu'à partir de 70 décibels, on se trouve justement à entrer dans la catégorie des bruits qui y sont désignés comme étant "fatigants" (!), et pour lesquels on se trouve d'ailleurs à donner ce genre d'exemple : automobile, circulation, aspirateur, tondeuse.

[Echelle des décibels perçus](#)

J'aimerais au passage en profiter pour préciser que j'ai joint à la preuve le certificat d'échallonnage de notre sonomètre, de sorte qu'il n'est pas réellement possible de prétendre que ses mesures ne soient pas fiables.

Enfin, j'imagine qu'on pourra me rétorquer que ça n'est qu'une mesure, et donc une exception, ou plus globalement que cette mesure n'est ni valide ni recevable pour telle ou telle raison (!), ce à quoi j'aimerais donc répondre de la façon suivante, ou plutôt à travers les points suivants.

1) D'abord, si j'ai réussi à obtenir un 70 décibels en bas, on pourra sûrement s'entendre sur le fait que le bruit, tel que généré en haut et si l'on avait donc pu me le mesurer en haut du plancher-plafond qui le coupe présentement (du moins en partie !), serait tout autrement plus élevé. Le bruit causé en haut n'a donc pu qu'être vraiment très élevé, et à partir de là, le fait est que c'est justement un tel bruit qui a pu se voir généré, dans la réalité. Que le plafond ait pu en couper une petite partie, et que le sonomètre n'en perçoive lui aussi qu'une partie, cela ne change absolument rien au fait qu'en ce moment, je me trouve à avoir au-dessus de moi des locataires qui causent des bruits de fort probablement BEAUCOUP plus que 70 décibels. Quant à la fréquence de tels bruits, j'y reviendrai ici-bas, mais pour conclure ce premier point, qu'il suffise simplement d'établir que de comparer un 70 perçu par le sonomètre à partir d'un bruit provenant d'en haut, et un 70 provoqué par moi en bas, juste parce que je suis situé directement à côté du sonomètre, ça n'est pas, mais vraiment pas la même chose. Autant comparer des pommes et des oranges, tant qu'à cela.

2) J'imagine déjà mes locataires me dire : "Ok, mais ton 70, tu ne l'as perçu que parce que tu as approché ton sonomètre du plafond." Alors est-ce de la fraude pour autant ? Non, parce qu'au contraire, cela ne revient qu'à aller chercher une mesure plus exacte, d'autant plus qu'une fois que le bruit a traversé le plafond-plancher, le bruit n'a disons pas trop de mal à passer de là à mon oreille à moi, maintenant qu'il n'a plus d'obstacle sur son chemin, de sorte que pour moi ça ne fait aucune différence que je me colle la tête sur le plafond ou que je reste sur mon plancher. En ce sens, la seule chose que cela fait, d'approcher le sonomètre, c'est de l'aider à bien faire son travail, puisque lui, contrairement à moi, une fois que le bruit a passé à travers le plancher-plafond, il a pas mal plus de misère à bien le percevoir.

3) Parlons maintenant de la fréquence. Encore là, on pourrait dire : "ok, mais ton 70, tu ne l'as perçu qu'une fois", sauf qu'au risque de me répéter, la raison pour laquelle je l'ai perçu, c'est que j'avais alors approché le micro du sonomètre du plafond... or c'est quelque chose que je n'ai pas eu la possibilité de faire trop souvent, et ce pour les trois raisons suivantes : de un, le sonomètre, je ne l'ai techniquement reçu qu'hier ; de deux, l'audience est demain, est d'ici là, je suis surtout occupé à finir ce document ; de trois et tel qu'expliqué ici-haut, tenir le sonomètre et la caméra, ça n'est pas exactement très facile sur le plan physique, en plus d'être disons assez "*time consuming*". Autrement dit, dans de meilleures conditions, et notamment si je n'avais eu que ça à faire, je n'ai pas le MOINDRE doute que des 70 db, j'aurais pu en obtenir pas mal plus, et que j'aurais même pu obtenir des mesures encore plus élevées.

Leurs (nouvelles) accusations

Bon. Ces points techniques étant enfin réglés, j'aimerais maintenant à en venir à d'autres points qui me tiennent tout autrement plus à cœur. Je parle ici de leurs nouvelles accusations.

Je vais d'ailleurs candidement vous avouer que je n'ai pas encore eu le temps (et surtout le courage !) de lire leur mise en demeure, notamment parce que je voulais attendre d'être alors dans le bon contexte pour pouvoir y répondre, comme c'est justement le cas aujourd'hui, surtout que c'est ma dernière chance de le faire avant l'audience. Au fait, pourquoi je parle d'y répondre ? Disons simplement que j'ai déjà comme une "bonne" petite idée du genre de contenu qui doit s'y retrouver, de la teneur des arguments qui y seront apportés, etc. Moi, je le sais que je vais avoir beaucoup de choses à répondre à cela (!), de telle sorte que même si je ne l'ai pas encore lu et si j'y ai encore moins répondu, je peux déjà vous garantir que oui, il va y avoir une réponse ici-bas (!), soit plus précisément juste après que j'aie

écrit la petite section qui suit.

Interdiction de... les regarder !?!...

D'abord, rappelons que ce document dans son ensemble s'intitule "Nouveaux développements" ; comme de fait, c'est assez exactement ce que représente ce qui suit.

En effet, lorsque j'ai appelé mon père suite à l'arrivée de la police (!), à l'instigation de mes locataires, il a alors pu me faire part du fait qu'ils m'avaient accusé de "les regarder sans arrêt". Bon. Voyons donc ce que j'aurais à répondre à une telle accusation !!!...

Ce que j'aimerais en fait commencer par préciser, c'est que, pour vrai... Je suis toujours en train de regarder tout le monde, moi !! Et non, ça n'est pas par impolitesse, bien au contraire, d'ailleurs ! Quand je dis que j'ai de bons liens avec tous mes voisins, pour ne citer que cet exemple, c'est même entre autres à cause de cette habitude que j'ai pris : quand je les vois arriver, même et notamment de loin, je veille à regarder de leur côté, intentionnellement et de façon claire et observable, afin de leur indiquer, de façon non-verbale, que je ne demande pas mieux qu'à les saluer et leur demander comment ils vont ! Autrement dit, ça en devient pratiquement la première phase de l'entrée en contact avec les autres, et la façon en fait de provoquer la chose ! Donc serait-ce possible que cette habitude ait pu devenir une sorte de "déformation professionnelle" (!), et que j'aie pu aussi l'appliquer malencontreusement à mes locataires, même s'il est certain qu'il n'y a comme pas grand socialisation à faire avec eux, déjà en partant, et encore plus depuis décembre dernier ? Disons que je n'aurais comme pas trop de mal à le croire !!!

Profitons-en d'ailleurs pour remarquer que ça n'est pas nécessairement si dur à comprendre qu'eux-mêmes ne comprennent pas une telle approche, puisque leur propre comportement n'aurait sans doute pas plus clairement pu correspondre à l'attitude complètement inverse (!), soit celle d'éviter à tout prix toute forme de contact visuel à mon endroit (j'en ai d'ailleurs déjà parlé plus haut), même dès les premières semaines après leur emménagement (et notons que nous n'étions alors aucunement en conflit), ce qui revient, comme par hasard, à la "meilleure" stratégie pour ce qui est d'avoir à se taper le mal d'avoir à socialiser avec son entourage !!

Et il faut croire que ça n'est pas qu'à moi qu'ils se seront ainsi refermés dès le début : comme je le décrivais ici-haut, ils semblent n'avoir pratiquement eu encore aucun réel contact avec les autres voisins, et si en plus on ajoute à cela le témoignage de Mme A.D. (inclus à la première liste des pièces), on peut voir qu'elle même n'en revenait pas de voir à quel point M. paraissait avoir une mine renfermée, renfrognée, bourru et négative ; je n'avais pas osé le préciser jusqu'ici, mais je dois même vous avouer que lorsque j'étais allé la voir pour lui faire signer le document, elle m'a même spontanément partagé le fait qu'il lui semblait avoir des problèmes mentaux !!!...

Ceci dit, étant donné le contexte ultra malsain qui est, assez clairement et manifestement, devenu le nôtre en cette maison (alors que j'avais pourtant tout fait pour qu'elle en soit enfin une de bonheur, question de définitivement tourner la page sur son occupation par mes oncles, et comme j'y étais pourtant arrivé pendant les 3 ans où J. et Ariel auront demeuré ici), était-ce la meilleure idée, de ma part, de regarder même moindrement de leur côté, par exemple lorsqu'Ariel et moi étions en train de construire un fort en arrière ? Probablement pas, d'ailleurs j'en aurai eu une preuve on ne peut plus claire en apprenant par la suite que cela se retournait contre moi sous la forme d'accusations auprès du proprio (!!), sauf que de un, tel qu'établi ici-haut, ça n'était pas nécessairement volontaire ou même conscient...

De deux, je dois aussi et surtout dire que, si notamment on se réfère à cette fois où Ariel et moi aurons fait un fort en arrière, disons que c'était tout de même assez dur à éviter, même juste techniquement parlant !! L'endroit du fort était en effet situé juste de l'autre côté de leur grand patio donnant lui-même sur leur fenêtre de porte-patio toute découverte... Et j'en profiterais pour ajouter que, là encore, est-ce que ça se peut que, tant Ariel que moi, nous ayons pu, au cours des trois dernières années, développer le "réflexe" de regarder de ce côté, alors que c'était le logement de sa mère, et qu'elle et moi avions constamment telle ou telle chose à nous dire, et que c'était, globalement parlant, un lieu qui pour nous était synonyme de cordialité et de chaleur humaine ?

On me dira que j'aurais du savoir que la situation avait changé (non ? Pour vrai ?), mais justement !! Cela n'en devient-il pas d'autant plus intrigant, voire mystifiant pour l'esprit, de voir des lieux si bien connus avoir si totalement changé de connotation ? Un peu comme si on voyait la maison qu'on avait habité être devenu une maison hantée, en fait ?

D'ailleurs, se pourrait-il que leur hostilité (qui en fait n'aurait sans doute pas mieux pu se voir démontrée que par ce réflexe, aussitôt qu'ils se voient moindrement regardés, de peser aussitôt sur le bouton "accusation au propriétaire", ce qui revient de par le fait même à aussi peser sur celui "d'interdiction" ?), ait justement pu contribuer à attirer mon, ou plutôt notre regard ? Je veux dire... n'est-ce pas pourtant un réflexe tout ce qu'il y a de plus élémentaire, et même carrément animal, que de regarder du côté du danger, réel et perçu, ce qui ne peut faire autrement que de s'appliquer à toute présence que l'on sait antipathique, surtout lorsqu'elle est à proximité, et même directement dans sa propre maison ? Et un certain Wild Bill Hickock (!) n'avait-il pas pris l'habitude, lorsqu'il allait dans un saloon, de toujours s'asseoir face à la porte, tandis que la seule fois où il ne l'aura pas fait, cela lui aura justement coûté la vie ?

On me trouve excessif ? Je "paranoïde" ? Ok, alors allons-y maintenant avec l'analyse suivante.

Ils disent que je les ai regardés, que ce soit cette fois-là ou à d'autres moment ? Mais au fait... comment diable l'ont-ils su (!), si ce n'est parce qu'ils étaient alors en train de me regarder moi-même ? Et s'ils me regardaient à ce moment, qu'est-ce qui me permet de croire que ça n'était qu'à ces moment précis, comme par hasard et par magie, où je me trouvais moi aussi à regarder de leur côté ? En d'autres termes, cela ne donne-t-il pas l'impression qu'ils se trouvent à me regarder moi d'une façon tout autrement plus systématique ? Ce qui ne ferait alors que confirmer, d'une façon on ne peut plus parfaite, le "feeling" que je pouvais avoir de me méfier d'eux et de leur hostilité ? Car si ce n'est pas une marque d'hostilité que de scruter quelqu'un sans arrêt, comment se fait-il qu'eux-mêmes me l'aient reproché en ce sens ? Alors que, tel que démontré ici-haut, ils ont selon toute vraisemblance du me regarder pas mal plus que j'ai pu le faire moi-même, d'autant plus qu'ils étaient et sont toujours en pas mal meilleure posture pour ce faire, du haut de leur logement au premier étage, et tandis qu'ils peuvent se permettre de regarder sans être vu par le coin d'une fenêtre, assez exactement comme une sentinelle sur une tour de château ?

Donc en bref, si je comprends bien, eux ont le droit mais pas moi ? Et comme d'habitude, lorsqu'ils m'adressent des reproches, c'est essentiellement pour me dire "fais ce que je dis, fais pas ce que je fais" ?

Et en plus, en passant ensuite par mon père pour lui adresser des plaintes aussi insipides, aussi infondées (comme j'estime venir tout juste d'assez bien le démontrer), bref aussi enfantines, cela ne revient-il pas à techniquement "m'interdire" de jamais les regarder de quelque façon que ce soit, puisque si j'ose avoir un tel toupet, je peux alors m'attendre à ce qu'ils appellent encore mon père pour

s'un plaindre d'un tel affront insupportable ?

Résultat ? Disons que je n'ai comme pas eu le choix d'obtempérer, hein ? Alors une fois de plus, ils ont eu ce qu'ils voulaient : c'est merveilleux comment ça va bien ici, du moins pour eux, n'est-ce pas ?

Ainsi, je m'applique désormais à ne jamais regarder dans leur direction... et je peux vous dire que maintenant que je m'y exerce, cela ne fait que d'autant mieux me confirmer pourquoi jusqu'ici je prenais soin de ne justement pas faire cela (!), non pas en regardant systématiquement de leur côté, mais en le faisant au moins de temps en temps... Est-ce si dur à concevoir que ça puisse être disons passablement difficile et désagréable de volontairement se laisser scruter par des gens hostile dont on sait pertinemment qu'ils nous scrutent justement (relire au besoin mon analyse ici-haut), alors qu'on n'a même pas le droit d'envoyer de leur côté, ne serait-ce qu'une fois de temps en temps, un petit regard qui veut dire : "Je sais que vous me regardez, d'ailleurs arrêtez donc de faire ça, je n'aime pas ça, et du reste, je suis capable de le faire aussi, tant qu'à ça".

Et de toute façon, voyez-vous où on en est rendus, avec du monde comme eux autres ? À rien de moins qu'une police du regard ? Et c'est moi qu'ils trouvaient totalitaires, avec mes règlements internes qui ne visaient qu'à réellement et concrètement protéger un droit qui lui est bel et bien existant, soit celui de la jouissance paisible ? Voyez-vous à quel point ils finissent par, véritablement, avoir tout ce qu'ils veulent ? Et qu'à force de les laisser constamment s'en tirer à leur avantage, ils ne font qu'en demander toujours plus, et se prendre encore toujours plus pour les boss ? Et comment les leur reprocher, puisqu'à date, rien n'y personne n'aura fait quoi que ce soit pour leur faire croire le contraire, que ce soit la Régie ou les policiers, qui lorsqu'ils les auront entendus larmoyer et s'appitoyer sur le sort de leur fils (une chance qu'ils l'ont, lui, coudons !), auront aussitôt tombé dans leur jeu, en m'enjoignant de ne plus jamais leur parler, comme si j'étais une sorte de brute sanguinaire ?

Sérieux, plus j'y pense, et plus j'en parle, et plus je n'en reviens pas, et plus je suis découragé. Ce n'est d'ailleurs pas le goût d'abdiquer qui manque ; c'est juste que ça n'est comme pas exactement dans ma nature. Dommage, n'est-ce pas ?

De mon côté, à moi...

Avant de me lancer dans la mise en demeure, j'aimerais préciser une dernière chose : malgré tout ce qu'ils m'ont fait endurer (relire tous mes documents au besoin), je continue de faire tout mon possible pour continuer à les traiter avec respect, que ce soit en avalisant chacune de leurs demandes (!), comme celle de cesser de leur communiquer ou même de les... regarder (!!), ou que ce soit surtout en continuant moi-même d'appliquer strictement et rigoureusement l'Entente de vivre ensemble, et ainsi de marcher ma propre parole, et commencer par faire moi-même ce que je demande aux autres de faire ?

Et de quelle façon, au juste ? Bien, comme d'habitude, en voici une petite liste !!!... ;)

- Lorsque je marche dans mon logement, c'est à toute fin pratique sur la pointe des pieds. Plus précisément sur la plante, mais le principe est le même. Et disons à pas feutrés, notamment au moyen de mes gros bas de laine.
- Lorsque je rentre et sors le soir, notamment pour aller me coucher dans ma tente (!), de prends soin de faire aussi peu de bruit que possible, en ouvrant et refermant mes portes, ou en marchant dans l'escalier.
- De toute façon, en partant, disons que ça n'est comme pas exactement moi qui suis le plus bruyant (!) : de un, je suis souvent parti, et lorsque je suis chez moi, je passe mon temps devant mon ordi (!), et

je laisse d'ailleurs le désordre s'accumuler jusqu'à ce que revienne mon fils, de telle sorte que je ne fais réellement le ménage qu'une fois par semaine ! Je ne dis pas que c'est la meilleure formule qui soit, je dis juste que pour ce qui est de réduire le bruit, c'est dur à battre en tout cas !

- Au niveau de la musique, lorsque je veux en écouter en faisant la vaisselle, disons, le plus souvent je le fais en employant mes nouveaux écouteurs, ou autrement, je fais comme je faisais avec Julie : je garde le volume aussi bas que possible, je le module tout au long de la chanson en question, et j'essaie de mettre des styles musicaux qui ne sont pas trop "fatigants" non plus.

- J'ai toujours respecté les autres clauses de l'Entente, notamment celle du "pas de bruit passé 10 vis-à-vis la chambre de l'autre locataire.

- Il y aurait sans doute mille autre petites attentions et petits soins que je pourrais mentionner, mais justement, ça ne finirait plus, du reste je commence à être plutôt "tanné" d'écrire (!), et vous avez sans doute assez bien compris le principe de toute façon.

En guise de conclusion de cette petite section, je dirais cependant qu'en fait, plus ça va, plus je me sens niaiseux. Littéralement. De continuer à traiter avec autant de respect des gens qui piétinent (là encore littéralement) l'Entente qu'ils ont signée, qui font en fait plus de bruit que je n'en ai jamais vu et font ainsi précisément l'inverse de tout ce qui est écrit dans cette Entente, en plus de tous les autres comportements de m*** qu'ils ont pu avoir jusqu'ici. Relire mes documents au besoin, d'ailleurs je commence à être "tanné" aussi de me répéter. J'ose espérer que tout ça va donner quelque chose, au moins. Parce que, vous l'aurez sans doute compris, je commence en fait à être disons passablement "tanné" de toute cette situation dans son ensemble.

Et cette fameuse mise en demeure ?

Bon, je viens de la lire, et disons que c'est peut-être un peu moins pire que je pensais (!), mais elle n'en contient pas moins, comme je m'y attendais, l'accusation suivante, qui cette fois a la "mérite" de se voir formulée de façon aussi claire qu'officielle : "Étant donné les nombreux messages, lettres et visites depuis le mois d'août 2020, et ce jusqu'à maintenant, nous considérons ces événements répétitifs et abusifs comme étant du harcèlement".

Or comme il se trouve que j'avais déjà répondu à ce point dans ce présent document, soit plus précisément jeudi le 21 janvier, je vais tout simplement me borner à reproduire ici ma réponse en question.

Voici maintenant les réponses qui me viennent aussitôt en tête, sur le plan logique, en suivant l'ordre des points.

1) Si je me souviens bien de la dernière fois où j'ai discuté de la chose avec un officier de police, pour qu'il y ait harcèlement, il faut que deux éléments soient présents : a) un caractère désagréable des interventions b) une fréquence élevée de celles-ci.

Voyons donc dans quelle mesure leur alléguation, à l'effet qu'ils soient victimes de harcèlement de ma part, se vérifie dans les faits.

a) Je peux bien croire qu'il soit désagréable de se faire demander de réduire son bruit. Maintenant, s'agit-il d'un désagrément qui est causé sans raison, et pourrait donc se voir considéré comme gratuit et ainsi purement mal intentionné ? Si c'était le cas, il faudrait en conclure qu'on ne peut plus, en 2021,

faire une telle chose que de demander à ses voisins de réduire leur bruit, en raison du désagrément que cela pourrait leur causer !!! Notons qu'il s'agirait d'une violation du principe le plus fondamental de la moralité comme de la légalité, soit bien sûr celui voulant que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Un principe que mes locataires semblent assez clairement avoir très mal compris, ou même n'avoir pas compris du tout, en ne supportant pas que leur voisin ose venir brimer leurs quiétude, pour quelque raison que ce soit. Les plaintes du voisin sont-elles fondées ou pas ? Peu importe, puisque selon eux, elles sont jugées irrecevables EN PARTANT. Alors encore une fois, on repassera pour ce qui est des aptitudes à la vie en société.

b) Quant à la fréquence, commençons donc par examiner les faits. D'abord, en quoi consistait la visite qui m'aura valu ces commentaires désobligeants, ainsi que celle d'avant ? Dans un cas comme dans l'autre, je ne faisais qu'obéir aux directives du Tribunal, qui m'a enjoint de lui produire un accusé de réception pour ma mise en demeure, en un premier temps, puis en un deuxième temps pour la notification de ma preuve. Comme leur plainte de harcèlement ne peut qu'être jugée irrecevable pour quelqu'un qui ne fait que suivre les ordres de la Cour (!), ils faisaient sans doute référence à mes communications précédentes, n'est-ce pas ?

Au fait, quelle aura donc été la fréquence de celles-ci, très exactement ? Voici donc mes messages, tels que j'ai pu les retrouver dans ma propre documentation.

- Août 2020 S.V.P., d'éviter les conversations à haute voix au-dessus de ma chambre, passé 22h*
- Vendredi 7 août Mon fils m'a même dit : « on dirait qu'ils vont passer à travers le plancher! Es-tu sûr que le plancher est assez solide? »*
- Dimanche, 6 décembre (7h30) Lettre envoyée par Messenger*
- Chicoutimi, le 16 décembre 2020 Mise en demeure*
- Saguenay, mercredi le 30 décembre 2020 Lettre aposée sur leur porte*

Comme on peut le voir, on peut en retrouver cinq; compte tenu qu'ils auront habité ce logement pendant 6 mois environ, cela nous conduit à une moyenne d'une communication par mois. Disons qu'en frais de harcèlement, on a sans doute déjà vu pire.

Remarquez qu'il y a sans doute certaines autres communications plus anodines que j'aurais pu leur faire par rapport au bruit, et qui pour la plupart devaient représenter un rappel du premier commentaire ici-haut, mais comment le vérifier, puisqu'ils ont décidé de supprimer définitivement l'historique de nos conversations?

Mais surtout, cela nous conduit en fait au questionnaire suivant : si le fait de se faire rappeler qu'ils font du bruit, et notamment d'une façon qui revient on ne peut plus clairement à violer l'Entente qu'ils ont eux-mêmes signée (ex. par rapport au bruit passé 22h), constitue en soi un acte de harcèlement, et à plus forte raison si j'ose faire de tels messages disons plus qu'une fois par mois, cela ne reviendrait-il pas, pour moi, à me faire imposer, et ce dans la maison que j'ai refaite au complet, dont c'est moi qui gère l'entretien ainsi que les locataires (du moins en temps normal), une fréquence de communication envers mes locataires? Donc si je comprends bien, ça n'est plus moi qui écrit les règlements ici (comme j'ai pu le faire de par l'Entente), mais bien eux, désormais?

Ajoutons enfin un dernier élément, toujours par rapport au premier point (!) : n'est-il pas étrange de constater que lorsque Julie était ici, jamais elle ne s'est plainte de la fréquence de mes communications en rapport à la maison (ex. bruit, garage, jardins, déneigement, protection des arbres, et j'en passe!), et encore moins avec le fait que je fasse de telles communications en tant que telles!! Ça devait

donc toujours bien pas être si pire que ça, non? Au contraire, ça lui paraissait juste sain et normal, comme à moi bien sûr, que l'on collabore ensemble en vue non seulement d'une meilleure harmonie entre nous en tant que locataires, mais aussi en vue d'une meilleure gestion de ce « patrimoine commun » qu'était donc pour nous cette maison, son terrain et son garage, même si nous n'en étions techniquement pas les propriétaires? N'est-ce pas comme cela que ça devrait fonctionner, d'ailleurs? Et la base de telles communications, ne serait-ce pas sensé être le respect et le bien-être de chacun des locataires, ce qui devrait justement passer, en tout premier lieu, par une ÉCOUTE des doléances que l'un d'entre eux pourrait avoir, que ce soit en rapport au bruit ou à autre chose, plutôt que d'agir comme ils le font, c'est à dire en coupant les communications, en continuant comme si de rien n'était dans leur mode de vie ultra-bruyant, puis en répondant aux communications extérieures par des accusations de harcèlement et des menaces de mise en demeure?

Encore une fois, disons qu'en terme de notion de vivre ensemble, j'ai comme déjà vu mieux!!!

Parlant de vivre ensemble, ne semble-t-il pas plutôt évident, en lisant celle-ci, et notamment sa dernière clause, que pour en arriver à ainsi à un équilibre entre « vivre et laisser vivre », cela ne pouvait faire autrement que de passer par une communication qui soit aussi étroite que possible? Car honnêtement, comment arriver à un tel équilibre sans se communiquer?

Ce qui ne m'empêche pas pour autant de conclure que si j'ai la chance d'enfin les voir partir, je prendrai grand soin, avant de recevoir mes prochains locataires, de spécifier encore plus clairement, dans la prochaine mouture de l'Entente, qu'une telle communication s'avère essentielle, et que c'est pour les locataires de cet immeuble un droit comme un devoir de la garder aussi intacte, vivante et fonctionnelle que possible, idéalement en passant d'abord et avant tout par une bonne discussion Messenger.

La prochaine mouture de l'Entente de vivre ensemble

Si le Tribunal pouvait avoir l'extrême obligeance de nous libérer, mon père, mon oncle et moi-même, de notre engagement envers ces locataires, ce qui en vérité serait notre souhait le plus cher, je peux d'ores et déjà vous assurer que jamais plus je n'aurai à importuner ledit Tribunal avec de telles histoires, pour la simple et bonne raison que les mesures pour y arriver ont toutes déjà été adoptées, ou du moins prévues. Il ne manquerait en fait que la décision en ce sens du Tribunal pour que je puisse les mettre en application.

D'abord, il s'agira évidemment de poser le fameux tapis et sous-tapis. Ensuite, voici ce que serait à date les clauses que j'ajouterais, au moment où j'écris ces lignes, à l'Entente de vivre ensemble, afin de prévenir à jamais ce genre de problèmes, et en permettant notamment de mieux choisir nos locataires. Notons que les clauses suivantes ne font donc que j'ajouter aux dix clauses déjà existantes, et constituant donc l'Entente sous sa forme actuelle.

11) En cas de problèmes, de quelque forme que ce soit, en rapport au logement, la personne à contacter n'est PAS Me F.T., mais bien le concierge Charles-Olivier Bolduc, dont les coordonnées sont inscrites sur le bail.

12) Pour atteindre un équilibre tel que décrit dans le point 10), la communication est évidemment un facteur clé. Pour demeurer dans ce logement, il est donc nécessaire de la garder active. Il n'est donc pas permis au locataire de briser la communication avec celui qui, sur place, se trouve à représenter le propriétaire, soit Charles-Olivier Bolduc. Lorsque des problèmes surviennent, de quelque ordre que ce soit, il s'agit donc de les régler à mesure, en trouvant en ce sens, entre nous, un terrain d'entente permettant de faire en sorte que les besoins de chacun soient respectés, du moins dans la mesure du

possible.

13) En ce sens, la communication par Messenger, lorsque possible, s'avère en fait un élément aussi idéal qu'hautelement facilitant. Si le locataire est à l'aise avec cette forme de communication, il importe donc de la garder active et fonctionnelle.

14) Parmi les moyens de communiquer qui ne sont toutefois PAS jugés acceptables ici, il y notamment celui consistant à donner des coups sur le plancher ou le plafond.

15) Sera également jugé inappropriée irrecevable toute communication de nature agressive ou violente, notamment celles impliquant des insultes ou un ton irrespectueux. Les locataires sont invités, au contraire, à communiquer de façon la plus non-violente possible, en se référant au besoin à la Communication Non-Violente (CNV), en évitant autant que possible les accusations et les jugements négatifs, pour plutôt chercher à mentionner d'abord les faits, puis les émotions et besoins, avant de finir par une demande plutôt qu'un ordre.

16) Le bail est à renouveler sur une base mensuelle.

Et si l'on revenait un peu sur cette notion du "congédiement de facto" du concierge... par les locataires !!!

Tel qu'établi ici-haut, de par mes entrées du 26 janvier et du 16 février, en me refusant l'accès au local, ainsi qu'en m'emêchant de communiquer avec eux, les locataires se trouvent à avoir à toutes fins pratiques démi le concierge de ses fonctions, du moins pour ce qui est du 260 Richmond. Leur mise en demeure précise bien qu'ils pourraient daigner me laisser communiquer avec eux *"pour une demande très urgente et essentiel comme un bris majeur ou la manipulation de la boîte à fusible du 260 Richmond qui est située dans l'appartement de Charles-Olivier Bolduc"*, mais comme on peut le voir, c'est donc à eux, et non pas au propriétaire ou représentant, que cela "revient" de déterminer si la demande est suffisamment "urgent et essentielle", ou si le bris est suffisamment "majeur". Donc encore une autre belle preuve, et on ne peut plus concrète d'ailleurs, que présentement, c'est le monde à l'envers, et que ce sont les locataires qui décident, plutôt que le propriétaire et son équipe.

Mes affirmations semblent exagérées ? C'est drôle, parce que ça adonne que pas plus tard qu'hier, j'ai pourtant eu la "chance" d'en avoir une preuve encore plus claire et concrète, avec ce beau petit dégât d'eau qui venait d'en haut, et très probablement d'eux-mêmes, mais qui, hélas et comme par hasard (!), n'a alors pas eu la chance ou le "mérite" de se voir désigné comme eux comme étant suffisamment majeur ou urgent, justement... Il faut dire aussi que ça n'était pas réellement eux que cela se trouvait à affecter, mais plutôt moi, puisque c'est moi qui me faisais dégoûter dessus !! Il semble donc que non seulement c'est à eux d'évaluer la "gravité" d'un quelconque incident technique, mais qu'il ne feront manifestement une telle analyse que dans le cas où ce sont eux qui subissent le tort en question !! Et si c'est l'autre locataire ? Bien, apparemment, ça n'est pas leur problème à eux, et le gars n'a donc qu'à s'organiser avec ses troubles, même si le trouble vient en fait d'en haut, et probablement d'eux. Voilà donc un merveilleux exemple du genre de choses qui arrivent lorsqu'un laisse un locataire décider à la place du proprio, jusqu'à même lui laisser mener la pluie et le beau temps. Serait-il possible que ce soit justement pour cela qu'il y a au départ des propios, du moins en principe ? Peut-être aussi que si on les laissait faire leur travail, cela aiderait à ce que ce soit plus qu'un simple principe, justement.

Mais bon, j'espère avoir réussi à démontrer, de façon assez claire, qu'en tant que concierge, je suis juste "out", moi, là, puisque sans plus de possibilité de réellement opérer. Je considère que c'est donc à peine

une façon de parler que d'affirmer qu'EUX m'ont tout bonnement "mis dehors". Ils ont donc, là encore, pris dans les faits la décision à la place du proprio, mais au fait, est-ce justement une bonne décision ? À savoir une décision qui est réellement dans l'intérêt de l'immeuble ?

Pour établir cela, encore faudrait-il pouvoir établir que j'aie été un mauvais concierge.

Je n'ai donc d'autre fois que de référer, une fois de plus, à l'annexe intitulée "Travail pour le propio", et qui a évidemment été jointe à la preuve.

J'en profiterais cette fois pour ajouter, de par le dossier "photos des rénos", une preuve du genre de travail que moi, M. et les autres ouvriers auront du effectuer ici, et du genre de résultats que cela aura pu donner, en comparant ainsi la situation actuelle avec ce que cela pouvait être avant que l'on ne s'en mêle, justement.

J'ose plutôt croire et espérer que l'on pourra plutôt en tirer des conclusions plus appropriées, du genre :

- 1) Disons que je commence à connaître cette maison pas mal comme le fond de ma poche ;
- 2) Je sais tout aussi bien qui appeler pour quoi ;
- 3) Je sais assez clairement mieux que quiconque en ce moment où l'on en est par rapport à quoi, ce qui doit encore être fait et ce qui peut attendre ;
- 4) J'ai tellement travaillé d'arrache-pied sur cette maison qu'honnêtement, je considère ce que j'ai pu faire pour elle comme l'un des plus gros accomplissements de ma vie. Surtout que cela aura survécu dans une période et dans un contexte global qui étaient disons d'être particulièrement accommodants. Et le lien que j'ai pu tisser avec cette bâtisse n'en est bien sûr que d'autant plus fort, j'oserais même dire viscéral.

Une chose est sûre en tout cas, me faire ainsi démettre de mes fonctions, sans aucune raison valable, du moins sur le plan technique (ainsi que sur le plan de leurs autres accusations, que j'ai également démontées ici-haut), et ce par le premier venu (littéralement), par un simple locataire qui, manifestement, a simplement eu la "bonne idée" (puisque à date, rien ne l'a empêché de se voir conforté et récompensé dans son approche) de s'auto-improviser le "boss des bécosses", ce n'est pas juste que je trouve cela aussi injustifié qu'inapproprié. Je ne trouve pas ça drôle du tout. Mais vous savez, comme dans "pas du tout", là.

P.S. Lorsque vous ouvrirez, dans "photo des rénos", le dossier "ménage initial chez Jean-Guy", je vous suggère de vous préparer émotionnellement : disons que ce ne sont pas exactement des images très faciles à regarder.

Liste des dépenses directement attribuables à mes locataires (et conclusion)

Description de l'achat	Commerce	Date	Montant (\$)
Achat d'un casque d'écoute QuietComfort	La Source	15 février	460,17
Achat d'équipements de camping extérieur 4 saisons : tente, matelas, sous matelas, sac de couchage et	Sail plein air Chicoutimi	25 février	1014,02

"liner".			
Achat d'un sonomètre	Chevrier Instruments Inc.	4 mars	409,31
Achat de clés USB pour transmettre la preuve en Cour	La source	7 mars	156,33
Total			2039,83

Donc au bas mot, combien ils m'auront coûté à date, à moi, personnellement, ces "chers locataires" (d'ailleurs pour une fois, c'est le cas de le dire) ? Pas moins de 2039,83 \$. À moi qui pourtant suis déjà sous le seuil de la pauvreté, et n'avait donc pas exactement besoin de cela. Beau cadeau d'hôtesse, en "vérité".

Et le pire, c'est que ça ne fait que commencer. Car à cause d'eux, et faute d'avoir donc trouvé de meilleurs locataires qui aurait véritablement respecté l'Entente de vivre ensemble, comme l'avait fait Julie, et comme l'avait également fait avant elle Jean-Guy, quoique sans le savoir (!), il nous faudra dorénavant poser un tapis et un sous-tapis, le tout pour la modique somme de 6329,10 \$. Il est vrai que cette fois, ce sera non pas moi qui payerai mais Jean-Guy, mais ça n'en est justement que d'autant plus regrettable. S'ils avaient été honnêtes avec moi, et ne m'avait pas tout bonnement dit qu'ils étaient un "petit couple tranquille", et qui ferait donc "très peu de bruit", et s'ils n'avaient pas signé l'Entente pour ensuite faire le contraire... et si, à la place j'avais par exemple eu la tout autrement meilleure idée de louer à cette jeune étudiante en biologie qui vivait seule, et qui le jour suivant ma première rencontre avec M. et D., m'avait demandé si le logement était encore disponible, ce à quoi j'avais alors répondu à la négative, alors qu'aucun document n'avait encore été signé, mais que je trouvais que les locataires actuels et moi-même étions déjà "rendus trop loin" dans la démarche, tandis que je ne voulais pas décevoir les espoirs qu'il s'étaient déjà créés (sans parler du fait que je voyais bien que c'était un "beau petit" couple qui commençait dans la vie, et devait s'occuper d'un bébé avec la fibrose kystique), ni moi ni Jean-Guy n'auraient eu à payer aucune de ces sommes.

En plus, tel qu'indiqué plus haut, si le Tribunal me force à continuer à les endurer, il me faudra procéder avec mon plan de roulotte à Ste-Rose, qui lui ne me coûtera pas rien non plus, pas plus d'ailleurs que le "voyageage" à chaque soir et chaque matin.

Tout cela sans parler de tout le temps que tout cela m'aura "mangé", continue de le faire, et continuera de le faire comme je viens juste de rappeler, si l'on est encore "pris" avec eux. Un temps qui serait à proprement parler incalculable. Or comme on le sait, le temps, c'est de l'argent.

Dans un monde idéal, il me semble que je devrais pouvoir leur demander une réparation financière pour tous ces torts causés. Mais le fait est que je n'ai pas la moindre intention que l'on s'égare dans une démarche d'exigence de dommages et intérêts. Tout ce que je demande, pour le rappeler une bonne fois pour toutes, c'est qu'ils partent. Pour l'amour du Ciel.

Et idéalement le plus tôt possible.

Charles-Olivier Bolduc-Tremblay

Dimanche, le 7 mars 2021